

Baie de la forêt

Phytosanitaires non agricoles

Bilan des actions 2013



Avril 2014

Sommaire

1 La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »	1
1.1 Les critères de sélection de la charte	1
1.2 Prestations et partenariats	2
1.3 Les formations 2013	3
1.4 Les actions de communication	3
1.4.1 La campagne d’affichage	4
1.4.2 La rédaction d’articles	5
1.4.3 les animations événementielles	5
1.5 Le bilan de la MAB	9
2 L’entretien des espaces communaux	11
2.1 Méthodologie des plans de désherbage	13
2.2 Le plan de désherbage de Névez	13
2.3 Le plan de désherbage de Trégunc	14
2.4 Le plan de désherbage de Fouesnant	14
2.5 Le plan de désherbage de Bénodet	14
2.6 L’accompagnement des communes	15
3 Bilan financier	16
4 Conclusion	17
Liste des annexes	18
1. Rapport bilan de la charte de jardinerie 2013	
2. Détail financier 2013	

L'application des nouvelles contraintes réglementaires et l'étude des relations entre les activités humaines, les pressions qu'elles génèrent et les impacts sur le milieu ont abouti sur le territoire à la mise en œuvre d'un programme multithématique à l'échelle du SAGE Sud Cornouaille.

Le volet « phytosanitaire non-agricole » est plus particulièrement sous la maîtrise d'œuvre de CCA. Il consiste à cibler spécifiquement les pollutions aux pesticides dues aux pratiques des collectivités et des particuliers. Deux outils ont été mis en œuvre :

1. La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » en direction des distributeurs et du jardinier amateur ;
2. Le plan de désherbage en direction des collectivités.

1 – La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »



Le jardinage au naturel ne consiste pas à remplacer un produit chimique par un produit « bio ». Le jardinage au naturel, c'est tout un ensemble de pratiques visant à optimiser les composantes naturelles d'un jardin (auxiliaires de culture, recyclage des produits du jardin, choix des essences ...) et à rationaliser les pratiques (respect d'un calendrier, aménagement de l'espace, utilisation de méthodes alternatives ...). Le jardinage au naturel, c'est une réflexion globale sur les pratiques du consommateur, et une modification radicale de ses réflexes les plus ancrés.

La charte a été initiée en 2005 sur le bassin Rennais dans le cadre du programme Eau et Pesticides. La MCE, la Maison de l'Environnement et de la Consommation, a tout de suite été partenaire de l'opération. Etant donné les résultats encourageants, le Conseil régional de Bretagne s'est proposé de porter un référentiel commun à l'échelle Bretonne : la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » était née.

Ce projet peut être assimilé à un plan de communication à l'échelle du territoire mettant en avant les distributeurs signataires. L'objectif est d'agir sur **la demande**, en informant les consommateurs sur la dangerosité des produits phytosanitaires, et sur **l'offre**, en formant les vendeurs à des pratiques respectueuses de l'environnement et en proposant à la vente toute une gamme de produits alternatifs.

**CECI EST UN
INSECTICIDE...**



...naturel
La sécurité est la plus grande des forces destructrices. Au développement efficace et responsable le profit des gouvernements et autres changent trop rapidement. Pour les autres, c'est facile, gâcher des heures, heures, des années, même des siècles et milliards de dollars. Et profiter en plus de la sécurité!
www.jardinaunaturel.org



Ci-dessus la dernière
campagne de communication
de Rennes

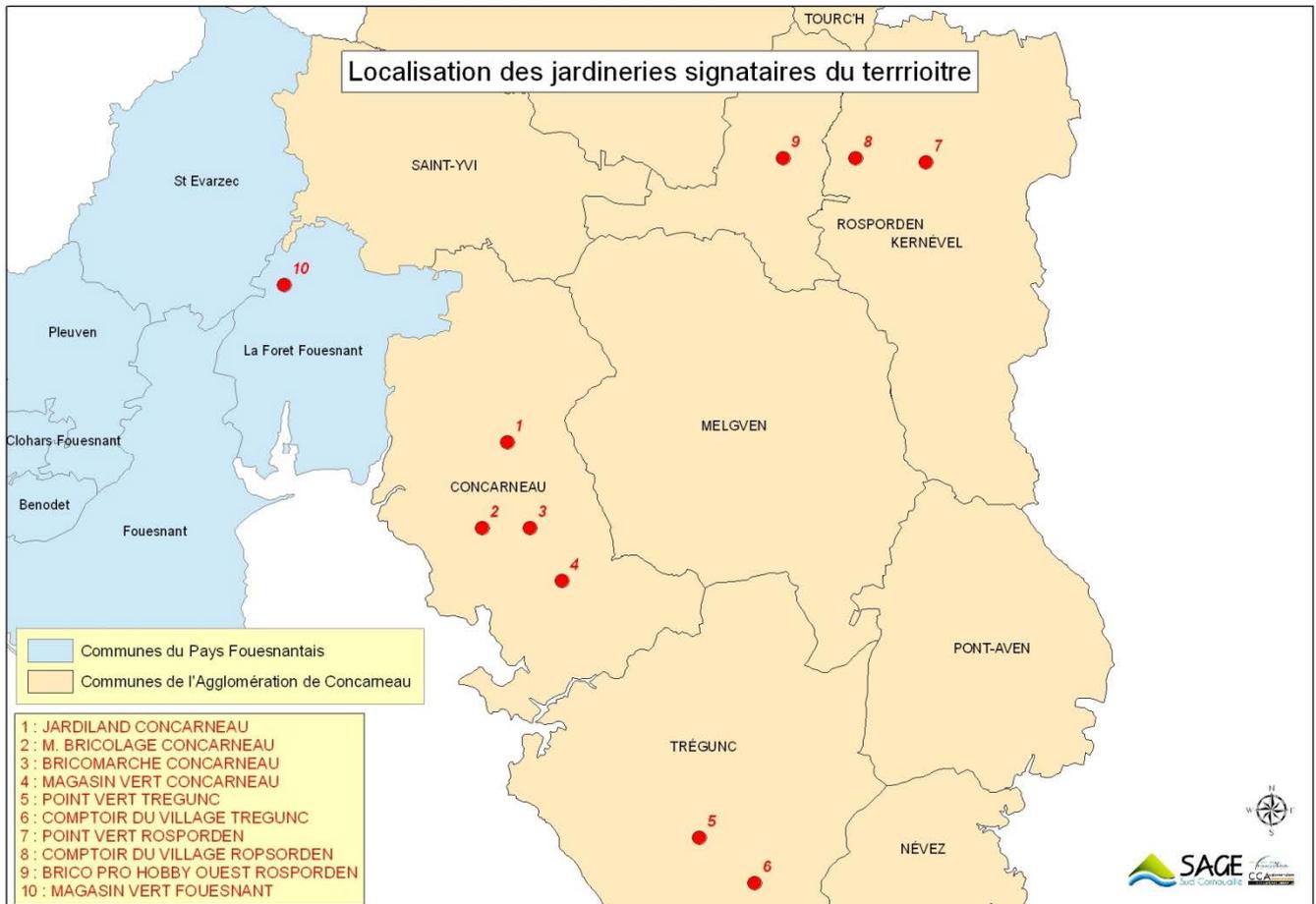
1.1 – Les critères de sélection de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »

La charte est ouverte à tous les distributeurs spécialisés en jardinerie ou en bricolage. De fait sont exclues les enseignes de la grande distribution :

- Considérant que les associations environnementales militent depuis des années pour interdire la vente libre des produits phytosanitaires ;
- Considérant que ces magasins ne disposent pas de vendeurs spécialisés pouvant participer aux formations organisées dans le cadre de la charte. Chaque année, le postulant à la charte doit en effet suivre une formation déclinée en 3 niveaux allant de la généralité sur le

jardinage au naturel à la thématique très spécialisée. La participation à cette formation annuelle conditionne la signature et la reconduction de la charte.

La carte ci-dessous localise les 10 jardinerie intégrées à la démarche de la charte de jardinerie en 2013.



1.2 – Prestations et partenariat

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » répond à un protocole régional coordonné par la Région et son prestataire, la **MCE**, la **Maison de la Consommation et de l'Environnement**. Un partenariat étroit a donc été mis en place dès le lancement de l'opération.

La charte nécessite des compétences techniques très pointues en jardinage au naturel. Il a donc été décidé de procéder à une consultation pour recruter un prestataire qui puisse co-animer la charte, et surtout qui puisse réaliser les formations auprès des vendeurs. L'offre de la **MaB**, la **Maison de la Bio**, a été retenue pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La MaB présente toutes les compétences nécessaires pour assurer cette mission et dispose d'un agrément de la région pour assurer les formations liées à la charte. Par ailleurs, cette structure est une association, ce qui correspond à l'esprit de la charte qui s'est mise en place sur la région Bretagne sur la base d'un partenariat étroit avec les associations locales.

Les associations du territoire : Eau et Rivière de Bretagne, Bretagne Vivante, Les amis du jardin au naturel, Consommation Logement et Cadre de Vie ou encore l'Association de Sauvegarde du Pays

Fouesnantais sont toutes associées à la démarche pour suivre étroitement la mise en place et le suivi de la charte. Notamment, ces associations seront membres du Comité de Pilotage de la charte, et réaliseront, au nom du SAGE Sud Cornouaille, les enquêtes consommateurs (aussi appelées enquêtes « mystère ») qui consistent à interroger les jardineries et à « évaluer » le bon conseil.

1.3 – Les formations 2013

6 journées de formation – à destination des vendeurs des magasins signataires - ont été proposées. Ces journées étaient organisées en commun entre le Sivalodet, Sage OUESCO, EPAB Baie de Douarnenez, les communautés de communes de Concarneau et Fouesnant. 2 de ces journées n'ont pu avoir lieu du fait d'un manque de participant. Les personnes inscrits aux formations annulée ont été invitées à participer à d'autres formations mises en place sur le département

9 vendeurs du territoire de la Baie de la Forêt ont participé aux formations.

Engagement n°3 de la collectivité ou des associations: formation des vendeurs

Objectif atteint : des formations ont été proposées afin de former de nouveaux vendeurs et de permettre aux vendeurs déjà formés de remettre à jour et développer leurs connaissances. Tous les vendeurs sont satisfaits ou très satisfaits de la journée.



1.4 – Les actions de communication

Dans le cadre de la charte, un « kit de communication » régional a été distribué par CCA et la Maison de la Bio de Daoulas (assistance à maîtrise d'ouvrage) aux jardineries. Ce kit est composé de jardifiches, de livrets d'informations, d'affiches, de réglottes « stop produits » ... et est laissé à disposition des jardineries pour les accompagner dans leur engagement.

Pour aller au-delà et mettre en œuvre un plan de communication local et adapté au territoire, il a été proposé pour 2013 trois axes de travail :

1 / D'utiliser les affiches éditées par la région. Ces affiches mettent en avant un message généraliste pour informer les particuliers. Elles permettent d'identifier le logo de la charte (le petit jardinier) qui sert ensuite de repère dans les jardineries, et étant personnalisables, elles permettent également d'identifier la collectivité qui porte le projet, ainsi que les financeurs.

Par ailleurs, Rennes Métropole a créé en 2012 une campagne d'affichage « Ceci est un ... », campagne dont nous avons pu bénéficier en 2013.





2 / De communiquer au travers des parutions communales et intercommunales, et des sites internet.

3 / De proposer des animations en utilisant les évènements existants.

1.4.1 - La campagne d'affichage

Chaque mairie du territoire a été destinataire d'affiches « jardiner au naturel », et les services techniques ont été destinataires de l'affiche concernant les plantes invasives.

Trois affiches parmi les quatre créées par Rennes ont été sélectionnées pour affichage sur le réseau communal de Concarneau. CCA a pu bénéficier de 17 sucettes pendant près de 15 jours :



L'utilisation des réseaux privés d'affichage a été envisagé, mais cette solution n'a pas été retenue : le coût de la semaine d'affichage, de l'ordre de 3000 à 4000 € la semaine, est trop important.

Le Département dispose également de son propre réseau d'affichage, mais la collectivité n'y a pas eu accès : ce réseau est réservé à la communication sur les actions départementales.

1.4.2 - La rédaction d'articles

Plusieurs supports sont accessibles aux services de CCA : sites internet, magazines communaux et intercommunaux, et presse locale. Les communes sont seules responsables du choix des articles à paraître sur leurs supports : CCA ne peut donc que proposer l'information qu'elle souhaite voir développer, mais ne peut s'imposer au comité de rédaction.

Pour 2013, 2 articles ont été proposés aux communes. L'un développait un message relatif au jardinage au naturel, aux solutions alternatives et aux jardineries signataires de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ». Le second proposait un rappel de la réglementation accompagnée du visuel de l'arrêté de février 2008.

Ces articles sont parus sur les sites internet de CCA, de Saint Yvi, de Rosporden et du Sage Sud Cornouaille, et l'information est présente par le biais du SAGE de l'Odet sur le site internet de la commune de Clohars-Fouesnant.

Ces articles ont également été proposés à la diffusion via les magazines communaux. A ce jour, seul le bulletin municipal de Trégunc a publié l'article concernant la charte.

Enfin, la presse locale a relayé des informations relatives aux diverses animations proposées en 2013 dans 11 articles. Toutefois, ce relais est à modérer : les animations ont souvent été organisées dans le cadre d'événements, et les articles ne concernaient pas spécifiquement le jardinage au naturel. L'information sur le jardinage au naturel a donc été « noyée » au profit de la globalité de l'événement.

1.4.3 - Les animations événementielles

Habituellement pour ce type d'animation, CCA fait appel aux jardineries partenaires de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » pour emprunter du matériel qui sert de support aux échanges avec les visiteurs. Les jardineries du territoire ont répondu favorablement à ce partenariat qui par ailleurs permet de faire la promotion des jardineries signataires de la charte.

CCA a participé à 3 événements en 2013 afin de communiquer sur le jardinage au naturel : la Semaine du Développement Durable, Bienvenue dans mon jardin et la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. CCA a également été à l'initiative d'une conférence débat animée par Denis Pépin sur la thématique de la réduction des déchets au jardin.

La Semaine du Développement durable

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable (SDD), le service milieux aquatique de CCA a été missionné pour animer un stand au côté du service déchet qui proposait une animation sur le broyage de déchets végétaux.

Les jardins partagés de Lamphily sont un bon support de communication. L'association est récente (1 an) et les jardiniers adhérents sont motivés et volontaires pour appliquer le « zéro phyto » sur leurs parcelles.



Le bilan de cette animation est plutôt décevant : seul une dizaine de visiteurs ont participé à cette manifestation, et l'association des jardins de Lamphily s'est finalement peu impliquée.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer le manque de participation : les jardins de Lamphily sont relativement excentrés et difficiles à trouver, et cette première journée de printemps était également la première journée de soleil depuis plusieurs semaines.

Bienvenue dans mon jardin

L'opération « Bienvenu dans mon jardin » est organisée tous les 2 ans au niveau régional par la MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement). Elle consiste à mettre en œuvre un partenariat avec des jardiniers amateurs volontaires pour faire partager leur passion du jardinage au naturel en ouvrant leur jardin au grand public.

Cette année plus de 170 jardins ont été accessibles au public à travers la Bretagne, dont 3 sur le territoire de CCA. Partenaire de cet événement, CCA a participé pendant le weekend à des animations dans 2 jardins :

- Aux jardins partagés du Jet, à Elliant, le matin, en association avec le service info déchets qui proposait une démonstration de broyage de végétaux dans un objectif de réduction des déchets verts.
- Au jardin de Jean-Luc Guillou à Trehubert (Trégunc) l'après-midi.

Les jardins partagés d'Elliant sont principalement dédiés au potager. L'animation a permis d'échanger avec une quinzaine de personnes, visiteurs et membres de l'association.



Le jardin de M Guillou est composé d'un potager et d'un espace horticole principalement constitué de plantes annuelles. Ce jardin a déjà été primé plusieurs fois au concours de jardins fleuris et, en première estimation, a attiré une foule de l'ordre de 500 personnes le seul samedi après-midi.



L'animation réalisée le matin à Elliant n'a pas attiré la foule escomptée, mais a permis des échanges intéressants et approfondis avec les quelques visiteurs et les membres de l'association.

En revanche, l'animation chez M Guillou a remporté un franc succès du fait du nombre important de visiteurs. Les rencontres qui ont eu lieu avec le public ont permis d'échanger avec une centaine de personnes.

Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Pour la SERD, un hôtel à insecte a été confectionné, uniquement avec des matériaux de récupération pour rester dans la thématique. Cette réalisation s'est avérée être un formidable support de communication qui a permis un dialogue constructif non seulement auprès des jardiniers confirmés, mais aussi avec les jardiniers occasionnels et les visiteurs venus en famille.



Depuis l'ouverture des portes jusqu'à la fermeture, le stand n'a pas désemploi. Selon les coorganisateur de l'évènement (la CLCV), environ 1700 visiteurs se sont succédés tout au long de la journée. Le nombre de personnes à s'être arrêté au stand « jardiner au naturel » est évalué à plus d'une centaine. Tous sont repartis avec l'idée de favoriser l'accueil des auxiliaires du jardin, ce qui est la première pierre d'un jardin au naturel.



Le stand « Jardiner au naturel ça coule de source »



La foule de visiteurs pour la bourse d'échange

Cette journée est incontestablement un succès. Elle démontre parfaitement l'intérêt de ce type d'animation. En revanche elle contraste avec d'autres journées organisées sur le territoire, comme celle réalisée aux jardins partagés de Lamphily par exemple, où seule une dizaine de visiteurs avaient fait le déplacement. L'enseignement à en tirer semble être que les ateliers de jardinage au naturel ne se suffisent pas à eux seuls pour attirer suffisamment de visiteurs, mais que c'est bien l'organisation de grosses manifestations regroupant plusieurs thématiques qui permet d'attirer le public.

La conférence débat « Gérer les déchets au jardin »

Conférencier, formateur, auteur de nombreux ouvrages et articles, Denis Pépin est un spécialiste reconnu du jardin bio qu'il pratique depuis plus de 30 ans. Denis Pépin milite pour un jardin agréable et facile, dont il ne veut pas devenir l'esclave. Il pratique le paillage systématique de toutes les zones de son jardin fournissant ainsi un bon dérivé à ses déchets de jardin : tontes, feuilles mortes, copeaux...

La soirée a réuni une trentaine de passionnés, et les échanges ont été riches sur les techniques de jardinage au naturel et de la gestion des déchets végétaux au jardin.



Conclusion sur la communication réalisée en 2013

La communication thématique telle que le jardinage au naturel est toujours perfectible. Mais les limites des outils à notre disposition sont identifiées : la surenchère d'évènements liés au développement durable a tendance à noyer l'information, et plusieurs animations organisées par CCA ne fonctionnent pas et ont un impact faible sur le public. Une sélection des évènements auxquels participer permettrait d'optimiser les efforts des services pour un meilleur impact.

En parallèle, CCA et la CCPF n'ayant pas la main sur les parutions communales, nous constatons que l'information est peu relayée par les communes. Il faudrait peut-être prévoir un travail en amont auprès des services de communication pour cerner un peu mieux les informations susceptibles d'être publiées, et ainsi accéder plus facilement aux supports de communication communaux.

Enfin, la charte existe depuis plusieurs années et a été développée en premier lieu sur la région Rennaise. La Région Bretagne a fortement soutenu cette initiative et a permis son développement à l'ensemble des territoires Breton. Cependant le CPER touche à sa fin et les prochaines orientations de la Région iront probablement à la réduction du soutien financier de la charte et à la réorientation des budgets. Ainsi, il semblerait (Comité de pilotage du 10 décembre 2013) que la priorité serait donnée à l'information auprès de particulier, et un peu moins à l'accompagnement des jardineries. Il faut donc s'attendre à une intensification de la communication auprès des particuliers et prévoir de développer des outils innovants et efficaces dès le premier trimestre 2015.

1.5 – Le bilan de la MAB

Le bilan technique de la charte 2013 (résultat des enquêtes d'évaluation) est joint à ce document. Ce bilan, réalisé par la MaB dans le cadre de ses missions, permet notamment d'évaluer la mise en œuvre de la charte de la Baie de la Forêt, et le respect des engagements des différents partenaires, à savoir :

Pour la collectivité et les associations :

Engagement n°1	Objectif partiellement atteint. Les parutions communales et intercommunales ne sont pas suffisamment exploitées
Communication en direction du GP	
Engagement n°2	Objectif atteint : les outils de communication ainsi que leur installation ont été proposés aux enseignes signataires de la charte
Fournir les outils de communication	
Engagement n°3	Objectif atteint : des formations ont été proposées afin de former de nouveaux vendeurs et de permettre aux vendeurs déjà formés de mettre à jour et de développer leurs connaissances. Tous les vendeurs sont satisfaits ou très satisfaits de la journée.
Former les vendeurs	

Pour les enseignes de jardinages :

Engagement n°1	Objectif atteint à 90%, un seul magasin a manqué à son engagement
Formation du personnel	
Engagement n°2	Objectif atteint : les outils sont globalement bien utilisés, même si certains pourraient être optimisés
Utilisation des outils de communication	

Engagement n°3	Objectif atteint, tous les magasins ont aménagé au moins un temps fort dans l'année. La mise en avant de MR Bricolage est la plus aboutie avec le retrait d'une part conséquentes des produits phytosanitaires de synthèse de leur rayons.
Organisation d'un temps fort	
Engagement n°4	Objectif non atteint : trop peu de magasin proposent une solution alternative en premier choix. Il faut savoir qu'un grand nombre de solutions alternatives existent en magasin. Pour la plus part, la gamme de prix de ces outils varie de 10 à 40 €
Conseil au client	
Engagement °5	Objectif non atteint : trop peu de magasin fournissent l'intégralité des données demandées.
Fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la charte	
Engagement n°6	Objectif non atteint : trop peu de magasins sont présents au comité de pilotage
Participation aux réunions	

Le respect par les magasins de chaque engagement de la charte est évalué et noté sur la base d'une pondération établie au niveau régionale. Un certain nombre de points est attribué à chaque engagement. Le total de ces points détermine une note sur cent, soit un pourcentage de respect des engagements.

La moyenne des résultats pour l'ensemble des magasins est en légère progression par rapport à l'an passé : 72,5% de respect des engagements tous magasins confondus, contre 70% en 2012.

Le tableau ci-dessous présente le taux de respect des engagements par magasin :

Enseigne	Ville	Résultat (%age)
Bricomarche	Concarneau	91
Magasin Vert	Pleuven	90
Point Vert	Rosporden	88
Magasin Vert	Concarneau	88
Mr bricolage	Concarneau	80
Point Vert	Tregunc	61
Jardiland	Concarneau	60
Gamm Vert	Rosporden	58
Brico pro hobi ouest	Rosporden	55
Gamm Vert	Tregunc	54

Deux groupes se distinguent :

- 5 magasins situés un peu au dessus de la moyenne (résultats entre 54 et 61%)
- 5 magasins respectant bien leurs engagements (résultats entre 80 et 91%)

Il sera important de vérifier en 2014 que les magasins du groupe « résultat moyen » respectent un à un les engagements de la charte.

Le rapport bilan de la Mab figure en annexe 1

2 – L'entretien des espaces communaux sans produits phytosanitaires

Le constat est simple : le désherbage réalisé par les collectivités est une source importante de pollution parce qu'il est principalement réalisé sur des surfaces imperméables, ou à transfert rapide. La **CORPEP** Bretagne, Cellule d'Orienta**R**égionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides, a rédigé la charte de désherbage en relation avec les organismes d'Etat et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, afin d'inciter les collectivités à modifier leur pratiques.

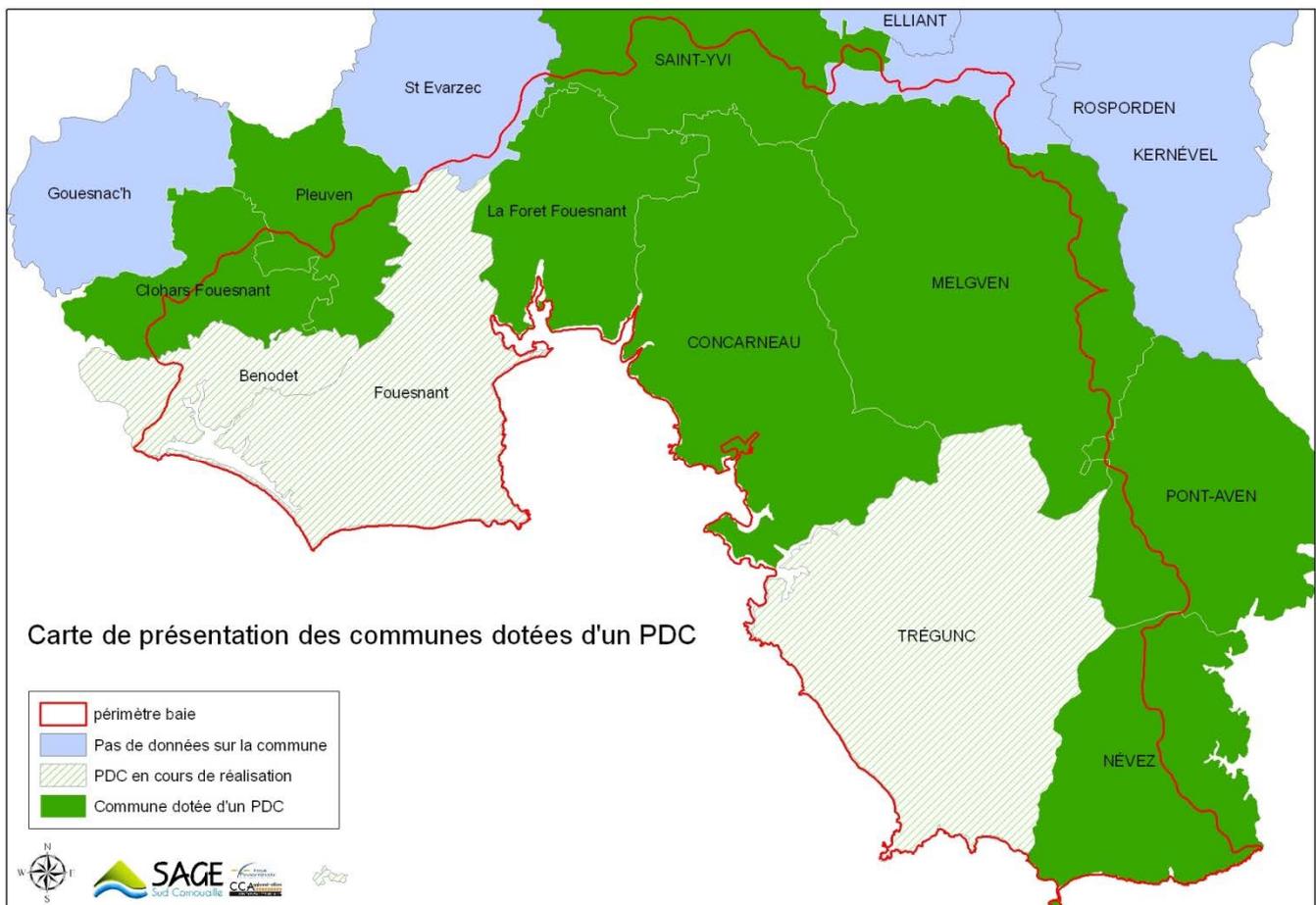


Utilisation du gaz ou du StabNet dans les cimetières



Utilisation du réciproicateur sur voirie

La charte de désherbage est basée sur un diagnostic des espaces communaux qui doit faire apparaître les espaces jugés à risque élevé ou faible de transfert de pesticides vers le milieu aquatique. Ce document est appelé « plan de désherbage communal » (PDC), et est assorti de propositions d'engagement. Un questionnaire réalisé en 2009 a permis d'établir la carte des plans de désherbage existant :



L'engagement dans le plan de désherbage est purement volontaire et ne présente aucun caractère réglementaire. L'objectif est de mettre en œuvre des pratiques alternatives aux traitements chimiques pour le désherbage des espaces communaux.

Le plan de désherbage définit plusieurs niveaux d'engagement auxquels la collectivité choisit d'adhérer. Ces différents niveaux impliquent des contraintes supplémentaires, de l'utilisation de phytosanitaires tolérée sur certains espaces communaux jusqu'au « zéro phyto », même sur les cimetières. En 2005, 4 niveaux avaient été définis, en 2010, un 5^{ème} niveau complète la liste.

Niveau 1 :

- Respect de la réglementation en vigueur, élaboration et respect des préconisations du plan de désherbage
- Formation des agents applicateurs
- Enregistrement des pratiques de désherbage
- Information de la population sur les pratiques de la commune et sur la réglementation en vigueur. (SAGE Sud Cornouaille)

Niveau 2 :

- Respect des engagements de niveau 1
- Utilisation de techniques alternatives sur les zones classées à risque élevé
- Prise en compte des contraintes d'entretien dans les nouveaux projets d'aménagement
- Mener des actions visant les jardiniers amateurs (SAGE Sud Cornouaille)
- Non utilisation des produits phytosanitaires dans les écoles, les crèches, les centres de loisir et les aires de jeu

Niveau 3 :

- Respect des engagements de niveau 2
- Aucun produit phytosanitaire sur les surfaces à risque élevé
- La commune met en place une politique de développement durable : réduction des intrants (produits phytosanitaires et engrais), réutilisation des déchets verts, ...

Niveau 4 :

- Respect des engagements de niveau 3
- Aucun produit herbicide ou anti mousses sur la totalité du territoire communal (cimetières et terrains de sports inclus), y compris dans le cas d'éventuelles prestations de service.

Niveau 5 :

- Respect des engagements de niveau 4
- Aucun produit phytosanitaire (herbicide, fongicide, insecticide, régulateur de croissance, éliciteur ...) ou anti mousses sur la totalité du territoire communal (cimetières et terrains de sports inclus) y compris dans le cas d'une éventuelle prestation de service.

Il faut noter que de nombreuses communes ont déjà réduit voir supprimé l'usage des produits phytosanitaires sur leur territoire sans pour autant avoir réalisé de PDC. Ce document est pourtant un moyen de valoriser l'engagement de la commune et le travail des services, et de bénéficier de financements pour l'investissement en matériel.

2.1 – Méthodologie des plans de désherbage

L'objectif des plans de désherbage est de communiquer auprès des services techniques des communes du territoire pour les sensibiliser aux problématiques de la qualité de l'eau et faire évoluer leurs pratiques.

La méthodologie employée a été la suivante :

- Réalisation d'une cartographie préparatoire de la commune : premier repérage, numérisation de la voirie et des espaces communaux ;
- Rencontre des élus, présentation et définition de ce qu'est le plan de désherbage ainsi que des objectifs recherchés, identification d'une personne ressource parmi les services techniques ;
- Recensement des espaces publics et cartographie ;
- Echange avec les services techniques sur les problématiques identifiées et recherche de solutions ;
- Rédaction du rapport, cartographie des préconisations ;
- Validation du dossier auprès des financeurs ;
- Validation en interne des préconisations du diagnostic ;
- Présentation aux services et aux élus.

L'étape suivante pour les communes ayant adopté un plan de désherbage est l'engagement dans l'un des 5 niveaux, allant du simple respect règlementaire jusqu'au « zéro phyto ». Les communes pourront alors être valorisées en termes de communication : la gestion raisonnée doit devenir un atout pour les communes littorales à vocation touristique.

2.2 – Le plan de désherbage Névez

Névez est une commune littorale dont les plages de Rospico et de Raguènes sont la vitrine. Les campings sont nombreux, et la commune de Névez attire également beaucoup de visiteurs grâce aux différents villages de chaumières et de maisons en pierres debout.

L'économie est principalement tournée vers le tourisme, et la commune voit sa population doubler en été. La difficulté des élus est donc de concilier propreté des espaces urbains répondant à la demande des estivants avec gestion environnementale des espaces communaux.

L'ensemble du diagnostic a été réalisé et a fait l'objet d'échanges avec les services techniques durant le 2^{ème} semestre 2012. La version finale a été restituée aux élus (M Martin) et aux services (M Sellin) le 9 juillet 2012 après différentes mises à jour liées au programme d'investissement « voirie » de la commune.

La commune doit délibérer sur son niveau d'engagement. Etant donné ses pratiques actuelles, le niveau pressenti qui ne nécessiterait pas de modifications techniques et financières trop importantes serait le niveau 3.

2.3 – Le plan de désherbage de Trégunc

Trégunc est l'une des communes les plus grandes du Finistère et regroupe de nombreux villages et hameaux. Le Bourg, situé à l'intérieur des terres, occupe une position excentrée au nord de la commune. La côte est constituée de plages et de pointes rocheuses. Entre les pointes de la Jument, à l'ouest, et de Trévignon, à l'est, la côte est basse et forme un cordon dunaire rectiligne de 6 km de long. Plusieurs étangs se sont créés à l'arrière de ce cordon sableux et forment une zone Natura 2000 où les eaux salées et douces provenant de la mer et des cours d'eau côtiers se mélangent.

La cartographie préparatoire de la commune a été réalisée (numérisation de la voirie et des espaces communaux) au premier semestre 2012. Les services (Mlle DRUET) ont été consultés le 26 septembre. Monsieur le Maire, Jean-Claude Sacré, également Président de CCA, est informé de la démarche.

Une restitution partielle de l'étude s'est déroulée le 14 janvier 2013 en présence de Mlle Druet.

M Sacré ayant annoncé sa volonté de ne pas se représenter à la mairie de Trégunc, il a été décidé de reporter la restitution du diagnostic après les élections, à la nouvelle équipe d'élus. Les services ont déjà adopté un certain nombre de pratiques respectueuses de l'environnement. Sans trop de difficultés, la commune de Trégunc peut prétendre à un engagement de niveau 3.

2.4 – Le plan de désherbage de Fouesnant

Station touristique des plus recherchée, Fouesnant-les Glénan apporte toute son attention au cadre de vie. La ville propose une grande variété de sites de qualité : c'est d'abord un site naturel exceptionnel : 17 km de littoral dont 13 de plages de sable blanc. Fouesnant, c'est également 3 stations balnéaires : BEG-MEIL, CAP-COZ et MOUSTERLIN et un archipel : les îles de GLENAN.

La commune présente des sites naturels protégés variés : la vasière et le bois de Penfoulic, le polder de Moustierlin, la lagune de la Mer Blanche, les dunes de Beg-Meil et Moustierlin, un bocage préservé abritant un réseau de chemins creux bordés de talus plantés de chênes et de châtaigniers. Deux de ces sites sont classés au titre de la directive européenne NATURA 2000 : l'archipel des Glénan et le marais de Moustierlin.

La démarche du plan de désherbage a été présentée aux élus (Mme Caramaro) et aux services (M Gadiolet) le 12 juillet 2013. Le repérage terrain a été réalisé et le PDC doit être présenté aux services pour échanges et modifications au cours du premier semestre 2014.

2.5 – Le plan de désherbage de Bénodet

A la confluence de l'Odé, l'une des plus belles rivières du Finistère, étée de l'océan, Bénodet est principalement tournée vers le tourisme de standing : thalasso, casino, hôtellerie et plages de sable blanc. Bénodet doit apporter un soin particulier à son cadre de vie et la protection de l'environnement est l'un des enjeux majeur.

La rencontre avec M Le Maire (M. PENNANECH) et les services (direction générale, services techniques et service urbanisme) a eu lieu le 13 mai 2013. Le repérage terrain a été réalisé et le PDC doit être présenté aux services pour échanges et modifications au cours du premier semestre 2014.

2.6 – L'accompagnement des communes

Modifier les pratiques d'entretien des espaces communaux n'est pas aisé : les agents ont été formés pour travailler dans une optique de propreté et l'emploi de pesticides leur paraît évident, et même souvent la seule solution efficace. La pression des élus pour obtenir un résultat irréprochable est perceptible, et les administrés, qui « payent des impôts » ne comprennent pas « le laisser aller » des services qui n'entretiennent plus les espaces publics.

En 2013, une formation d'approfondissement (suite de la formation 2012) axée sur la gestion des terrains de sport sans pesticides a été proposée aux communes du territoire. Cette rencontre technique s'est déroulée le 1 octobre 2013 et a réuni 14 personnes (responsables et agents des espaces verts).

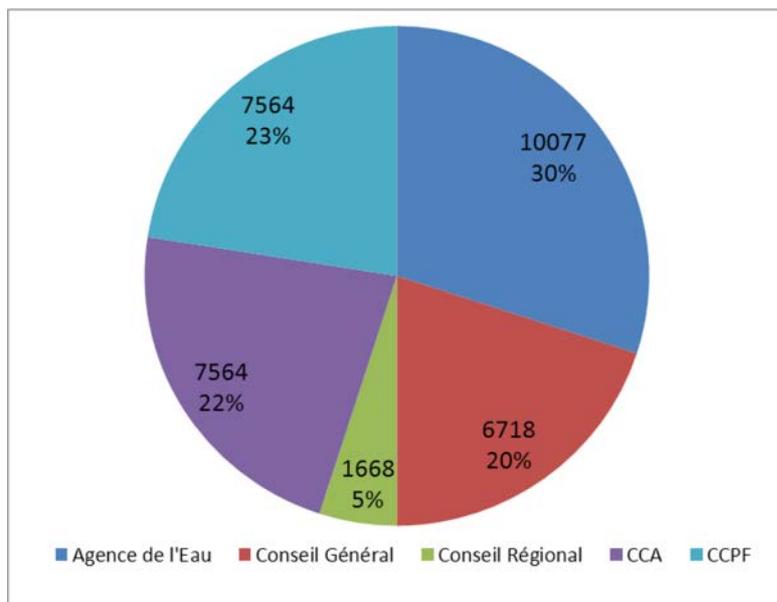
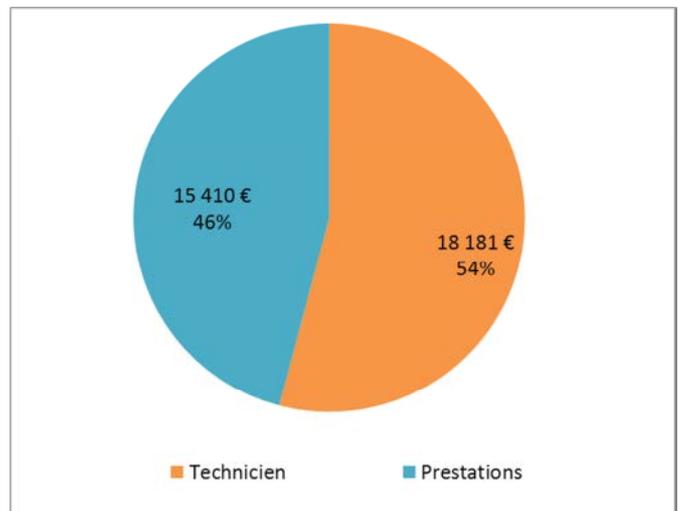
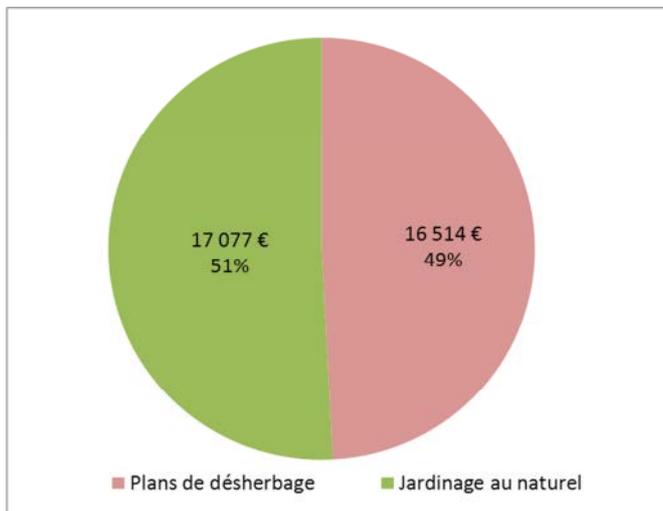


3 – Bilan financier de l'opération

Le budget prévisionnel du volet phytosanitaire était de **45 217 €**

La dépense réelle est de **33 591 €**, soit **74.2%** du prévisionnel, répartie :

Les graphiques suivants synthétisent le budget 2013.



Le détail financier figure en annexe 2

4 – Conclusion

Le volet phytosanitaire est un axe fort du programme d'amélioration de la qualité de l'eau du territoire de l'Odet à l'Aven. Ce programme n'a pourtant pas vocation à être pérennisé dans sa forme actuelle : en effet la réglementation rattrape les utilisateurs et va rendre obligatoire les changements de pratiques.

Déjà, la réglementation est de plus en plus contraignante. Mais à l'horizon 2020 pour les communes, puis 2022 pour les particuliers, les produits phytosanitaires ne seront plus en vente libre (loi dite « Labbé » n°2014-10 du 6 février 2014). Le développement de méthodes alternatives prend alors tout son sens et c'est vers là que doivent s'orienter les actions de la collectivité.

Il convient donc de poursuivre cette action et de la développer sur un plan technique : rencontres et échanges avec les services communaux, animations et ateliers auprès des particuliers.

Liste des annexes

- 1 – Rapport bilan de la Charte Jardiner au naturel, ça coule de source !
2013 de la Maison de la Bio
- 2 – Détail du plan de financement prévisionnel

Charte “Jardiner au naturel, ça coule de source !”

Concarneau Cornouaille Agglomération et Communauté de Communes
du Pays Fouesnantais – Baie de la Forêt



Bilan 2013



Sommaire

PRESENTATION DE LA CHARTE.....	3
LE CONTEXTE DE LA CHARTE.....	3
ORIGINE.....	3
QUELS OBJECTIFS.....	4
QUELS ENGAGEMENTS.....	5
EVALUATION DE LA CHARTE.....	7
Evaluation du respect des engagements par les collectivités publiques et les associations :.....	8
Engagement n°1 : Communication vers le grand public.....	8
Engagement n°2 : Outils de communication.....	9
Engagement n°3 : Formation.....	10
Evaluation du respect des engagements par les enseignants.....	14
Engagement n°1 : Formation du personnel.....	14
Engagement n°2 : utilisation des outils de communication.....	15
Engagement n°3 : temps fort.....	18
Engagement n°5 : Fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la Charte.....	21
Engagement n°6 : participation aux réunions.....	22
ENGAGEMENT DES ENSEIGNES.....	23
ANNEXE.....	24

PRESENTATION DE LA CHARTE

Le contexte de la charte

Une charte qui répond aux enjeux sanitaires et environnementaux

La charte « jardiner au naturel, ça coule de source ! » est née de la volonté de mieux informer les particuliers des problèmes posés par les pesticides tant sur l'eau que sur l'environnement et la santé publique. Le fait est avéré : les teneurs excessives en désherbants retrouvés dans les eaux nuisent à la faune aquatique et génèrent des coûts de traitements importants pour tenir les normes de production d'eau potable. Trop souvent présentés comme une solution incontournable d'entretien du jardin et des abords de la maison, les pesticides nuisent à la santé humaine et perturbent les équilibres écologiques.

Principe

Le principe de la charte « jardiner au naturel, ça coule de source ! » consiste à coordonner une action de promotion des techniques alternatives par les surfaces de ventes (agir sur l'offre) et une action d'information et de communication des jardiniers amateurs (agir sur la demande) par les collectivités (représenté par Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais), en collaboration avec les associations locales et les professionnels (jardineries et magasins de bricolage).

Origine

Initiée à Rennes

Cette charte est lancée à la suite de la première mise en place en 2005 sur l'agglomération rennaise et ses bassins d'alimentation en eau potable par la MCE, Rennes métropole, le SMPBR et jardiniers de France dans le cadre du programme « Eau et Pesticides ». www.jardinaunaturel.org

Elle s'inscrit dans le cadre d'une coordination régionale mise en place par la Région Bretagne en partenariat avec les services de l'Etat, les conseils généraux des côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, l'agence de l'Eau Loire Bretagne et pilotée par la MCE.

Exportation de la charte au niveau régional



En 2013, 16 territoires bretons sont engagés dans la démarche, totalisant 233 magasins signataires.

Quels objectifs

L'objectif de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » est de diminuer durablement la consommation de produits phytosanitaires de jardin en orientant les consommateurs vers des solutions sans pesticides.

Pour y arriver il était nécessaire d'aboutir à un accord « gagnant – gagnant » :

- Gagnant pour les partenaires publics et associatifs en matière de santé publique et de qualité de l'eau ;
- Gagnant pour les enseignes en matière d'image et de chiffre d'affaire, en compensant la diminution des ventes de pesticides par l'augmentation des ventes de solutions sans pesticides.

Les objectifs des signataires publics et des associatifs

- Protéger l'environnement, particulièrement les ressources en eau, la biodiversité et la santé publique
- Diminuer la consommation et les ventes de produits phytosanitaires aux particuliers
- Promouvoir les solutions sans pesticides afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs
- Diminuer les coûts pour la société inhérents à l'utilisation des pesticides : dépollution de l'eau, collecte et traitement des déchets toxiques, coûts sanitaires...

Les objectifs des enseignes

- Inscrire l'entreprise dans une démarche responsable et citoyenne
- Participer à une action locale mobilisant l'ensemble des acteurs pour réduire les pollutions par les pesticides
- Améliorer la fonction de conseil auprès des consommateurs
- Diminuer la vente des produits phytosanitaires au profit de la vente des articles recommandés par la charte

Quels engagements

Pour diminuer durablement la consommation de produits phytosanitaires de jardin et orienter le choix vers des solutions sans pesticides, les signataires se sont engagés à respecter plusieurs points précis.

Les engagements des partenaires publiques et des associations

- Prendre en charge un plan de communication en direction du grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticides et à les orienter vers les enseignes signataires de la charte
- Concevoir et mettre à disposition des jardinerie des outils de communication pour promouvoir les solutions sans pesticides
- Assurer la formation des vendeurs sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les solutions sans pesticides et sur les outils mis à disposition dans le cadre de la charte.
- Déterminer et promouvoir des articles que les enseignes signataires ont à disposition.
- Respecter la confidentialité des données transmises par les enseignes en matière de suivi des ventes

Les engagements des enseignes

- Avoir au moins un vendeur chargé du rayon phytosanitaire ayant suivi une des sessions de formation proposée dans le cadre de la charte par les collectivités publiques et les associations.
- Disposer en magasin du maximum d'articles du tronc commun promu par la charte et développer les autres solutions possibles.
- Décliner dans la surface de vente les supports mis à disposition dans le cadre de la charte.
- Créer au moins un temps fort pour la promotion des solutions sans à l'aide des outils mis à disposition dans le cadre de la charte.
- Apporter à chaque client demandeur d'un conseil sur les produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides susceptibles d'être mises en œuvre.
- Ne pas diffuser d'information discréditant les techniques de jardinage au naturel et faisant apparaître les pesticides comme indispensable et sans risque pour la santé et l'environnement.
- Désigner un responsable du suivi de la Charte au sein du magasin et participer au groupe de suivi de la charte.
- Fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la Charte

Territoire concerné

Contrat Baie de la Forêt : Concarneau Cornouaille Agglomération et Pays Fouesnantais

Signataires

Sur ce territoire, 10 jardineries / magasins de bricolage se sont engagés dans la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » en 2013.

- Bricomarché, Concarneau
- Brico Pro Hobby Ouest, Rosporden
- Gamm Vert, Rosporden et Tregunc
- Jardiland, Concarneau
- Magasin Vert, Pleuven et Concarneau
- Mr Bricolage Concarneau
- Point Vert le jardin Rosporden
- Point Vert Tregunc

Au niveau associatif, 4 associations de consommateurs, de protection de l'environnement et de jardiniers sont partenaires du projet:

- CLCV
- Eau et rivières de Bretagne
- Association pour la sauvegarde du pays fouesnantais
- Maison de la Bio 29
- Les amis du jardin au naturel
- Bretagne Vivante SEPNE

Porteurs de projet :

- Concarneau Cornouaille Agglomération
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais.
- Maison de la Bio 29 en accompagnement technique.

Financeurs :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Conseil Général du Finistère
- Conseil Régional de Bretagne

EVALUATION DE LA CHARTE

Dans le cadre de la Charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source » mise en place sur le territoire des bassins versants de la CCA et CCCF, un processus d'accompagnement et d'évaluations de la démarche est mis en œuvre :

Une visite a été réalisée en mars dans chaque magasin afin d'apporter les outils de communication de la charte et au besoin d'aider à les placer.

Une autre visite a été réalisée en mai afin de noter l'utilisation des outils de communication et la justesse de leur placement (sont-ils toujours en place 3 mois après leur installation, évoluent-ils en même temps que le rayon ?).

Une enquête «client mystère » a été réalisée par des bénévoles associatifs, en mai 2013, afin d'évaluer le conseil apporté par les vendeurs aux clients.

Une rencontre avec chaque enseigne a été réalisée à l'automne 2013. Un représentant des associations rencontrait la personne chargée de la charte au niveau de chaque enseigne. Ces rencontres ont pour but de dialoguer avec les enseignes sur la mise en place de la charte dans leur magasin et les limites et problèmes rencontrés, mais également évaluer son application et les moyens de l'améliorer.

Durant ces rencontres, plusieurs thèmes étaient abordés :

- La pertinence des outils de communication fournis dans le cadre de la charte.
- L'application de la charte dans le magasin et son impact.
- L'avis de l'enseigne sur la communication réalisée autour de la charte.

Une enquête concernant l'évolution d'un certain nombre de données de ventes permet de réaliser une évaluation de la démarche.

Evaluation du respect des engagements par les collectivités publiques et les associations :

Engagement n°1 : Communication vers le grand public

« Prendre en charge un plan de communication en direction du grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticides et à les orienter vers les enseignes signataires de la charte »

- Site Internet de la maison de la bio, d'eau et rivières de Bretagne, de Bretagne Vivante, site jardiner au naturel, sites intercommunaux, site facebook de Concarneau Cornouaille Agglomération.



- Présentation de la charte et du jardinage au naturel sur France Bleu breiz izel dans l'émission « jardinez futé » et « ligne d'expert ». (3 émissions en 2013).
- Bienvenue dans mon jardin en Bretagne : Organisation de portes ouvertes de jardins amateurs entretenus au naturel. 35 jardins ouverts sur le 29 cumulant 24000 visiteurs.
- Articles dans les bulletins communaux et inter-communaux (? articles en 2013) :
- Affichage de la campagne de communication « ceci est un... » (voir en annexe) : Affichage urbain de Concarneau.

Engagement n°1 de la collectivité et des associations : Communication en direction du grand public

Objectif.

Engagement n°2 : Outils de communication

« Concevoir et mettre à disposition des jardineries des outils de communication pour promouvoir les solutions sans pesticides »

Une série d'outils de communication existe depuis le début de la démarche et évolue régulièrement en fonction des remarques faites par les partenaires de la charte.

Cette année, suite au groupe de travail régional, certains outils ont évolués et de nouveaux outils ont été créés.

La fabrication des ces outils d'ILV (information sur lieu de vente) a été réalisée au niveau régional. Ils ont ensuite été mis à disposition, par les porteurs de projet de la charte, aux magasins signataires.

Ces outils peuvent se catégoriser en deux types:

Des outils d'information technique à destination des jardiniers amateurs, mais qui peuvent également servir au vendeur afin de se remémorer les différentes solutions alternatives pouvant être mises en oeuvre. Il est à rappeler qu'un à plusieurs vendeurs par magasin a suivi une journée de formation à ces solutions alternatives.

Ces outils sont des livrets (4), des fiches techniques (10 jardifiches) dans un box en bois, l'arrêté préfectoral d'interdiction de traitement à proximité de l'eau (plastifié et en couleur).

Des outils d'identification afin de mettre en valeur les différentes solutions alternatives existantes. Ces outils sont :

- des réglottes vertes à glisser dans la barre de prix avec l'intitulé « Jardinons au naturel »
- des réglottes rouges avec des messages poussant à faire réfléchir l'utilisateur potentiel de produits chimique et l'inciter à demander conseil à un vendeur (« les désherbants polluent l'eau »; « les insecticides nuisent aux insectes utiles »; « les pesticides un risque pour votre santé »)
- des autocollants ont été mis à disposition des magasins afin de marquer les solutions proposées par la charte
- des stops produits permettent de mettre en relief les rayons que ce soit dans les rails ou sur les broches
- des panonceaux identifient le gros matériel
- des affiches produits ciblant 13 thématiques
- des affiches présentant la charte sur laquelle est inscrit le logo du magasin, ainsi que des affiches généralistes sur la charte, ont été mises à disposition des enseignes.
- un autocollant recto/verso à coller sur la porte d'entrée
- une affiche d'information sur les plantes invasives.
- une campagne de communication « ceci est » comprenant 4 affiches a été réalisée au niveau régional.

Des représentations de ces outils sont situées en annexe.

Engagement n°2 des collectivités et des associations : outils de communication

Objectif atteint : des outils de communication ainsi que leur installation ont été proposés aux enseignes signataires de la charte.

« Assurer la formation des vendeurs sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les solutions sans pesticides et sur les outils mis à disposition dans le cadre de la charte ».

Participation

6 journées de formation – à destination des vendeurs des magasins signataires - ont été proposées.

Ces journées étaient organisées en commun entre le Sivalodet, Sage OUESCO, EPAB Baie de Douarnenez, les communautés de communes de Concarneau et Fouesnant.

2 de ces journées n'ont pu avoir lieu du fait d'un manque de participant. Les personnes inscrits aux formations annulée ont été invitées à participer à d'autres formations mises en place sur le département

9 vendeurs du territoire ont participés aux formations.

Formation du 14 février – Quimper- formation initiale

Contenu :

Problématiques pesticides - eau, santé, environnement - réglementation

Charte - objectifs, outils de communication

Argumentaire de vente « Jardiner au naturel » - désherbage

Mise en situation client/vendeur

Visite d'une jardinerie

Intervenants :

- Charly RIO de la Maison de la Bio a été le formateur référent lors de ces journées et a conduit les apports théoriques et certaines visites de terrain, incité les échanges et animé les journées.
- Thomas Picheral du SAGE OUESCO

Participation :

8 participants

4 participants sont très satisfaits et 4 sont satisfaits

Commentaires des participants :

- Journée intéressante sous forme de questions, visites et mises en situation. Cela m'a permis de voir une autre façon de jardiner naturellement
- Bonnes interventions sur les alternatives aux désherbants et sur les invasives. Journée intéressante. Merci
- Intéressant. J'ai appris beaucoup de choses sur la nature et la biodiversité. Je serai content de l'appliquer.
- Journée intéressante, découverte de solutions alternatives aux désherbants chimiques
- Journée très intéressante. Les solutions curatives et préventives sont abordées de façon pertinente.

- Bien, d'autant plus le fait de se déplacer en magasin pour voir ce dont on parle. Je trouve aussi bien le fait de faire des petites mises en scène client/vendeur. Ca fait participer.
- Bonne journée. Cela donne des idées pour répondre aux clients et lui donner des solutions préventives et aussi curatives naturelles.
- Bonnes impressions. Découvertes de différentes choses et astuces. A reproduire.

Les pistes d'amélioration ou perspectives :

- Formation qui doit rester variée et qui donne envie de mettre en pratique tous ce qui nous est appris. Merci
- Visite de jardins
- Pas assez d'une journée, y'a tellement à dire et à découvrir.

Formation du 22 janvier – Quimper - formation perfectionnement

Contenu :

Argumentaire de vente « Jardiner au naturel » Biodiversité et santé des plantes

Mise en situation client/vendeur

Visite d'une jardinerie

Intervenants :

- Charly RIO de la Maison de la Bio a été le formateur référent lors de ces journées et a conduit les apports théoriques et certaines visites de terrain, incité les échanges et animé les journées.

Participation :

6 participants

2 participants sont très satisfaits et 4 sont satisfaits

Commentaires des participants :

- Beaucoup plus intéressant que la formation de niveau 1. On a parlé de cas concrets, visite d'une jardinerie, mise en condition.
- Une continuité avec la formation de niveau 1, permet de se remémorer les techniques et les conseils à apporter aux clients. Déplacement sur le terrain (jardinerie) très intéressant.
- Journée instructive et dense en informations. Première partie en salle instructive ; seconde partie en magasin proche de nos conditions habituelles de travail (toutes proportions gardées)
- Bonne idée d'aller en magasin, face aux produits, c'est plus concret et cela permet de voir une autre façon d'étalage du rayon bio que celle qu'on a en magasin.
- Visite à faire en magasin en cours de saison serait mieux (tous les produits visibles). Mise à jour des solutions alternatives OK.
- Bonne suite logique du niveau 1. J'ai appris de nouvelles choses, de fait de sortir en magasin est une bonne idée.

Les pistes d'amélioration ou perspectives :

- La formation permet de faire des rappels, mais visiter un jardin de particulier « bon élève » qui mène son jardin de manière « écologiquement responsable » serait intéressant, du concret, de la mise en situation toujours.
- Continuer les déplacements sur le terrain. Le cas concret des questions que pose les clients est très intéressant aussi.
- Le sujet des plantes invasives est vaste, un peu de « reco » en diaporama aurait été intéressant. Faire une mise en situation de plantes couvre-sol en jardin amateur ou pro.
- Travailler un point avec plus d'approfondissement (maladie du potager, rotation des cultures)

- Développer un argumentaire de vente pour les produits non encore utilisés fréquemment par les particuliers.
- Création d'un support avec les questions les plus courantes et les réponses adaptées pour que l'on puisse distribuer aux collègues qui ne sont pas venus.

Formation du 21 février – Douarnenez - formation thématique pelouse

Contenu :

Argumentaire de vente « Jardiner au naturel » Pelouse

Visite de terrain

Mise en situation client/vendeur

Visite d'une jardinerie

Intervenants :

- Charly RIO de la Maison de la Bio a été le formateur référent lors de ces journées et a conduit les apports théoriques et certaines visites de terrain, incité les échanges et animé les journées.

Participation :

8 participants

4 participants sont très satisfaits et 2 sont satisfaits

Commentaires des participants :

- Solutions simples, des réponses à mes questions
- Bilan complet des questions posées en magasin par nos clients et tous les éléments de réponse sont à présent de nouveau à l'esprit. Visite en magasin intéressante afin de visualiser les produits que l'on a pas forcément en magasin mais qui pourraient y venir.
- Bonne journée, remise à niveau nécessaire pour être plus rapide à répondre aux clients et aller dans le sens de la charte « jardiner au naturel » Bons échanges.
- Formation complète qui a permis de faire le point sur l'essentiel de la problématique gazon pour un meilleur conseil aux clients.
- Bon animateur, mise en pratique sur le terrain, RAS
- Bonne équipe, questions précises, réponses claires. La difficulté est de transmettre au client.

Les pistes d'amélioration ou perspectives :

- Visite de terrain avec des jardiniers qui mettent ces méthodes alternatives en application.
- Garder cette façon de faire par thème

Formation du 17 septembre - Quimper - formation thématique ravageurs et auxiliaires

Contenu :

Argumentaire de vente « Jardiner au naturel » Ravageurs et auxiliaires

Visite de terrain

Mise en situation client/vendeur

Visite d'une jardinerie

Intervenants :

- Charly RIO de la Maison de la Bio a été le formateur référent lors de ces journées et a conduit les apports théoriques et certaines visites de terrain, incité les échanges et animé les journées.
- Anthony Roquinarch a réalisé la visite des serres de la ville de Quimper et présenté les solutions de lutte biologique mises en œuvre.

Participation :

12 participants

2 participants sont très satisfaits et 8 sont satisfaits

Commentaires des participants :

- Bonne description des auxiliaires et remise à niveau des ravageurs. Bonne technique biologique de la part des intervenants.
- Travail en groupe, lutte biologique, visite de serre intéressant
- Journée instructive, avec mise en situation. Des auxiliaires aux insecticides. Permet de voir l'auxiliaire en vrai et de faire prendre conscience qu'il faut une tolérance face aux attaques parasitaires. La nature se régule d'elle-même après un petit coup de pouce. Il en est de même pour la biodiversité végétale (adventices) au jardin.
- Programme relativement complet, mis en valeur par des visites fort à propos.
- Bonne formation, informations complémentaires par rapport aux acquis. Visite intéressante dans les serres d'un point de vue professionnel.
- Cette formation a répondu à mes attentes. Visite très intéressante et instructive.
- Une journée intéressante mais un peu trop technique sur les auxiliaires utilisés dans les serres de la ville.
- Intéressant, enrichissant, gamme et application limitée en magasin pour particuliers
- Bonne reconnaissance des parasites et auxiliaires, discours pro pas toujours évident à transcrire pour le particulier (passer de l'exemple de la serre communale à un jardin de particuliers). Il y a du boulot pour rendre ces solutions plus accessibles pour le client lambda.
- Bonne approche technique pendant la matinée. Approche un peu trop technique dans les serres municipales. Bien de voir les solutions en magasin.

Les pistes d'amélioration ou perspectives :

- Plus expliquer le mode d'emploi des plaques d'auxiliaires.
- Remise d'un dossier illustratif avec des photos d'insectes et les solutions à proposer.
- Un apéro dans un jardin afin de voir de plus près les auxiliaires.
- Former sur les maladies et solutions biologiques.

Engagement n°3 de la collectivité ou des associations: formation des vendeurs

Objectif atteint : des formations ont été proposées afin de former de nouveaux vendeurs et de permettre aux vendeurs déjà formés de remettre à jour et développer leurs connaissances. Tous les vendeurs sont satisfaits ou très satisfaits de la journée.

Evaluation du respect des engagements par les enseignes

Engagement n°1 : Formation du personnel

« Avoir au moins un vendeur chargé du rayon phytosanitaire ayant suivi une des sessions de formation proposée dans le cadre de la charte par les collectivités publiques et les associations. »

Sur les 10 magasins participants à la charte cette année, neufs magasins ont envoyés du personnel en formation. Ils respectent ainsi leur engagement.

Le magasin n'ayant envoyé personne l'explique par le départ à la retraite du personnel du magasin et par la mise en pause du protocole de formation pour ce personnel.

On peut noter que cette année aucun magasin n'a envoyé plusieurs vendeurs en formation.

Ceci s'explique par les nouvelles obligations du certiphyto.

Chaque magasin distributeur de produits phytosanitaire doit avoir en permanence en rayon un vendeur ayant reçu un certificat individuel d'aptitude à conseiller ce genre de produit. Ce type de formaton peut durer jusqu'à 3 jours pour tout ou partie du personnel du magasin.

Engagement n°1 des magasins : formation du personnel

Objectif atteint à 90%, un magasin a manqué son engagement.

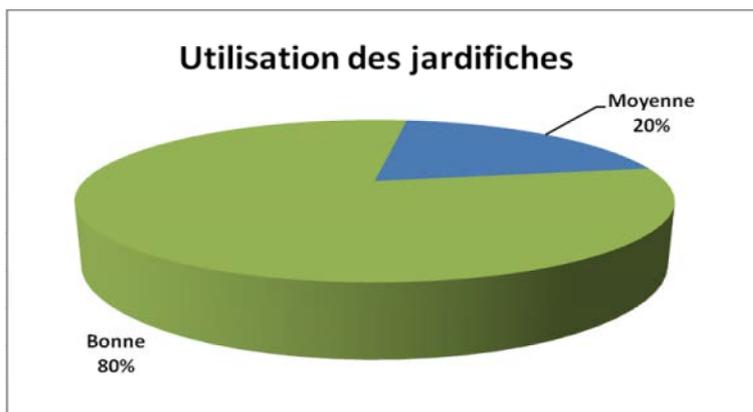
Engagement n°2 : utilisation des outils de communication

« Décliner dans la surface de vente les supports mis à disposition dans le cadre de la charte. »

Une enquête a été réalisée au cours du mois de juin afin de vérifier si les supports de communication mis à disposition dans le cadre de la charte sont bien utilisés.

Les outils d'information technique:

Les jardifiches dans leur box en bois

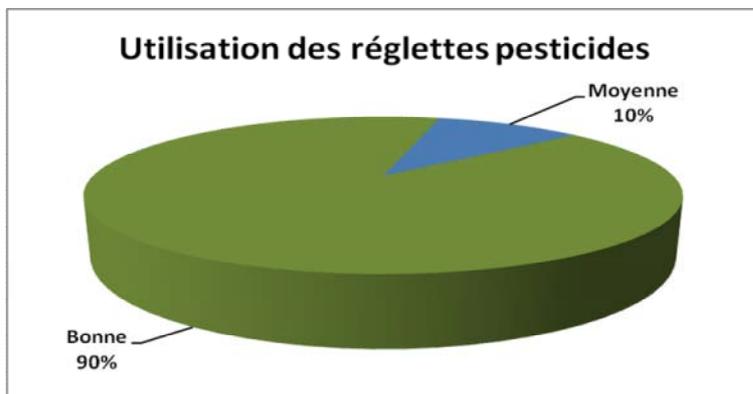


Les jardifiches dans leur totem sont souvent considérées comme l'outil le plus pertinent.

Il est décevant de s'apercevoir que certains magasins ne le remplissent pas correctement (le stock de fiche étant rangé à l'arrière du box) ou ne le mettant pas toujours à jour.

Les outils d'identification:

Les **réglottes rouges** ont un rôle important dans le changement de pratique des jardiniers amateurs. En effet elles véhiculent un message d'information-alerte mais renvoient à un vendeur-conseiller. Conseil qui est un des points clé de la démarche.



En 2012, un tiers des magasins avaient mal utilisé cet outil.

Cette année, la majorité des magasins ont bien mis en avant cet outil.

L'utilisation des **panonneaux**.

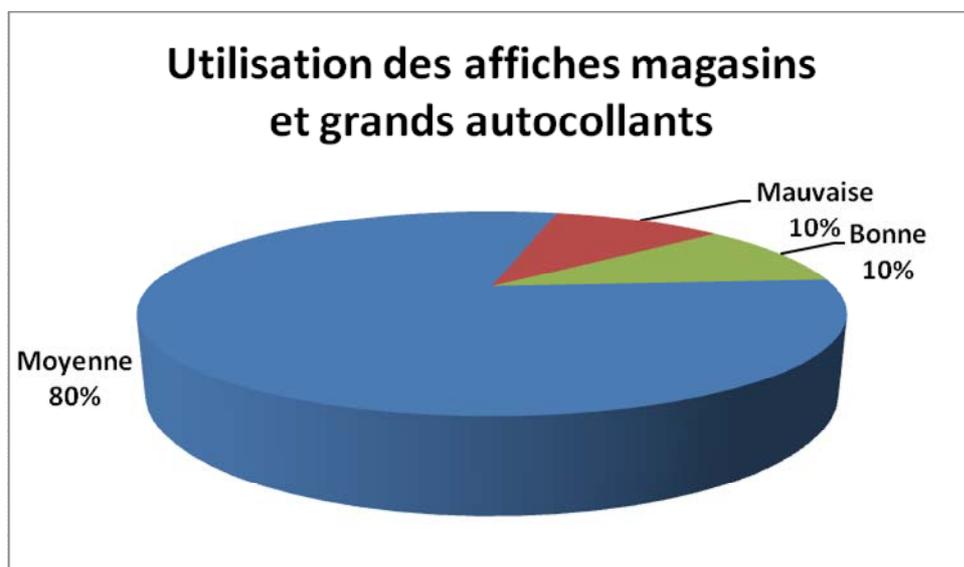


A l'instar de l'année dernière, l'utilisation des panonneaux est très mauvaise. Peu de magasins les utilisent pour mettre en avant les alternatives.

Les stops produits ou réglottes vertes sont des outils assez faciles à utiliser

Tous les magasins ont bien utilisé cet outil.

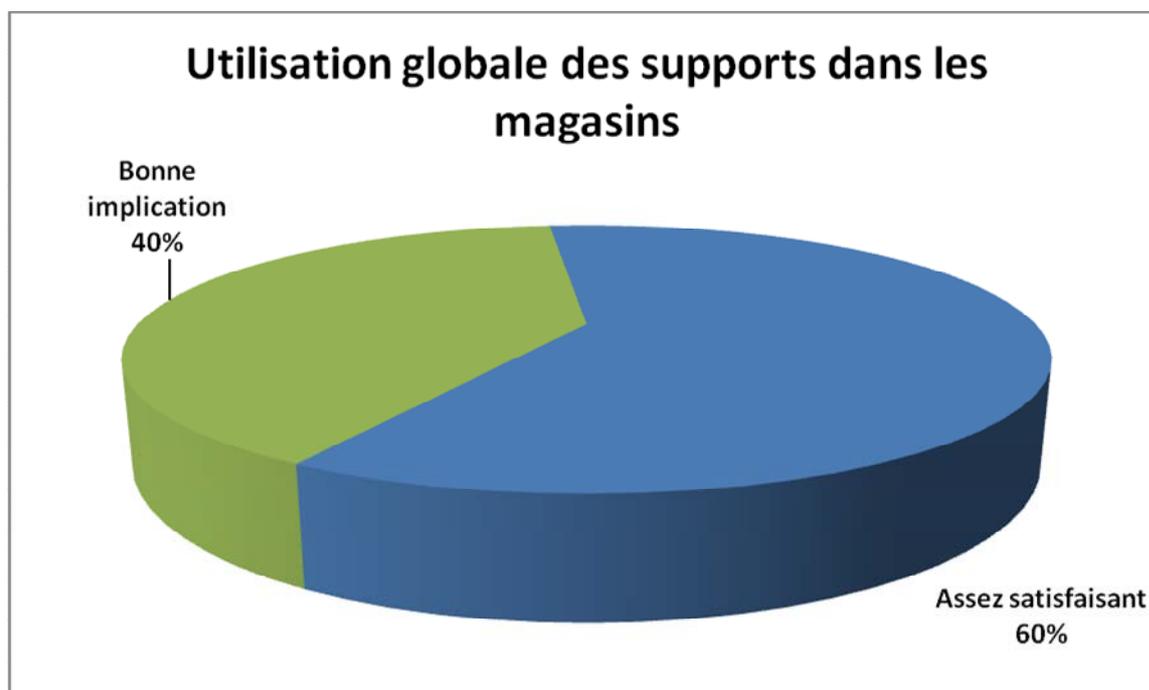
Utilisation des grands autocollants et affiche dans les magasins



Un seul magasin a bien utilisé cet outil en implantant plusieurs affiches et autocollant pour signifier son engagement dans la démarche.

Les autres magasins ont utilisé cet outil à minima (un autocollant ou une affiche seule). Un magasin n'a pas mis en avant son engagement à l'entrée du magasin mais a repris les identifiants charte sur les affichages édités en propre.

Utilisation globale des outils de communication



De manière globale, l'utilisation des outils de communication est satisfaisante à très bonne pour l'ensemble des magasins. Les deux magasins dont l'effort était un peu léger l'an passé se sont réinvestis en mettant en avant les alternatives grâce aux outils de communication fournis dans le cadre de la charte.

Engagement n°2 des magasins : Utilisation des outils.

Objectif atteint : les outils sont globalement bien utilisés, même si certains pourraient être optimisés.

Engagement n°3 : temps fort

« Créer au moins un temps fort pour la promotion des solutions sans pesticides au cours de l'une des deux périodes citées ci-dessus. Ce temps fort pourra consister en la mise en place d'un podium de démonstration des solutions sans pesticides à l'aide des outils mis à disposition dans le cadre de la charte. »

Tous les magasins ont réalisé un podium ou une mise en avant sur le jardinage au naturel.

La mise en avant du Mr Bricolage est la plus aboutie.

En début d'année, ils avaient retirés de la vente une partie des produits de traitement (insecticides et fongicides). Depuis le mois d'octobre, ils ont décidés d'arrêter les produits phytosanitaires en retirant les désherbants restant en rayon.

L'année 2014 s'annonce comme une année sans pesticides pour ce magasin.

Engagement n°3 des magasins : temps fort.

Objectif atteint.

Engagement n°4 : conseil au client.

Apporter à chaque client demandeur d'un conseil sur les produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides susceptibles d'être mises en œuvre.

Dans le cadre de la Charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source », les magasins signataires s'engagent à « apporter à chaque client demandeur d'un conseil sur les produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides susceptibles d'être mises en œuvre ».

Afin d'évaluer le respect de cet engagement, des bénévoles des associations partenaires ont réalisé des enquêtes en temps que « consommateurs lambda ».

Les buts de l'enquête sont les suivants :

- Vérifier l'affichage de l'arrêté préfectoral et surtout sa visibilité par les clients
- Vérifier la disponibilité des vendeurs et leur aptitude à apporter du conseil
- Estimer le conseil apporté par les vendeurs et par-là même le respect d'un engagement de la charte.

Résultats de l'enquête consommateur

L'affichage de l'arrêté préfectoral :

Lors de l'enquête les bénévoles évaluent si l'affichage de l'arrêté préfectoral est réalisé de manière visible.

L'arrêté préfectoral n'a pas été vu dans un magasin et est jugé peu visible dans 3 autres magasins. Ceci devra donc être revu avec ces quatre magasins lors de l'enquête bilan estivale.

La disponibilité des vendeurs :

Les vendeurs étaient disponibles en rayon ou à proximité dans la majorité des magasins, par contre, le client a du attendre ou chercher un vendeur lors de deux enquêtes en magasin.

Analyse du conseil apporté aux clients :

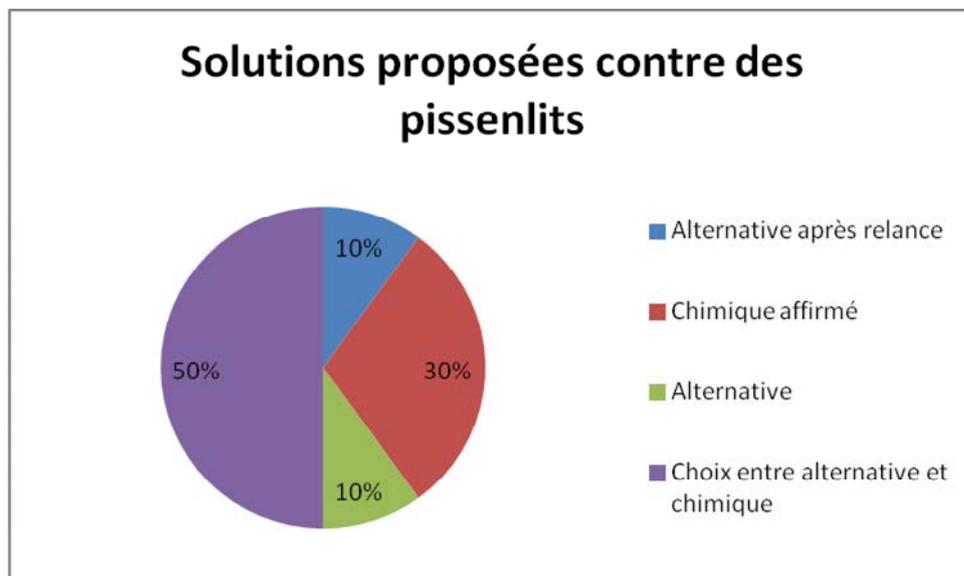
Les enquêteurs œuvrant de façon anonyme ont questionné les vendeurs disponibles en magasin sur deux sujets :

La première question était :

« J'ai des pissenlits qui poussent dans ma pelouse, je fais comment pour m'en débarrasser ? »

Puis, pour les magasins ayant proposé un désherbant, une relance du client a été réalisée afin d'aborder la problématique santé :

« En ce moment, j'ai mes enfants qui jouent dans l'herbe, je préfère ne pas mettre de traitement. Peut-on faire autrement? »



Les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes.

Si 70% des magasins interrogés proposent une solution alternative, seulement un le fait de manière spontanée. La moitié des magasins signataires de la charte proposent au choix un désherbant ou un outil.

3 magasins affirment quand à eux que les désherbants chimiques sont la seule solution.

Il faut savoir qu'à ce jour, il existe tout un pannel d'outils en magasins permettant de gérer ce genre de problème : couteau à désherber, gouge à asperge, échardeur, désherbeur écologique. Certains outils permettent même de ne plus avoir à se baisser. La gamme de prix de ces outils varie de moins de 10 euros à plus de 40 euros.

Il est donc navrant de voir que si peu de magasins proposent une solution alternative aux désherbants chimiques.

Engagement n°4 des magasins : conseil client.

Objectif non atteint : trop peu de magasins proposent une solution alternative en premier choix.

Engagement n°5 : Fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la Charte

Les éléments demandés étant les suivants :

Données quantitatives : les quantités et si possible le chiffre d'affaire des désherbants, engrais minéraux et traitements biologiques vendus au cours de l'année 2011 et 2012 ainsi que les articles relevant de solutions sans pesticides définies dans la charte

Données qualitatives :

La réponse au questionnaire sur l'impact et sur l'efficacité de la charte qui sera proposé par les collectivités et les associations.

Respect des engagements par les enseignes :

Les délais pour obtenir les données ont été longs cette année, de nombreuses relances ont été nécessaires et de nombreux magasins n'ont pas transmis toutes les données.

Observatoire des ventes :

Au vu des données fournies, nous pouvons extraire les données suivantes :

Une augmentation des quantités de désherbants vendus de l'ordre de 8%.

Au vu des conditions climatiques, cela n'est pas surprenant, le printemps 2012 particulièrement doux et pluvieux a favorisé le développement des végétaux en tout genre.

Il est intéressant de noter qu'au niveau national, tout usage confondu, l'évolution des ventes d'herbicides est en hausse de 17%.

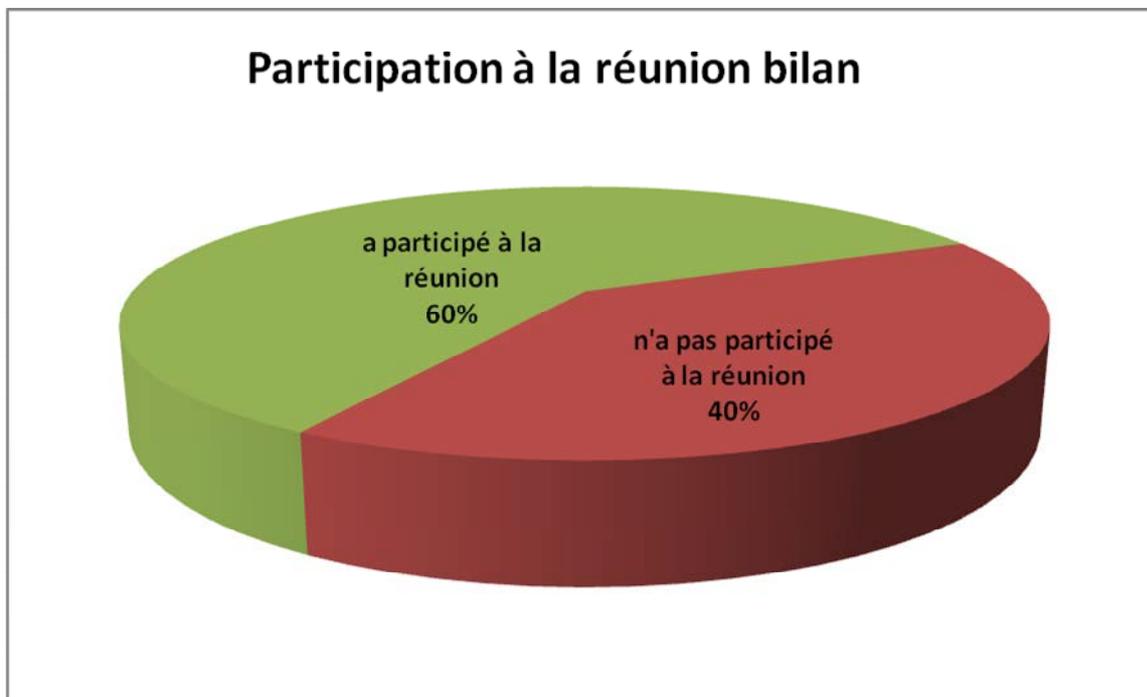
Engagement n°5 des magasins : évaluation de la charte.

Objectif non atteint : trop peu de magasins nous fournissent l'intégralité des données demandées.

Engagement n°6 : participation aux réunions

Un comité de pilotage a été organisé le 13 mars 2013.

Les différents partenaires de la charte y étaient invités (collectivités, associations et magasins).



Si plus de la moitié des magasins étaient représentés à cette rencontre, seulement trois représentants de magasins étaient physiquement présents à cette rencontre.

Ces résultats sont insuffisants et devront être améliorés pour la suite de la démarche.

Engagement n°6 des magasins : participation aux réunions.

Objectif non atteint : trop peu de magasins sont présents au comité de pilotage.

ENGAGEMENT DES ENSEIGNES

Le respect par les magasins de chaque engagement de la charte est évalué et noté sur la base d'une pondération établie au niveau régionale.

Un certain nombre de points est attribué à chaque engagement le total de ces points détermine une note sur cent, soit un pourcentage de respect des engagements.

La moyenne des résultats pour l'ensemble des magasins est en légère progression par rapport à l'an passé.

On arrive en 2013 à 72,5% de respect des engagements tous magasins confondus, contre 70% en 2012.

Le tableau ci-dessous présente le taux de respect des engagements par magasin :

Enseigne	Ville	Résultat (%age)
Bricomarche	Concarneau	91
Magasin Vert	Pleuven	90
Point Vert	Rosporden	88
Magasin Vert	Concarneau	88
Mr bricolage	Concarneau	80
Point Vert	Tregunc	61
Jardiland	Concarneau	60
Gamm Vert	Rosporden	58
Brico pro hobi ouest	Rosporden	55
Gamm Vert	Tregunc	54

On peu distinguer deux groupes :

- 5 magasins situés un peu au dessus de la moyenne (résultats entre 54 et 61%)
- 5 magasins respectant bien leurs engagements (résultats entre 80 et 91%)

Il sera important de vérifier en 2014 que les magasins du groupe « résultat » moyen respectent un à un les engagements de la charte.

ANNEXE

Evolution des outils de communication

Nouvelles affiches de la campagne régionale :



Outils d'information:

Affiche généraliste



Réglettes vertes /rouges



Panonceaux



Affiche et jardifiche sur les plantes invasives



Autocollant recto/verso à placer à l'entrée du magasin



DET - AVEN
 OSANITAIRES NON AGRICOLES
 es 2013 et financement attendu

			Subventions attendues												
Sanitaire	Prévisionnel	Réalisé 2013	Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne			Subvention Conseil général du Finistère			Subvention du Conseil Régional			4C 50%		CCPF 50%	
Technicien	15 087 €	14 726 €	14 726 €	30%	4 418 €	14 726 €	20%	2 945 €	14 726 €	5,5%	813 €	22%	3 275 €	22%	3 275 €
Prestations	11 730 €	1 788 €	1 788 €	30%	536 €	1 788 €	20%	358 €	1 788 €	5,5%	99 €	3%	398 €	3%	398 €
Technicien	3 610 €	3 454 €	3 454 €	30%	1 036 €	3 454 €	20%	691 €	3 454 €	4,4%	153 €	22%	787 €	22%	787 €
Prestations	14 790 €	13 622 €	13 622 €	30%	4 087 €	13 622 €	20%	2 724 €	13 622 €	4,4%	603 €	21%	3 104 €	21%	3 104 €
TOTAL	45 217 €	33 591 €	33 591 €	22%	10 077 €	33 591 €	15%	6 718 €	33 591 €	5,0%	1 668 €	17%	7 564 €	17%	7 564 €
Financière	Prévisionnel	Réalisé 2013	Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne			Subvention Conseil général du Finistère			Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne			4C 50%		CCPF 50%	
Secrétariat	3 060 €	3 060 €	3 060 €	30%	918 €	3 060 €	20%	612 €	3 060 €	30%	918 €	10%	306 €	10%	306 €
TOTAL	3 060 €	3 060 €	3 060 €	30%	918 €	3 060 €	20%	612 €	3 060 €	30%	918 €	10%	306 €	10%	306 €
TOTAL Dépense 2013	48 277 €	36 651 €	36 651 €	30%	10 995 €	36 651 €	15%	7 330 €	36 651 €	7%	2 586 €	16%	7 870 €	16%	7 870 €

(1) Indiquer aussi le montant HT si la TVA est récupérée

BILAN FINANCIER 2013 DU PROGRAMME "POLITIQUES CONTRACTUELLES DE 'LEAU'"



Intitulé de la dépense	Rattachement	Fournisseur	Référence	Inv. / Fonct.	Date	Mandat	Montant HT	Montant TTC
Petit matériel	CTMA	E Leclerc	13000530	F	06-févr	314	116,97 €	139,90 €
Fournitures administratives	PHYTO	Bureautique diffusion	4890	F	06-mars	251	97,50 €	116,61 €
Hydrocarbure	CTMA	TOTAL	F3335456	F	11-mars	310	154,46 €	184,74 €
Hydrocarbure	PHYTO	TOTAL	F3543083	F	21-mars	498	198,10 €	236,93 €
Hydrocarbure	CTMA	TOTAL	F3779679	F	15-avr	729	201,34 €	240,80 €
Hydrocarbure	CTMA	TOTAL	F3947987	F	31-mai	1123	184,80 €	221,02 €
Hydrocarbure	CTMA	TOTAL	F3880926	F	17-juin	1329	196,40 €	234,90 €
Vaccins	CTMA	VILLE DE CONCARNEAU	TITRE 001063	F	13-août	1894	221,48 €	264,89 €
Hydrocarbure	CTMA	TOTAL	F3G93575	F	27-août	1992	227,37 €	271,94 €
Hydrocarbure	PHYTO	TOTAL	F3D97727	F	18-sept	2111	197,86 €	236,64 €
Hydrocarbure	CTMA	TOTAL	F3172400	F	18-sept	2112	68,49 €	81,91 €
Fournitures administratives	PHYTO	Bureautique diffusion	6478	F	18-sept	2113	136,50 €	163,25 €
Hydrocarbure	CTMA	TOTAL	F3F75644	F	31-oct	2466	154,58 €	184,88 €
Hydrocarbure	CTMA	TOTAL	F3M99494	F	12-déc	2755	233,93 €	279,78 €
Entretien matériel	CTMA	Concarneau Motoculture	2026919	F	05-févr	253	65,21 €	77,99 €
Hydrocarbure	CTMA	Concarneau Motoculture	2026919	F	05-févr	253	44,32 €	53,01 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	27	F	29-janv	396	19,31 €	23,10 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	20	F	15-janv	171	25,75 €	30,80 €
Entretien matériel	CTMA	Concarneau Motoculture	2026670	F	2012-28/dec	2922 (2012)	99,84 €	119,41 €
Renouvellement EPI	CTMA	MABEO	13003748	F	10-janv	2948 (2012)	516,20 €	616,38 €
Entretien matériel	CTMA	Concarneau Motoculture	2027293	F	12-mars	771	206,51 €	246,99 €
Petit matériel	CTMA	Concarneau Motoculture	2027530	I	30-mars	772	654,00 €	782,18 €
Assistance MO charte Jan	PHYTO	Maison de la Bio	4427	F	09-avr	805	2 512,50 €	3 004,95 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	40	F	14-févr	412	38,63 €	46,20 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	47	F	28-févr	493	19,31 €	23,10 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	50	F	08-mars	537	19,31 €	23,10 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	38	F	14-mars	538	19,31 €	23,10 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	2	F	20-mars	806	19,31 €	23,10 €
Entretien matériel	CTMA	Concarneau Motoculture	2027644	F	09-avr	851	160,71 €	192,21 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	6	F	26-mars	841	12,88 €	15,40 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	17	F	16-avr	895	19,31 €	23,10 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	20	F	23-avr	922	19,31 €	23,10 €
Restauration équipe	CTMA	CC Pays Fouesnantais	193	F	18-avr	1034	198,72 €	198,72 €
Petit matériel	CTMA	M Bricolage	20130416	F	30-avr	1120	97,96 €	117,15 €
Hydrocarbure	CTMA	Concarneau Motoculture	2028023	F	30-avr	1091	29,67 €	35,49 €
Renouvellement EPI	CTMA	MABEO	13137943	F	17-mai	1253	263,08 €	314,64 €
Restauration équipe	CTMA	CC Pays Fouesnantais	218	F	14-mai	1259	422,28 €	422,28 €
Renouvellement EPI	CTMA	MABEO	13156242	F	31-mai	1311	129,60 €	155,00 €
Renouvellement EPI	CTMA	Protect'Homs	132443	F	20-juin	1499	279,40 €	334,16 €
Restauration équipe	CTMA	CC Pays Fouesnantais	281	F	10-juin	1517	182,16 €	182,16 €
Entretien matériel	CTMA	Concarneau Motoculture	2028773	F	29-juin	1794	93,45 €	111,77 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	1	F	11-juil	2103	51,51 €	61,60 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	36	F	14-juil	1453	45,08 €	53,90 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	20	F	12-juil	1841	19,32 €	23,10 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	25	F	30-juil	1954	19,32 €	23,10 €
Entretien EPI	CTMA	Elis	981959	F	29-juil	1987	2,40 €	2,87 €
Entretien EPI	CTMA	Elis	982741	F	31-juil	2170	1,60 €	1,91 €
Entretien matériel	CTMA	Concarneau Motoculture	2029041	F	31-juil	2114	101,88 €	121,85 €
Entretien matériel	CTMA	Concarneau Motoculture	2029277	F	07-sept	2274	130,78 €	156,41 €
Entretien EPI	CTMA	Elis	983783	F	30-sept	2412	3,20 €	3,83 €
Entretien EPI	CTMA	Concarneau Pressing	44	F	01-oct	2413	38,64 €	46,20 €
Formation phyto	PHYTO	RAVALEC	MECC-FC1310-000015	F	01-oct	2491	228,60 €	244,60 €
Formation phyto	PHYTO	PROXALYS	2013/120	F	09-oct	2452	790,00 €	790,00 €
Assistance MO charte Jan	PHYTO	Maison de la Bio	FC4507	F	16-oct	2496	6 365,00 €	7 612,54 €
Matériaux	CTMA	Bertrand Le Roy	21	F	15-oct	2497	150,00 €	179,40 €
Renouvellement EPI	CTMA	Protect'Homs	FA134068	F	15-oct	2441	602,50 €	720,59 €
Matériaux	CTMA	Carrières Fletcher	1877	F	21-oct	2542	600,00 €	717,60 €
Hydrocarbure	CTMA	Concarneau Motoculture	2029492	F	02-oct	2537	27,64 €	33,06 €
Renouvellement EPI	CTMA	CMB	35101166	F	31-oct	2541	112,23 €	134,23 €
Renouvellement EPI	CTMA	MABEO	13323539	F	31-oct	2596	407,98 €	487,94 €
Entretien matériel	CTMA	Concarneau Motoculture	2029698	F	31-oct	2624	98,25 €	117,51 €
Entretien matériel	CTMA	Concarneau Motoculture	2029964	F	30-nov	2915	40,14 €	48,01 €
Entretien EPI	CTMA	Elis	984491	F	31-oct	2886	3,20 €	3,83 €
Entretien EPI	CTMA	Elis	984727	F	22-nov	2885	0,12 €	0,14 €
Entretien EPI	CTMA	Elis	985003	F	30-nov	3064	2,40 €	2,87 €
Petit matériel	CTMA	CMB	35123303	F	13-déc	3044	90,52 €	108,26 €
Petit matériel	CTMA	Déathlon	7723710140000200	F	18-déc	3043	26,74 €	31,98 €
Suivi piscicole	CTMA	Fédération de pêche du Finistère	-	F	28/01/2014	510 (2014)	950,00 €	950,00 €
Petit matériel	CTMA	Studio Jouan	372	F	18/12/2014	419 (2014)	104,43 €	124,90 €
Assistance MO charte Jan	PHYTO	Maison de la Bio	FC4548	F	11-déc	805	2 512,50 €	3 004,95 €
Salaire Brice Guesdon 0,5 ETP	PHYTO	-	-	F	-	-	18 180,69 €	18 180,69 €
Salaire Brice Guesdon 0,5 ETP	CTMA	-	-	F	-	-	18 180,69 €	18 180,69 €
Salaire Killian Briand	CTMA	-	-	F	-	-	27 471,36 €	27 471,36 €
Salaire Christophe Henaff	CTMA	-	-	F	-	-	27 089,82 €	27 089,82 €
Salaire Benoît Le Flao	CTMA	-	-	F	-	-	27 395,28 €	27 395,28 €
Frédérique Gilbert - temps partiel de secrétariat	AG	-	-	F	-	-	3 060,00 €	3 060,00 €
TOTAL							143 461,66 €	147 261,79 €

Le Président du Centre des Finances Publiques
 Trésorerie de CONCARNEAU
 4 Rond Point Marianne CS 70232
 29187 CONCARNEAU CEDEX
 02.98.97.03.51 Fax:02.98.94.37.19
 Email t029203@dgifp.finances.gouv.fr

A. FIDELIN
Président

L'inspecteur Divisionnaire
 Xavier GOGÉ
 Le Trésorier de Concarneau

Concarneau
 15/ mai 2014.



BASSINS VERSANTS DE L'ODET A L'AVEN

- Bilan du suivi de la qualité de l'eau sur 2013 -



Sommaire :

Préambule :	2
1. Bilan hydrologique de l'année :	3
2. Rappels sur le protocole de suivi :	3
3. Bilan de la qualité de l'eau sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven :	6
3.1. Le Paramètre « nitrates » :	6
3.2. Le paramètre « orthophosphates » :	9
3.3. Le paramètre « phosphore total » :	11
3.4. Le paramètre « pesticides » :	12
3.5. Le paramètre « bactériologique »	14
Conclusion générale :	22
ANNEXES :	23
ANNEXE A : Liste des molécules suivies dans le cadre du suivi des pesticides.....	24
ANNEXE B : Cartes de suivi de la qualité des eaux en 2013.....	25

Préambule :

Dans un programme de reconquête de la qualité de l'eau, le suivi est un indicateur stratégique. Outre le fait d'avoir un état du milieu, il permet de suivre et d'évaluer l'impact des actions engagées. Ces données permettent de poursuivre l'information et la mobilisation des acteurs mais également d'alimenter les modèles numériques existants.

La Directive 2000/60 CE du 23 octobre 2000, ou « Directive Cadre sur l'Eau », contraint les États membres à parvenir au bon état des eaux souterraines, superficielles et côtières avec une première date butoir en 2015 et des reports possibles en 2021 et 2027, date ultime. Le « bon état » des masses d'eau s'appréciera au regard d'éléments de qualité physico-chimique et biologique parmi lesquels figurent explicitement les nitrates. Les nouveaux seuils de qualité ont été prévus par l'arrêté du 25 janvier 2010 (pour les nutriments, ces seuils sont présentés dans le tableau 1 du présent rapport).

Le bilan de la qualité des eaux sur les bassins versants de l'Odette à l'Aven a été réalisé à partir des prélèvements effectués par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) tout au long de l'année 2013. Ainsi, ce suivi régulier permet de caractériser principalement les évolutions des teneurs en nitrates (NO_3^-) et orthophosphates (PO_4^{3-}) dans les principaux cours d'eau du territoire. Par ailleurs, des recherches bactériologiques aux exutoires des bassins versants à enjeux conchylicoles (Mer Blanche et du Penfoulic) ainsi que des prélèvements de mollusques sur la lagune concernée et des recherches de pesticides ont été effectuées en complément.

1. Bilan hydrologique de l'année :

La station Météofrance la plus proche du territoire d'action est localisée sur la ville de Quimper. La pluviométrie annuelle moyenne mesurée sur celle-ci depuis 2007 est de 1 210,7 mm/an. En 2013, le bilan pluviométrique total de l'année est de 1 244,8 mm de précipitation. Cette valeur de la pluviométrie annuelle est, donc, relativement proche de la moyenne mesurée depuis 2007. Par ailleurs, le début d'année 2013 se caractérise par un niveau de précipitations relativement important. Ainsi, la période allant du mois de Janvier à Juin réunit 48 % de la pluviométrie annuelle totale alors que ce pourcentage est compris entre 39% et 44% sur la période 2009 -2012.

Précipitations cumulées (en mm)						
2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1230	1305	1306	1159	904	1325,8	1244,8

Tableau 1: Récapitulatif des précipitations cumulées annuelles.

Pluviométrie- Quimper-

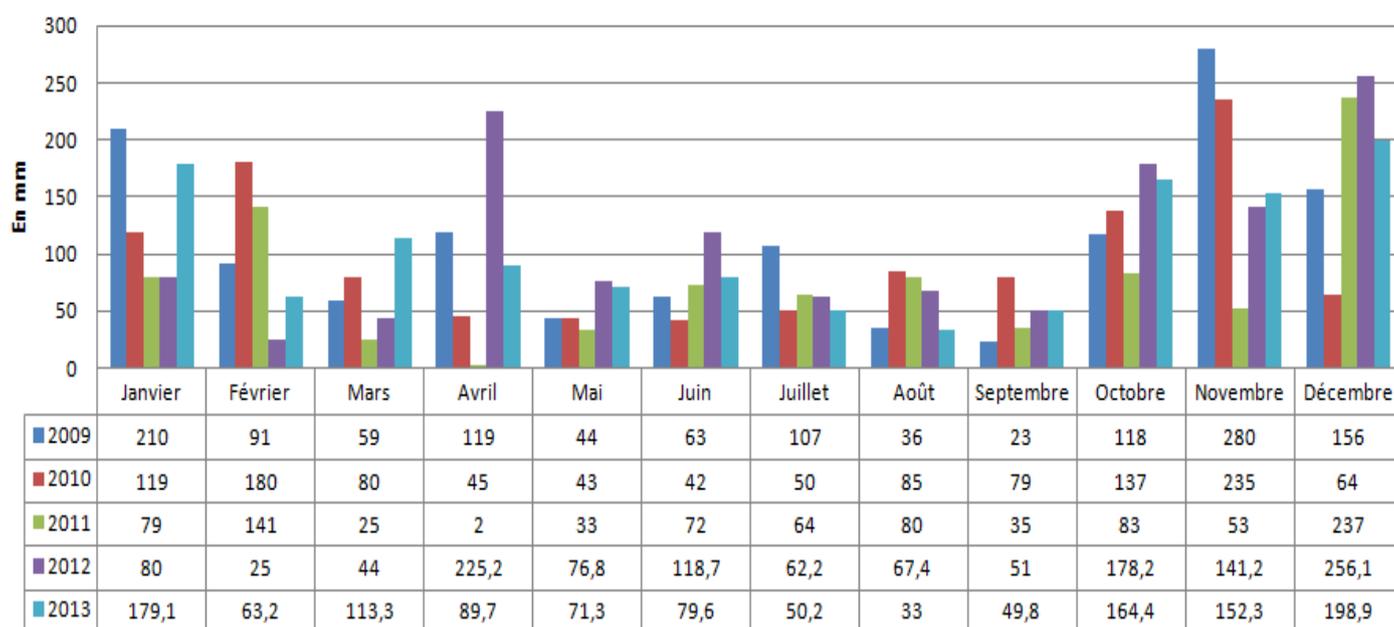


Figure 1: Evolutions pluviométriques de 2009 à 2013.

2. Rappels sur le protocole de suivi :

Les enjeux du territoire sont différents d'un sous bassin versant à un autre. Les paramètres de suivi sont donc ajustés à chacune des problématiques rencontrées et répartis de la manière suivante :

- **sur les exutoires de l'Odet à l'Aven** : nitrates, orthophosphates, pesticides et phosphore total ;
- **sur les sous bassins versants algues vertes** : nitrates, orthophosphates et phosphore total ;
- **sur le bassin versant de la Mer Blanche et de Penfoulic** : Nitrates, orthophosphates, bactériologique et phosphore total.

Les analyses sont réalisées par un prestataire extérieur et les prélèvements en régie.

Le protocole de suivi est réparti par territoires d'action de la manière suivante :

LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES EN BAIE DE LA FORET :

→ **Les exutoires :**

- *Campagnes fixes* : 1 fois par semaine,
- *Campagnes « pluie »* : 1 fois par mois.

Paramètres mesurés : *nitrates, orthophosphates, phosphore total et pesticides 1 fois par mois en campagne pluie.*

→ **Les Sous-bassins versant :**

- *Campagnes fixes* : 1 fois par mois,
- *Campagnes « pluie »* : 1 fois tous les 3 mois.

Paramètres mesurés : *nitrates, orthophosphates et phosphore total.*

LE CONTRAT TERRITORIAL ODET-AVEN :

→ **Les exutoires :**

- *Campagnes fixes* : 1 fois par mois,
- *Campagnes « pluie »* : 1 fois tous les 4 mois.

Paramètres mesurés : *nitrates, orthophosphates, phosphore total et bactériologie (un suivi régulier uniquement pour station de Penfoullic).*

LA MER BLANCHE :

• **Les eaux superficielles :**

→ **Les exutoires :**

- *Campagnes fixes* : 1 fois toutes les 2 semaines,
- *Campagnes « pluie »* : 1 fois tous les 3 mois.

Paramètres mesurés : *nitrates, orthophosphates, phosphore total et bactériologie.*

→ **Les sous-bassins versants :**

- *Campagnes fixes* : 1 fois par mois,
- *Campagnes « pluie »* : 1 fois tous les 3 mois.

Paramètres mesurés : *nitrates, orthophosphates, phosphore total et bactériologie.*

• **Les mollusques :**

- *Prélèvements de coques* : 1 fois par mois.

Paramètres mesurés : *E.coli et Salmonelle.*

Les points de prélèvement figurent sur la carte suivante.

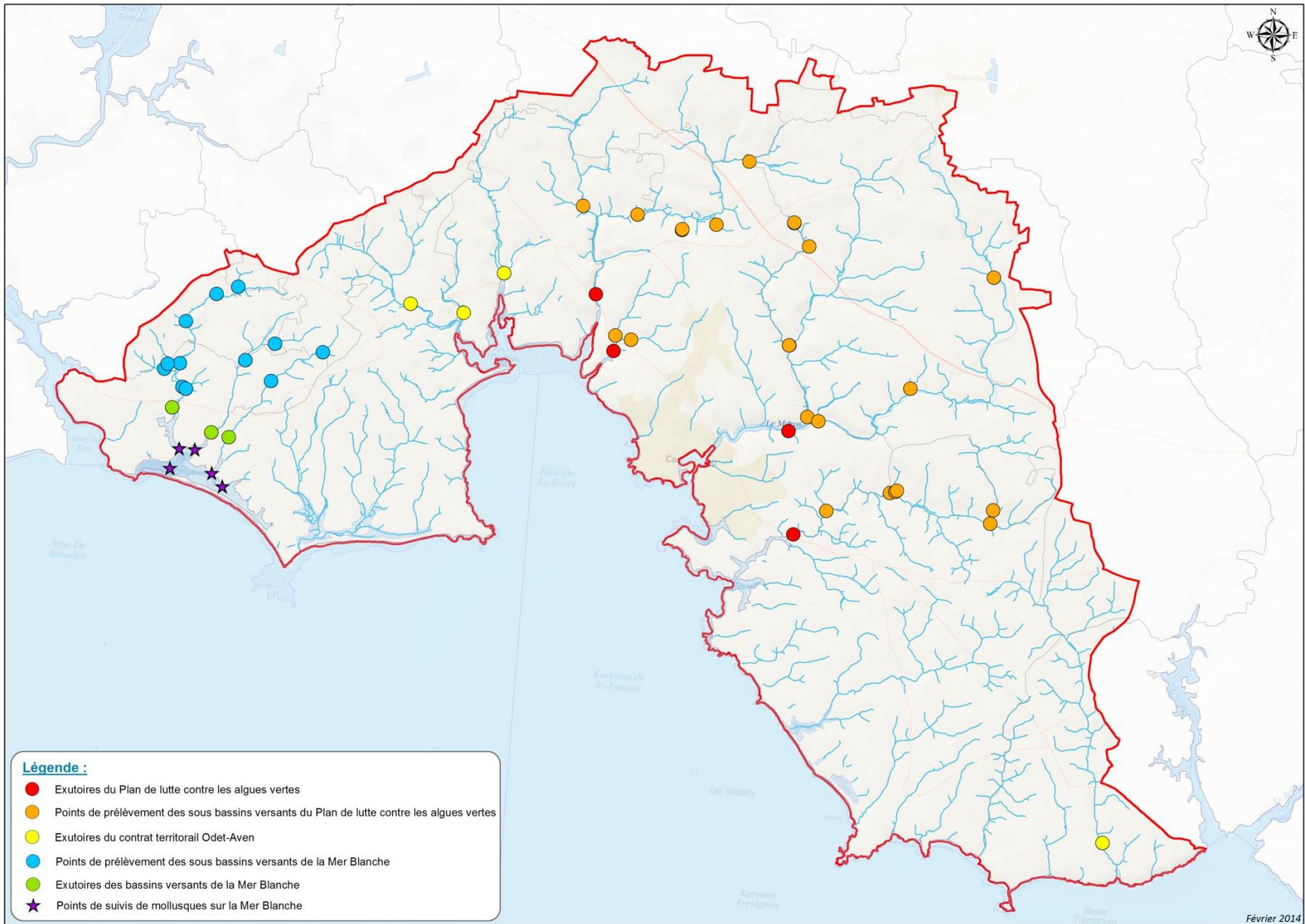


Figure 2 : Localisation des points de prélèvement sur le territoire allant de l'Odet à l'Aven.

3. Bilan de la qualité de l'eau sur le territoire allant de l'Odét à l'Aven :

Pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les valeurs seuils du bon état écologique des eaux sont celles de la classe « Bonne ».

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise
NH ₄ ⁺ (mg/L)	0,1	0,5	3	5	
NO ₂ ⁻ (mg/L)	0,1	0,3	0,5	1	
NO ₃ ⁻ (mg/L)	10	50			
P total (mg/L)	0,05	0,2	0,5	1	
PO ₄ ³⁻ (mg/L)	0,1	0,5	1	2	

Tableau 2: Seuils de qualité des eaux pour les nutriments (établis par l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux critères d'évaluation de la qualité des eaux superficielles).

Sur l'ensemble des données récoltées en 2013 aux exutoires, aucune n'a excédé le seuil des 50 mg/L pour les teneurs en nitrates. De même, pour les teneurs en orthophosphates et en phosphore total, aucune n'a dépassé la valeur maximale de la nouvelle grille d'interprétation (tableau 2) sauf sur la station LS_E3 où la concentration en orthophosphate mesurée le 12 Septembre 2013 était de 46,11 mg/L. Malgré tout, le Quantile 90 de cet exutoire est classé en bon état pour ce paramètre. Concernant l'ensemble des points de suivi localisés sur les différents bassins versants du Contrat Territorial, le seuil des 50 mg/l pour le paramètre nitrates a été franchi à plusieurs reprises sur des points similaires aux années précédentes. Ainsi les stations L0 (Roz Braz), L5 (Pont Ar Quenet), L8 (Le Nézard) et L9 (Langoat) pour le Saint Laurent et les stations S4 (Proche du Trouec) et surtout S6 (la buse venant de Penhoat cadol sur le Styval) pour le Moros et la station Mi8 pour le Minaouët font l'objet de teneurs constantes bien au-delà de la teneur à 50 mg/L. Des recherches complémentaires réalisées en partenariat avec les différents partenaires de l'Etat sur les origines des pollutions sont en cours notamment pour la station de prélèvement S6.

3.1. Le Paramètre « nitrates » :

Les sous bassins versants du Lesnevard, Moros et Minaouët :

Les cours d'eau du Lesnevard (Saint Laurent et Saint Jean), du Moros (Moros, Styval et Hôpital) et du Minaouët présentent les plus fortes concentrations en nitrates de la Baie de La Forêt ce qui les classe en bon état d'après la grille SQE.

STATION L6 (Saint Laurent)		STATION J3 (Saint Jean)		STATION E4 (Pont Minaouët)		STATION M0 (Le Brunec)	
Nombre de prélèvements	52	Nombre de prélèvements	52	Nombre de prélèvements	51	Nombre de prélèvements	51
Moyenne (mg/L) (2012)	38,56 (38,26)	Moyenne (mg/L) (2012)	31,72 (30,86)	Moyenne (mg/L) (2012)	22,87 (22,73)	Moyenne (mg/L) (2012)	36,80 (35,61)
Minimum (mg/L) (2012)	26,00 (23,00)	Minimum (mg/L) (2012)	7,50 (9,30)	Minimum (mg/L) (2012)	7,6 (9,70)	Minimum (mg/L) (2012)	22,00 (20,00)
Maximum (mg/L) (2012)	46,00 (45,00)	Maximum (mg/L) (2012)	43,00 (41,00)	Maximum (mg/L) (2012)	38,00 (33,00)	Maximum (mg/L) (2012)	44,00 (42,00)
Quantile 90 (mg/L) (2012)	43,00 (43,00)	Quantile 90 (mg/L) (2012)	39,00 (39,00)	Quantile 90 (mg/L) (2012)	34,00 (31,00)	Quantile 90 (mg/L) (2012)	41,00 (40,00)
Quantile 10 (mg/L) (2012)	32,00 (29,00)	Quantile 10 (mg/L) (2012)	16,30 (22,00)	Quantile 10 (mg/L) (2012)	15,30 (14,00)	Quantile 10 (mg/L) (2012)	31,00 (23,00)

Tableau 3: Récapitulatif des résultats d'analyses du paramètre Nitrates obtenus en 2013 aux principaux exutoires.

Les résultats présentent un Quantile 90 de **43 mg/L** (48 mg/L en 2010, 45 mg/L en 2011 et 43 mg/L en 2012) au niveau de l'exutoire du Saint Laurent (L6), de **39 mg/L** (43 mg/L en 2010, 40 mg/L en 2011 et 39 mg/L en 2013) au niveau de l'exutoire du Saint Jean (J3), de **41 mg/L** (42 mg/L en 2010, de 41 mg/L en 2011 et de 40 mg/L en 2012) pour Le Moros au Brunec (M0), et de **34 mg/L** (35 mg/L en 2011, 33 mg/L en 2011 et 31 mg/L en 2012) pour l'exutoire du Minaouët (E4) (Tableau 3).

Ainsi, on peut remarquer une stagnation de l'évolution des Quantiles 90 sur 2013 pour les cours d'eau du Saint Jean et du Saint Laurent et une augmentation allant de légère à moyenne pour, respectivement, le Moros et Le Minaouët. Par ailleurs, en 2013, le Saint Laurent reste le cours d'eau possédant les concentrations les plus élevées et, inversement, le Minaouët les plus faibles.

Ces cours d'eau possèdent les plus gros débits et, par conséquent, présentent les plus gros flux (notamment dans le cadre de la problématique « Algues vertes »).

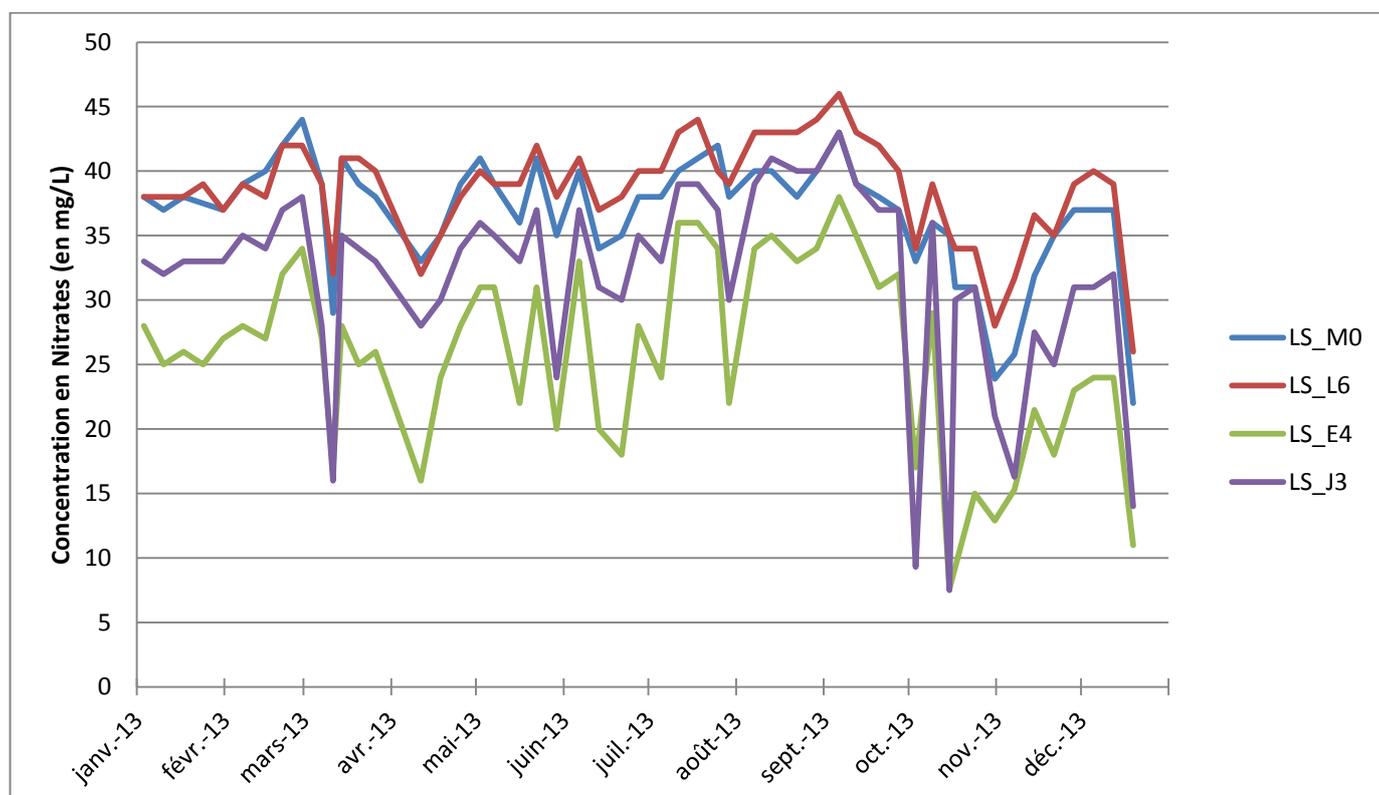


Figure 3: Évolution des teneurs en nitrates (en mg/L) aux principaux exutoires durant l'année 2013. 52 campagnes de prélèvements ont été réalisées aux exutoires des cours d'eau du Saint Laurent (point L6) et du Saint Jean (point J3) et 51 campagnes aux exutoires du Minaouët (point E4) et du Moros (point M0).

Les fluctuations interannuelles des teneurs en nitrates ne démontrent pas de cycle saisonnier aux exutoires des quatre bassins versants mentionnés. Néanmoins, ces teneurs ont sensiblement la même évolution (figure 3).

Les sous bassins versants du Penfoulic et du Rospico :

Avec des quantiles compris entre 12 et 28 mg/L, ces cours d'eau sont classés en bon état d'après le SQE. Ainsi, aucun dépassement du seuil des 50 mg/L n'a été constaté et les concentrations sont identiques voire légèrement inférieures à celles mesurées en 2012.

	Ea	E3	ERos	E1
Nombre de prélèvements	13	17	11	13
Moyenne (mg/L) (2012)	23,76 (24,63)	21,89 (25,00)	9,68 (9,67)	13,44 (13,23)
Quantile 90 (mg/L) (2012)	26,00 (28,00)	28,00 (29,00)	12,00 (12,00)	17,00 (18,00)
Quantile 10 (mg/L) (2012)	14,00 (20,00)	13,00 (17,00)	4,30 (4,40)	6,10 (9,10)
Maximum (mg/L) (2012)	28,00 (29,00)	30,00 (30,00)	14,00 (13,00)	20,00 (18,00)
Minimum (mg/L) (2012)	14,00 (12,00)	11,00 (14,00)	4,30 (4,40)	6,10 (9,10)

Tableau 4 : Récapitulatif des résultats d'analyses du paramètre nitrates obtenus en 2013 aux exutoires complémentaires : bassin versant du Penfoullic (E1, Ea et E3) et bassin versant du Rospico (ERos).

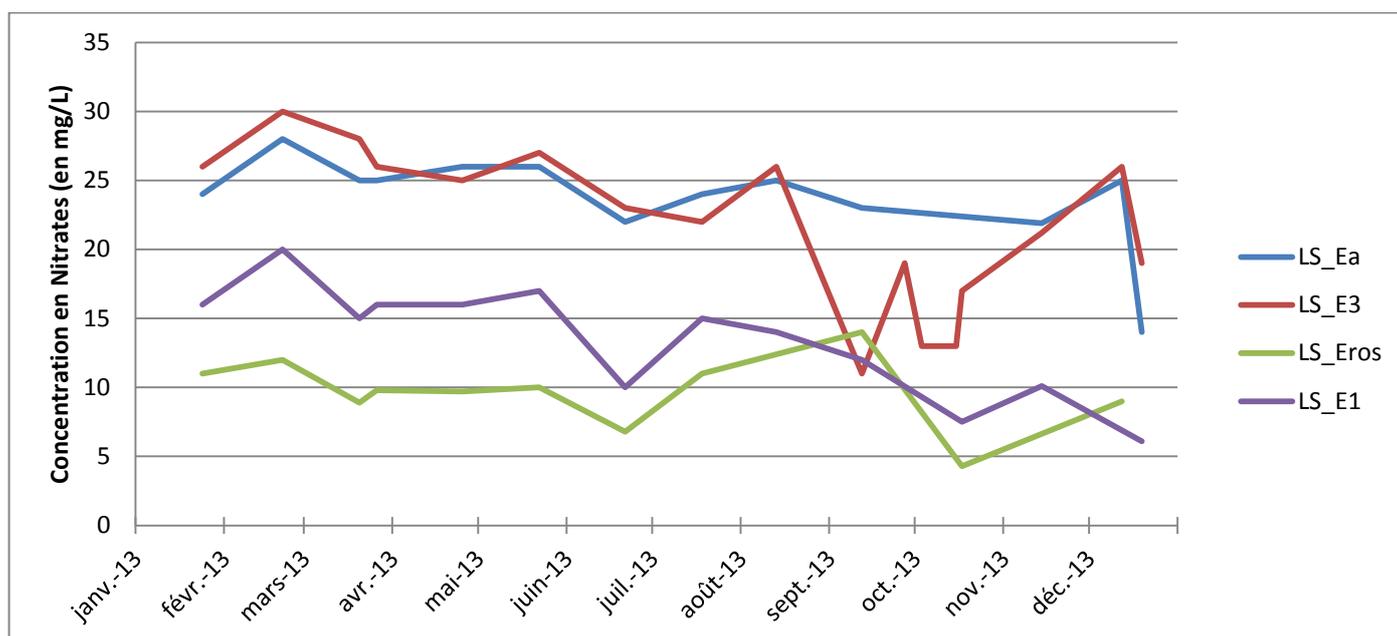


Figure 4 : Évolution des teneurs en nitrates (en mg/l) aux exutoires complémentaires durant l'année 2013. 13 campagnes de prélèvements ont été réalisées au point Ea, 17 campagnes au point E3, 13 campagnes au point E1 et 11 campagnes à l'exutoire du Rospico (point ERos).

Le Bassin versant de la Mer Blanche :

Avec des valeurs comprises entre 19,00 et 23,00 mg/L, les cours d'eau suivis sont classés en bon état pour le paramètre nitrates. Par rapport à l'année précédente, on constate une baisse du Quantile 90 de 1 mg/L pour la station K3, une baisse de 2 mg/L pour la station H3 et une augmentation de 2 mg/L pour la station PM3.

	H3	K3	PM3
Nombre de prélèvements	26	26	26
Moyenne (mg/L) (2012)	16,53 (16,22)	14,08 (13,38)	15,55 (14,203)
Quantile 90 (mg/L) (2012)	22,00 (24,00)	19,00 (20,00)	23,00 (21,00)
Quantile 10 (mg/L) (2012)	8,90 (9,60)	9,10 (9,10)	7,50 (8,80)
Maximum (mg/L) (2012)	24 (24,00)	20,00 (20,00)	27,00 (21,00)
Minimum (mg/L) (2012)	7,40 (8,90)	6,60 (6,40)	7,10 (6,50)

Tableau 5 : Récapitulatif des résultats d'analyses du paramètre nitrates obtenus en 2013 aux exutoires de la Mer Blanche.

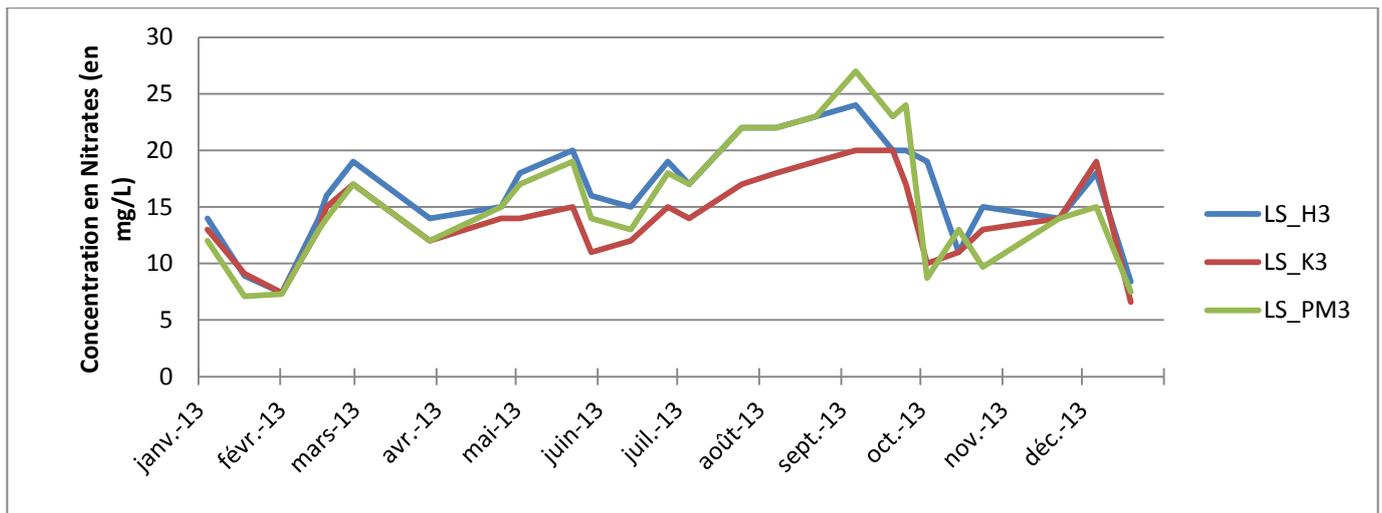


Figure 5 : Évolution des teneurs en nitrates (en mg/l) aux exutoires du bassin versant de la Mer Blanche durant l'année 2013.

3.2. Le paramètre « orthophosphates » :

Les exutoires des bassins versants de la Baie de la Forêt :

Le suivi organisé sur le paramètre orthophosphates ne présente pas de teneurs supérieures au seuil de 0,5 mg/L définie par la DCE sauf sur la station E3. Ainsi, un pic de concentration en orthophosphates a été mesuré le 12 septembre 2013 sur cette station avec une teneur de 46 mg/L. Lors d'une inspection sur le terrain, aucune source de pollution visible pouvant justifier ce pic n'a été remarquée. Cependant, il est possible qu'un problème de raccordement de machine à laver au niveau des habitations présentes à proximité amplifié par la période d'étiage puisse être à l'origine de cette pollution ponctuelle. Par ailleurs, il est à noter que le Quantile 90 mesuré sur cette station de prélèvement est de 0,32 mg/L pour ce paramètre et correspond, par conséquent, à la classe « bon état » définie par la DCE.

Pour finir, pour l'ensemble des stations de prélèvement, ces résultats constituent des références similaires aux années précédentes.

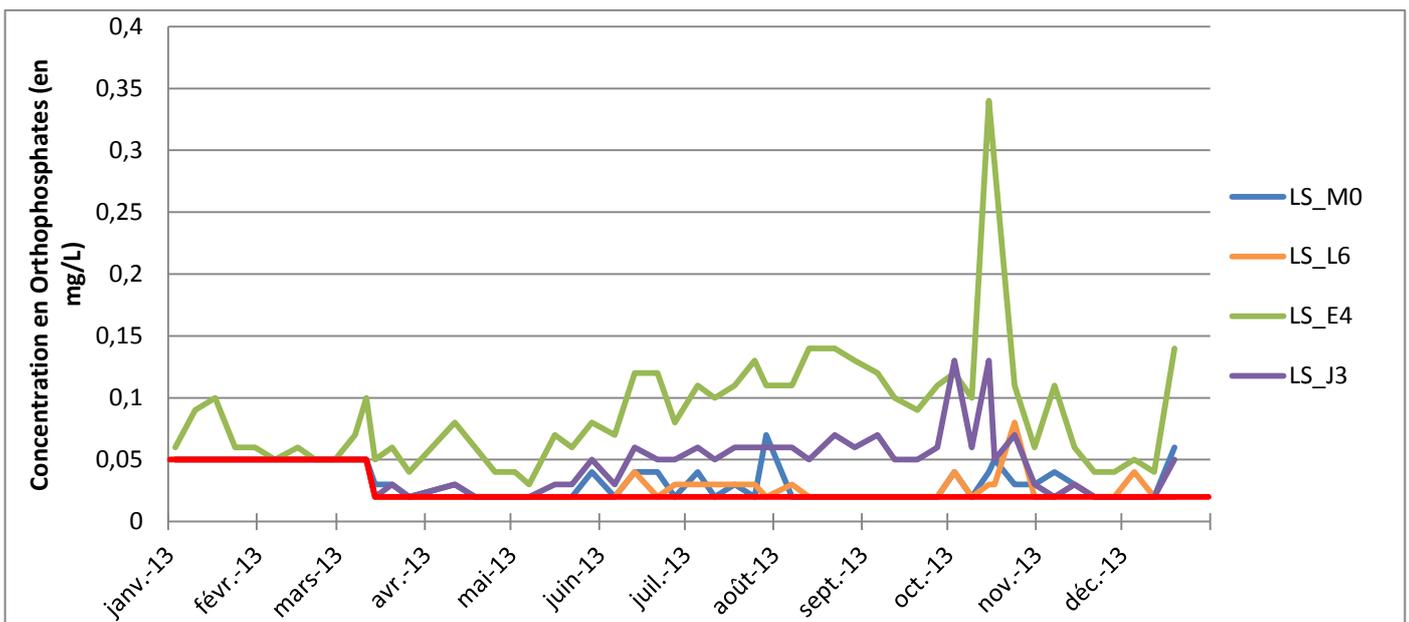


Figure 6 : Évolution des teneurs en orthophosphates (en mg/L) aux principaux exutoires durant l'année 2013. 52 campagnes de prélèvements ont été réalisées aux exutoires des cours d'eau du Saint Laurent (point L6) et du Saint Jean (point J3), et 51 aux exutoires du Minaouët (point E4) et du Moros (point M0).

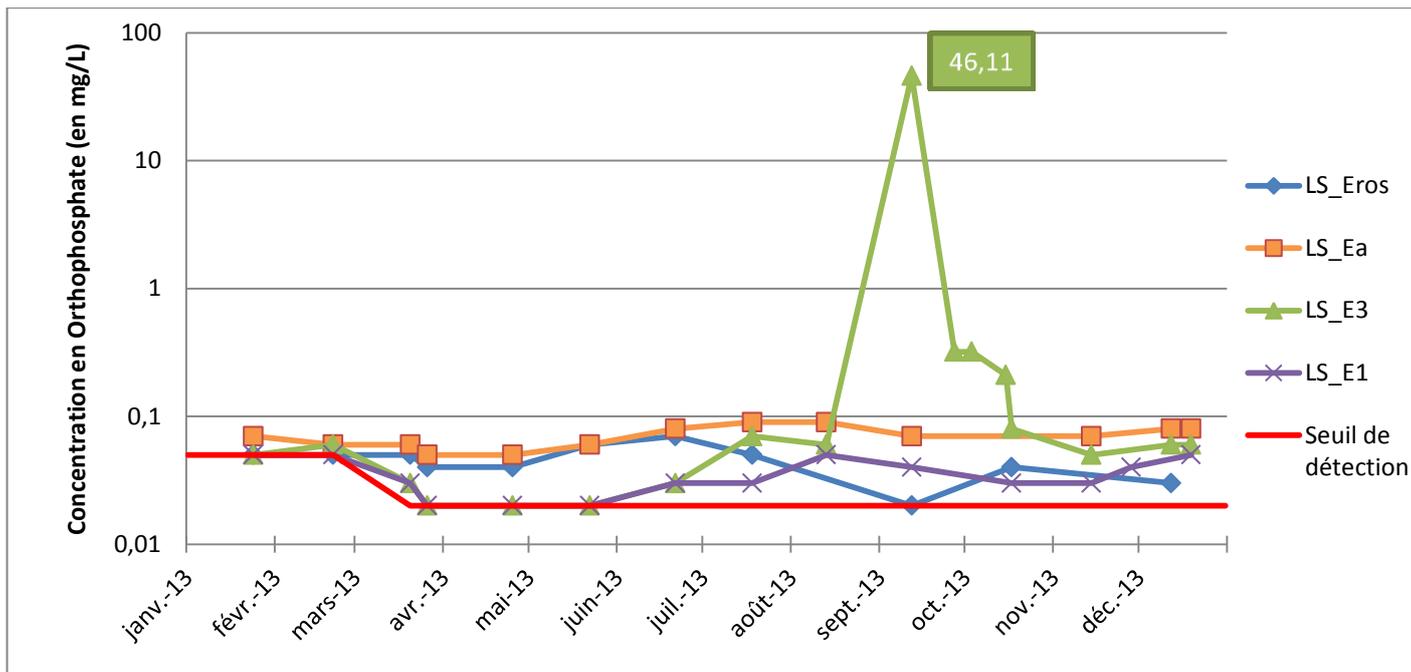


Figure 7 : Évolution des teneurs en orthophosphates (en mg/L) aux exutoires complémentaires durant l'année 2013. 13 campagnes de prélèvements ont été réalisées au point Ea, 17 campagnes au point E3, 14 campagnes au point E1 et 11 campagnes à l'exutoire du Rospico (point Eros). L'axe des ordonnées est en échelle logarithmique.

Le Bassin versant de la Mer Blanche :

Avec des valeurs comprises entre 0,02 et 0,41 mg/L, les trois cours d'eau suivis sur le bassin versant de la Mer Blanche sont classés en bon état pour l'année 2013. Cependant, des pics importants de concentration sont observés lors de forts événements pluvieux (notamment au niveau de la station PM3).

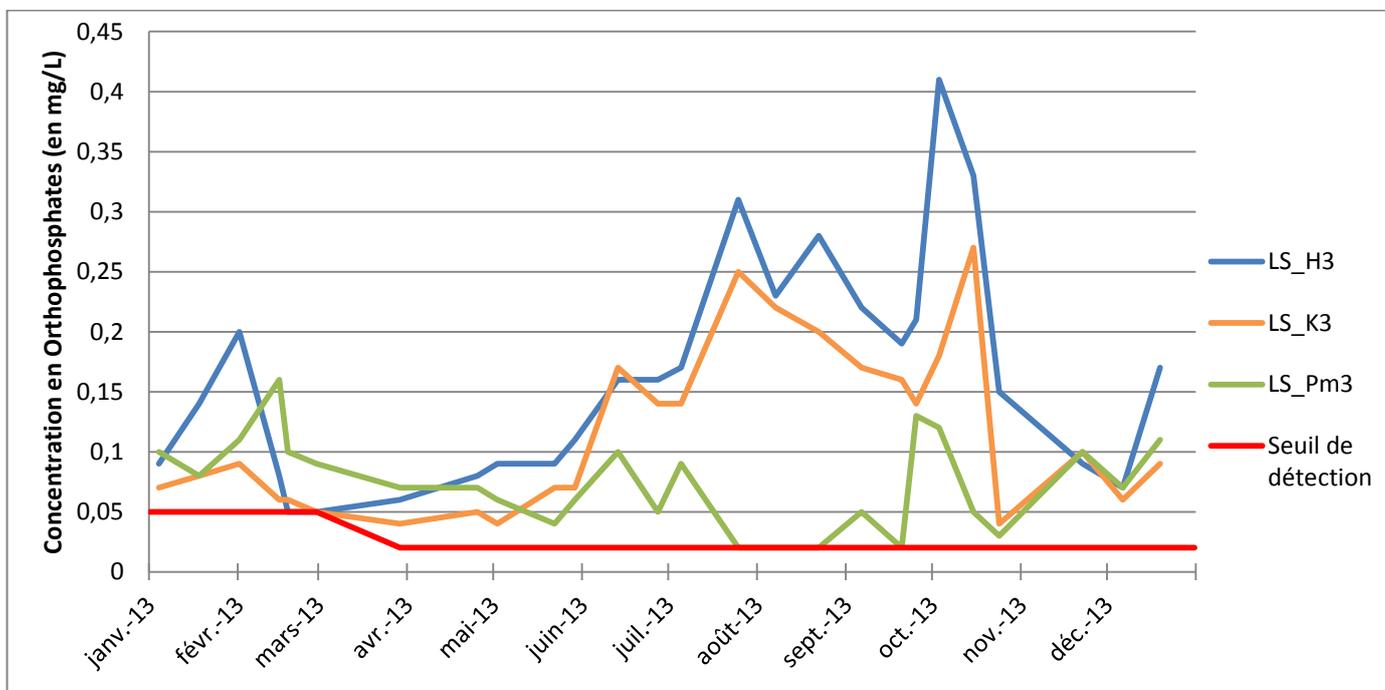


Figure 8 : Évolution des teneurs en orthophosphates (en mg/L) aux exutoires du bassin versant de la Mer Blanche durant l'année 2013.

3.3. Le paramètre « phosphore total » :

Les campagnes de suivi du phosphore total sont effectuées après de forts épisodes pluvieux (précipitations supérieures à 10 mm). Le phosphore total est un indicateur d'érosion des sols et de rejets d'assainissement.

Les exutoires des bassins versants de la Baie de la Forêt :

Pendant l'année 2013, plusieurs dépassements du seuil de 0,2 mg/L ont pu être distingués. Ainsi, des dépassements importants ont été observés en Octobre 2013 pour le Saint Jean (J3), le Minaouët (E4) et la station E3. Les prélèvements consécutifs d'Octobre ont eu lieu lors de fortes précipitations faisant suite à une longue période sans pluie.

De manière générale, les concentrations en phosphore total ont oscillé entre 0,03 mg/L (seuil de détection du laboratoire) et 0,44 mg/L (figures 9 et 10).

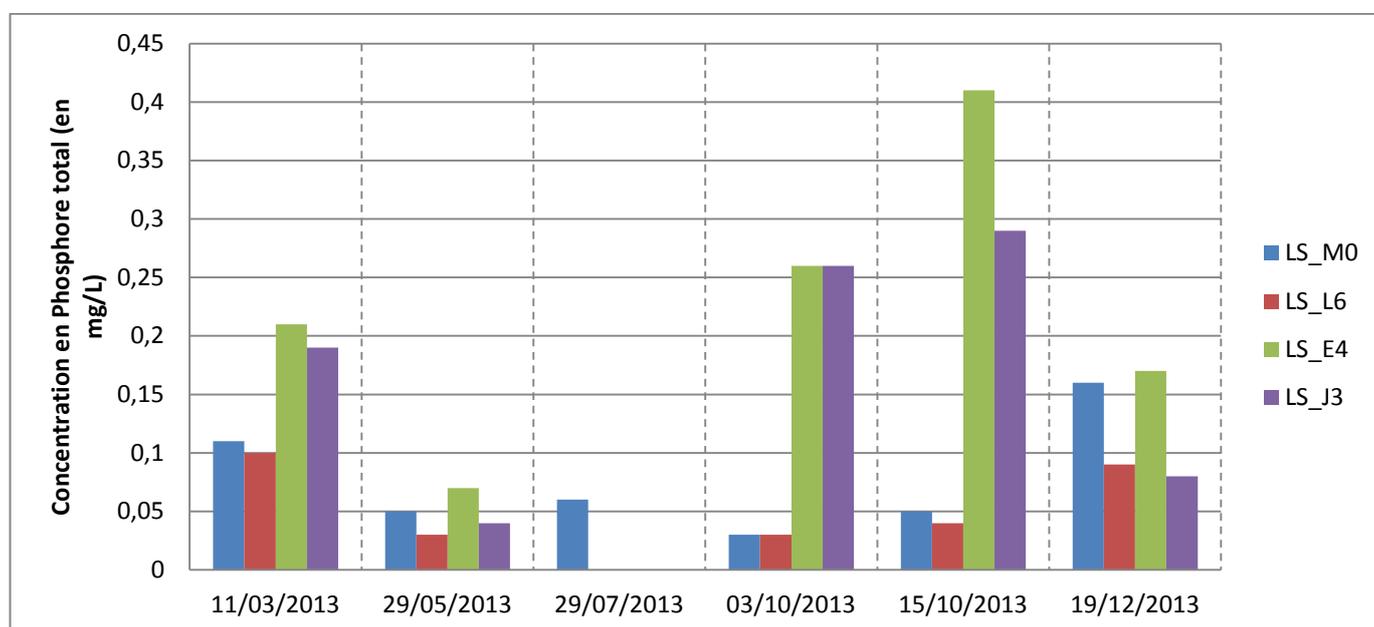


Figure 9 : Évolution des teneurs en Phosphore total (en mg/L) aux exutoires des bassins versants de la Baie de la Forêt durant l'année 2013.

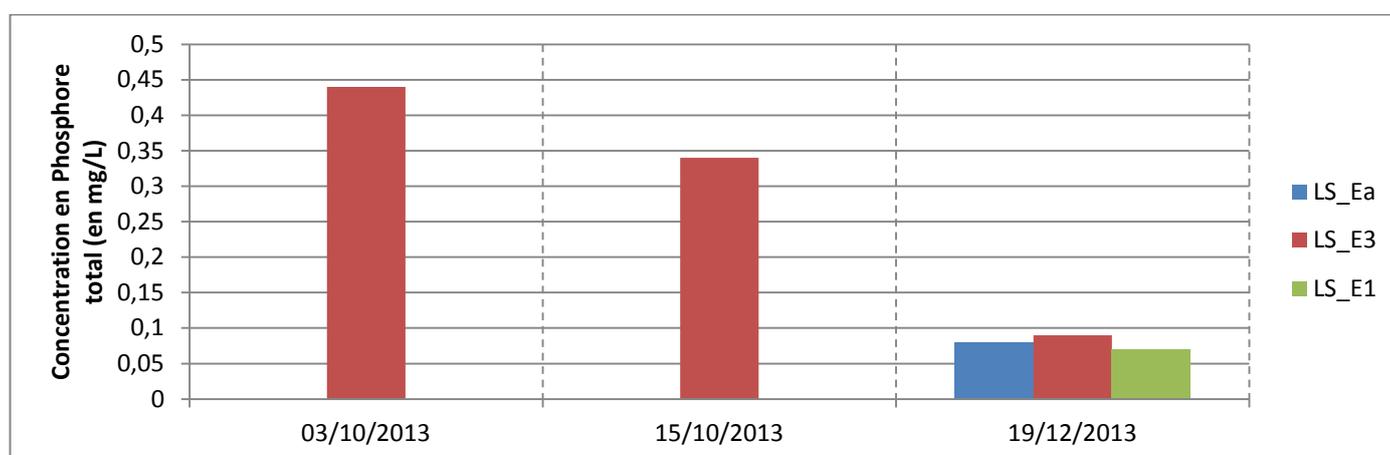


Figure 10 : Évolution des teneurs en Phosphore total (en mg/L) aux exutoires des bassins versants de la Baie de la Forêt durant l'année 2013.

Lors de forts événements pluvieux, les teneurs en Phosphore total peuvent être particulièrement élevées. Ces pics seraient probablement liés aux processus d'érosion des sols pouvant se produire

lors de forts épisodes pluvieux (qui génèrent des transferts de phosphore adsorbé par les eaux de surface) ou, encore, à l'assainissement.

Les résultats présentent les mêmes caractéristiques que l'année précédente.

Le Bassin versant de la Mer Blanche :

Sur l'année 2013, cinq campagnes de prélèvements ont été organisées sur ce bassin versant pour le paramètre phosphore total. En 2013, on observe sur les trois stations une augmentation des Quantiles 90. Ainsi, ces Quantiles 90 passent de 0,26 mg/L en 2012 à 0,53 mg/L en 2013 pour la station PM3, de 0,28 mg/L à 0,49 mg/L pour la station K3 et de 0,34 mg/L à 0,73 mg/L pour la station de prélèvements. Les stations PM3 et H3 passent, donc, d'un état « moyen » à un état « médiocre » et la station K3 à un état « moyen ».

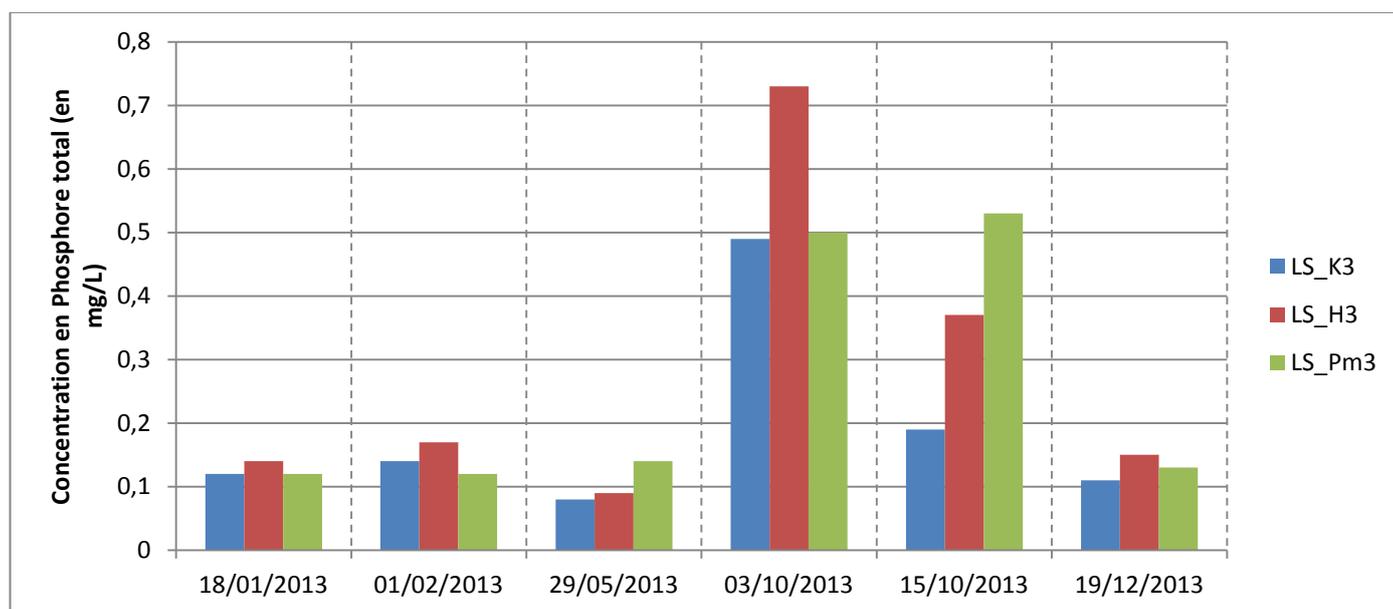


Figure 11 : Évolution des teneurs en Phosphore total (en mg/L) aux exutoires durant l'année 2013 aux exutoires du bassin versant de la Mer Blanche.

3.4. Le paramètre « pesticides » :

En 2013, six campagnes de détection des pesticides ont été réalisées aux exutoires des plus gros cours d'eau de la Baie de la Forêt à savoir les points LS_E3, LS_L6, LS_J3, LS_M0 et LS_E4 mais aussi sur le bassin versant de la Mer Blanche avec les points LS_H3, LS_K3 et LS_PM3. Pour ces derniers points, les dernières mesures ont été réalisées en 2009. Ces campagnes ont été effectuées lors des périodes sensibles au lessivage des matières actives suivant une périodicité mensuelle et après de forts épisodes pluvieux. Les mois de Janvier et Août sont exclus de la période de prélèvements car ils ne présentent pas de période à risque suivant les services d'état.

Un dépassement du plafond de **0,1 µg/L**, (correspondant à la limite de qualité pour l'eau potable) a été constaté sur quatre des six campagnes de suivi pour les molécules de Glyphosate, AMPA, Aminotriazole, Diflufenicanil, Oxadiazon et Terbuconazol. Le détail figure ci-dessous :

- ***Glyphosate (herbicide)*** : la molécule a été détectée au-delà du seuil autorisé une seule fois aux exutoires du Moros (M0), du Saint Laurent (L6) et sur les points E3, H3 et K3, à deux reprises au-delà du seuil autorisé sur l'exutoire du Minaouët et à quatre reprises à l'exutoire du Saint Jean (J3). Le Glyphosate est la première molécule vendue sur le territoire d'après l'observatoire des ventes.

- **AMPA (herbicide)**: la molécule a été détectée au-delà du seuil autorisé une seule fois sur les exutoires du Minaouët et au point H3 et à deux reprises à l'exutoire du Saint Jean.
- **Aminotriazole (herbicide)**: la molécule a été détectée au-delà du seuil autorisé une seule fois sur l'exutoire du Saint Jean. Cette molécule n'est pas référencée dans les résultats de l'observatoire des ventes du territoire.
- **Diflufenicanil (herbicide)**: la molécule a été détectée au-delà du seuil autorisé une seule fois sur l'exutoire du Saint Jean et la station H3.
- **Diuron (herbicide)**: la molécule a été détectée au-delà du seuil autorisé une seule fois sur l'exutoire du Minaouët. Son utilisation est interdite en France.
- **Oxadiazon (herbicide)**: la molécule a été détectée au-delà du seuil autorisé une seule fois sur la station H3
- **Tébuconazole (fongicide)**: la molécule a été détectée au-delà du seuil autorisé à deux reprises sur l'exutoire du Saint Jean. Cette molécule arrive en 45^{ème} position dans l'observatoire des ventes du territoire.

Ainsi, trois molécules ayant été relevées avec une concentration supérieure à de **0,1 µg/L** en 2012 n'ont pas été détectées en 2013. Ces molécules sont les suivantes : Acétochlore (molécule retirée du marché en 2013), 2-4 MCPA et Trichlopir. Par ailleurs, trois molécules supplémentaires ont été détectées en 2013 à savoir le Diuron, Diflufenicanil et Oxadiazon. Le détail des pics de concentration en 2013 est présenté dans le tableau situé ci-dessous.

Code Agence	Nom	Date	Paramètre	Valeur	Unité de mesure	Seuil de détection
LS_M0	Brunec	11/03/2013	Glyphosate	0,100	µg/l	0,05
LS_J3	-	11/03/2013	Glyphosate	0,100	µg/l	0,05
LS_E4	Pont Minaouët	29/05/2013	Glyphosate	0,110	µg/l	0,05
LS_L6	Beg Menez	29/05/2013	Glyphosate	0,170	µg/l	0,05
LS_J3	-	29/05/2013	Glyphosate	0,470	µg/l	0,05
LS_J3	-	03/10/2013	Glyphosate	0,180	µg/l	0,05
LS_J3	-	03/10/2013	Tébuconazole	0,155	µg/l	0,02
LS_J3	-	03/10/2013	AMPA	0,130	µg/l	0,05
LS_E4	Pont Minaouët	15/10/2013	AMPA	0,210	µg/l	0,05
LS_E4	Pont Minaouët	15/10/2013	Glyphosate	0,600	µg/l	0,05
LS_E4	Pont Minaouët	15/10/2013	Diflufenicanil	0,141	µg/l	0,02
LS_E4	Pont Minaouët	15/10/2013	Diuron	0,114	µg/l	0,02
LS_J3	-	15/10/2013	Tébuconazole	0,155	µg/l	0,02
LS_J3	-	15/10/2013	Glyphosate	1,040	µg/l	0,05
LS_J3	-	15/10/2013	Aminotriazole	0,100	µg/l	0,05
LS_J3	-	15/10/2013	AMPA	0,220	µg/l	0,05
LS_E3	La Forêt-Fouesnant	15/10/2013	Glyphosate	0,400	µg/l	0,05
LS_H3	Chapelle Saint Sébastien	15/10/2013	Oxadiazon	0,192	µg/l	0,02
LS_H3	Chapelle Saint Sébastien	15/10/2013	Diflufenicanil	0,143	µg/l	0,02
LS_H3	Chapelle Saint Sébastien	15/10/2013	AMPA	0,300	µg/l	0,05
LS_H3	Chapelle Saint Sébastien	15/10/2013	Glyphosate	1,210	µg/l	0,05
LS_K3	Gwarem Vraz	15/10/2013	Glyphosate	0,110	µg/l	0,05

Tableau 6 : Récapitulatif des résultats d'analyses (en µg/L) supérieurs au seuil de potabilité de l'eau, fixé à 0,1 µg/L, pour les paramètres pesticides.

Le nombre de pics de concentration ayant une valeur supérieure à **0,1 µg/L** est en augmentation par rapport à l'année 2012. Ainsi, 22 pics de concentration ont été mesurés en 2013 alors qu'en 2012, ce nombre était de 14. L'augmentation du nombre de points suivis pour ce paramètre et du nombre de prélèvement pourrait être une des raisons expliquant cette augmentation. Pour finir, on notera le nombre important de pics de concentration pour le Glyphosate sur plusieurs exutoires du territoire.

3.5. Le paramètre « bactériologique »

Les exutoires des bassins versants de la Baie de la Forêt :

Le suivi bactériologique concerne principalement les bassins versants en lien avec une problématique conchylicole. Localement, il s'agit des bassins versants de la Mer Blanche et du Penfoulic. Le suivi a démarré en 2004 sur le bassin versant de la Mer Blanche, et fin 2010 à l'exutoire du bassin versant de Penfoulic Ea. Cependant, un suivi bactériologique a aussi été réalisé sur les autres exutoires du Contrat Territorial et, plus particulièrement, pour les cours d'eau situés sur le Plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt.

La station Ea, avec des valeurs comprises entre 38 et 760 Npp/100 mL, présente des résultats inférieurs à l'année précédente. Les Quantiles 90 possèdent des valeurs très élevées pour les exutoires du Saint Jean (J3) et du Minaouët (E4).

	Ea	L6	J3	M0	E4
Nombre de prélèvements	13	8	8	8	16
Evolution des moyennes annuelles (Npp/100 mL) (2012)	303,62 (2 101,33)	1 987,25 (9 795,71)	6184,75 (1 225,29)	1 042,12 (2 204,62)	7 080,62 (8 748,57)
Quantile 90 (Npp/100 mL) (2012)	730,00 (2 400,00)	6 500,00 (38 000,00)	24 000,00 (3 300,00)	3 100,00 (12 000,00)	19 000,00 (31 000,00)
Quantile 10 (Npp/100 mL) (2012)	38,00 (160,00)	78,00 (410,00)	78,00 (77,00)	38,00 (38,00)	340,00 (400,00)
Maximum (Npp/100 mL) (2012)	760,00 (23 000,00)	6 500,00 (38 000,00)	24 000,00 (3 300,00)	3 100,00 (12 000,00)	55 000,00 (31 000,00)
Minimum (Npp/100 mL) (2012)	38,00 (160,00)	78,00 (410,00)	78,00 (77,00)	38,00 (38,00)	310,00 (400,00)

Tableau 7 : Récapitulatif des résultats d'analyses obtenus pour le paramètre *Escherichia coli*, en 2013, aux exutoires des sous bassins versants identifiés par le Plan de lutte contre les algues vertes (E4, M0, J3 et L6) et du point Ea du Penfoulic.

L'évolution de la concentration en E. Coli au niveau de la station Ea figure sur le graphique suivant.

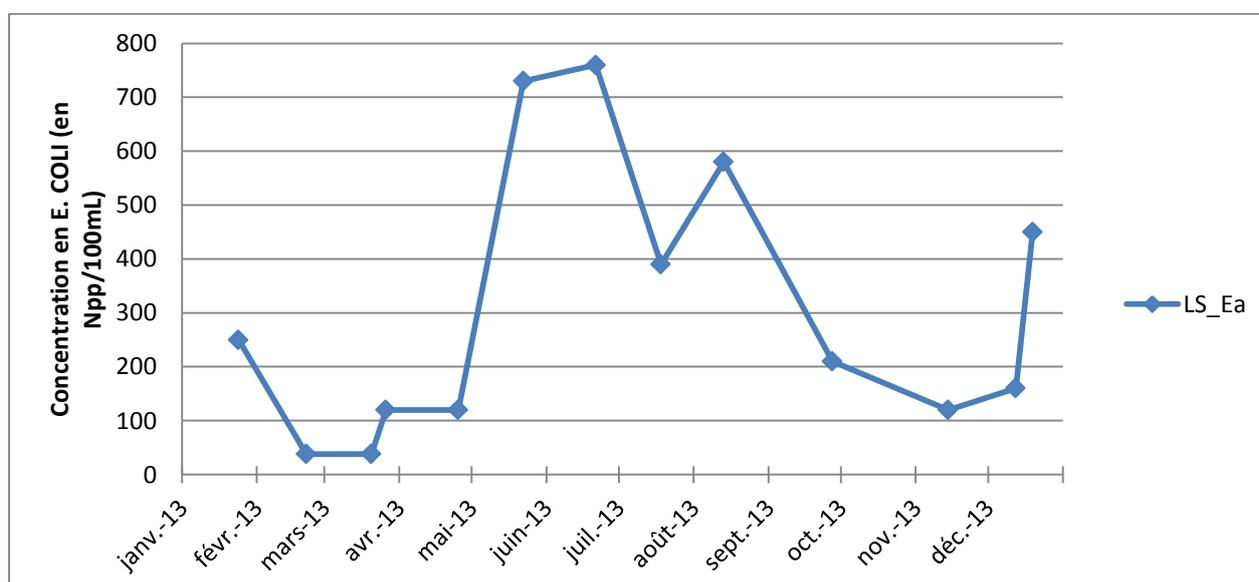


Figure 12 : Evolution de la charge en E. Coli au point Ea sur l'année 2013.

Pour le point Ea, on observe une forte concentration en E.Coli entre les mois de Mai à Octobre.

Suite aux fortes concentrations en E. Coli mesurées à l'exutoire du Minaouët, un suivi plus régulier a été organisé sur cette station. Ces résultats figurent sur le graphique suivant.

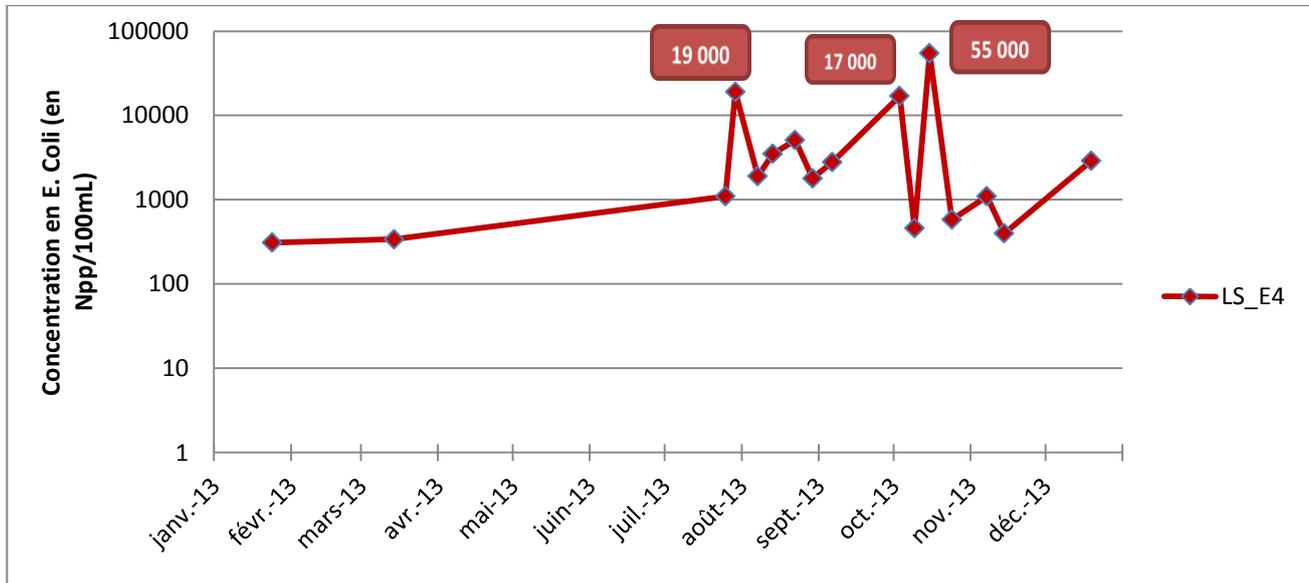


Figure 13 : Evolution de la charge en E. Coli au point E4 sur l'année 2013. L'axe des ordonnées est en échelle logarithmique.

On observe, sur l'année 2013, une pollution bactérienne importante sur l'exutoire du Minaouët. Celle-ci présente de nombreux et importants pics de concentration entre les mois de Juillet et d'Octobre. Ainsi, cette problématique et la présence de petites zones de pêches récréatives pouvant être impactées nous ont conduit à organiser des campagnes de prélèvement plus précises afin de localiser les sources de pollutions.

Recherche des origines des pollutions bactériologique sur le Minaouët :

Au total, quatre campagnes sous bassins-versants ont été organisées sur le Minaouët entre les mois d'Octobre et de Novembre 2013 dont deux campagnes par temps sec et deux autres campagnes lors de forts évènements pluvieux. Ce protocole particulier permet de repérer les pollutions dites continues (repérées par temps sec) et les pollutions occasionnelles (repérées par temps de pluie). Par ailleurs, afin de localiser les différentes sources de pollution le plus précisément possible, cinq stations de prélèvement ont été ajoutées sur le Minaouët.

Ainsi, cette première étape a permis de localiser globalement les sources de pollution et d'établir les premières pistes sur leurs origines. Pour l'instant, trois types de sources de pollution ont été mis en avant sur le bassin versant :

- les pollutions d'origine agricole,
- les pollutions liées à l'assainissement (collectif ou non collectif),
- les pollutions mixtes (agricole et assainissement).

Un premier bilan de ces résultats sera présenté en 2014 à la Mairie de Trégunc. Cette réunion permettra d'établir, par la suite, un protocole de suivis plus poussé.

La carte bilan de ces mesures est présentée ci-dessous.

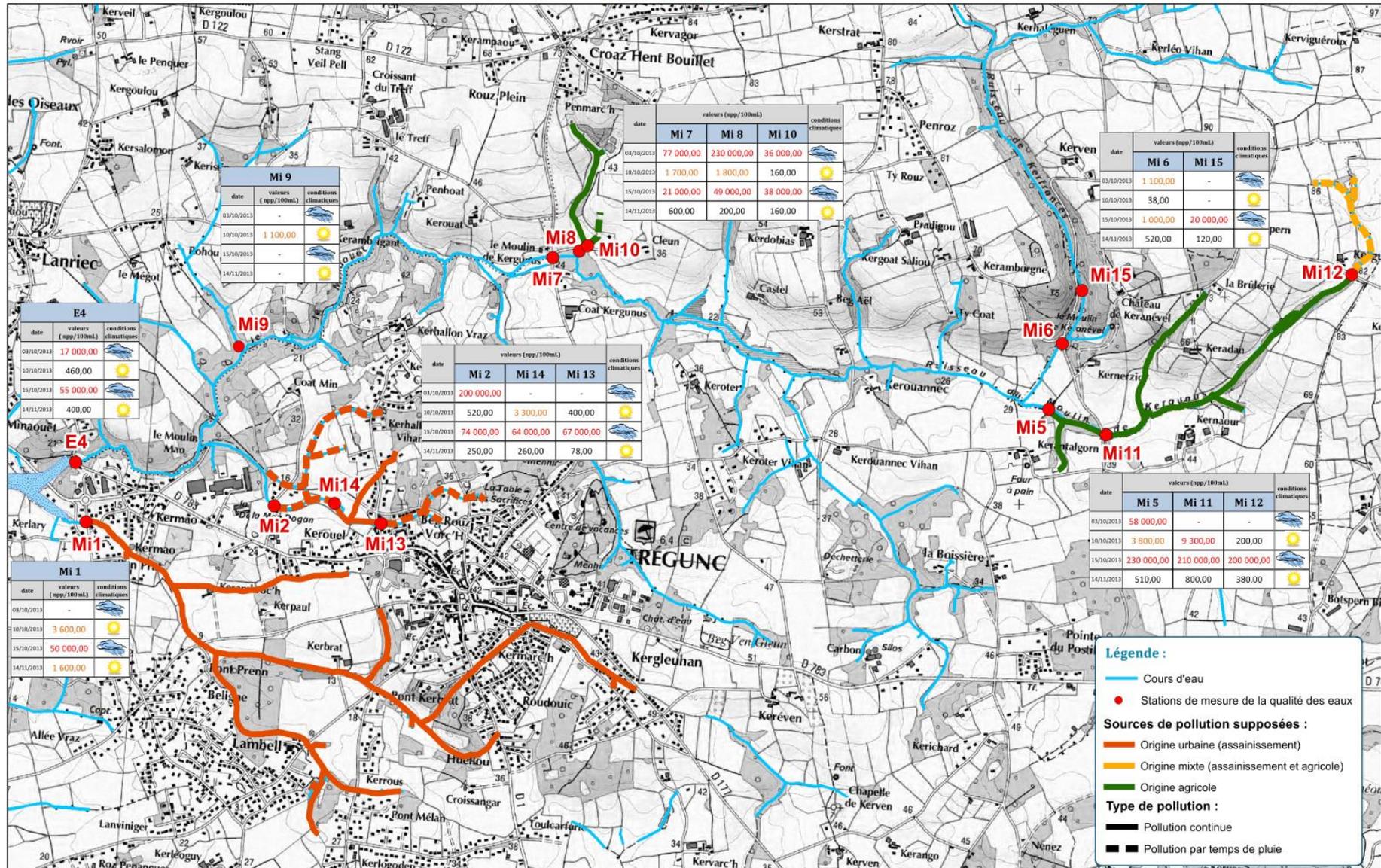


Figure 14 : Première carte bilan sur les origines des pollutions bactériennes sur le Minaouët.

Le Bassin versant de la Mer Blanche :

➤ Le suivi des Eaux brutes :

Les concentrations en E.Coli mesurées sur les trois exutoires des principaux cours d'eau de la Mer Blanche montrent une pollution importante. Ainsi, en 2013, les trois stations sont classées en état médiocre selon les seuils de potabilisation (grille SEQ eau - Mars 2013).

	H3	K3	PM3
Nombre de prélèvements	26	26	26
Evolution des moyennes annuelles (Npp/100 mL) (2012)	8 240,69 (3 366,00)	5 899,38 (1933,22)	4341,85 (2 803,89)
Quantile 90 (Npp/100 mL) (2012)	7600,00 (12 000,00)	2 300,00 (5 100,00)	4 300,00 (11 000,00)
Quantile 10 (Npp/100 mL) (2012)	160,00 (120,00)	38,00 (120,00)	180,00 (160,00)
Maximum (Npp/100 mL) (2012)	150 000,00 (28 000,00)	110 000,00 (13 000,00)	56 000,00 (13 000,00)
Minimum (Npp/100 mL) (2012)	78,00 (78,00)	38,00 (38,00)	38,00 (120,00)

Tableau 8 : Récapitulatif des résultats d'analyses obtenus pour le paramètre *Escherichia coli* en 2013 aux exutoires du bassin versant de la Mer Blanche.

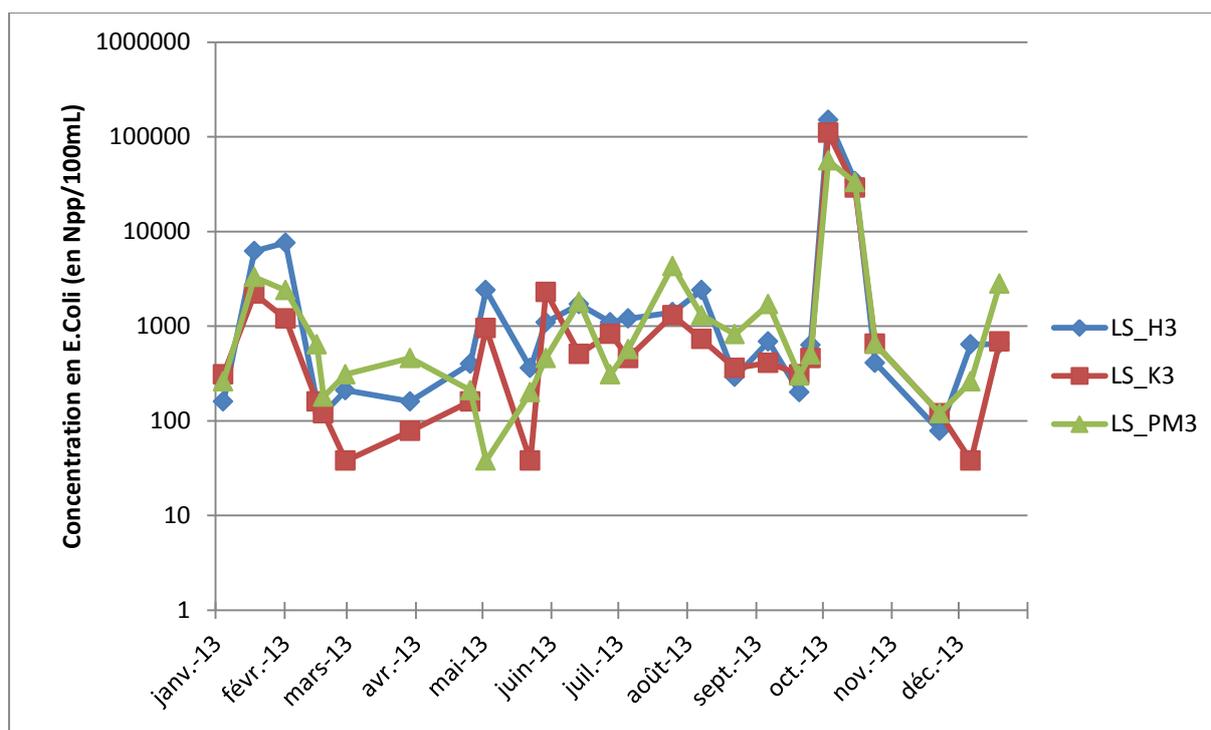


Figure 15 : Evolution de la charge en *E.Coli* aux exutoires du bassin versant de la Mer Blanche. L'axe des ordonnées est en échelle logarithmique.

De forts pics de concentration en E.Coli ont été mesurés lors des événements pluvieux. En étudiant les divers sous bassins versants, les origines de ces pollutions bactériologiques semblent être mixtes (urbain et agricole).

○ Zoom sur les sous-bassins versants de la Mer Blanche.

Depuis de nombreuses années, les eaux superficielles des bassins versants ne représentent pas une qualité d'eau satisfaisante. Ainsi, les conditions bactériologiques de la lagune ne s'améliorent pas (Cf.

ci-dessous). Des points de stations sont suivis régulièrement afin de préciser des sources de contaminations.

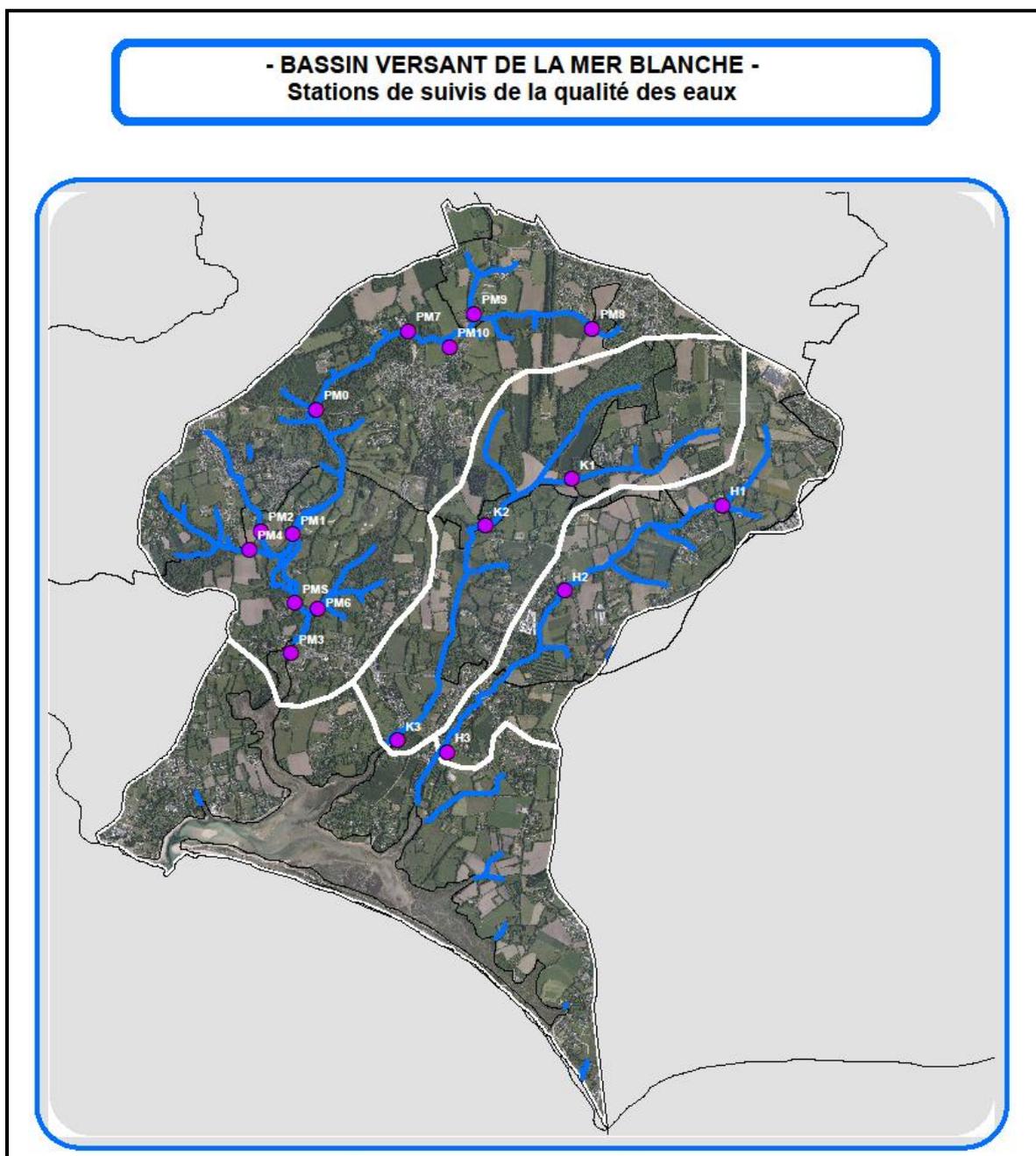


Figure 16 : Localisation des stations de suivis de la qualité de l'eau sur la Mer Blanche.

➔ Cours d'eau (H) :

	H1	H2	H3
Nombre de prélèvements	11	11	26
Evolution des moyennes annuelles (N/100 mL) (2012)	4975 (3458)	1983 (3729)	8240 (3366)
Quantile 90 (N/100 mL) (2012)	1000 (12000)	1700 (9800)	7600 (12000)
Quantile 10 (N/100 mL) (2012)	38 (38)	38 (38)	160 (120)
Maximum (N/100 mL) (2012)	51000 (12000)	17000 (9800)	150000 (28000)
Minimum (N/100 mL) (2012)	38 (38)	38 (38)	78 (78)

→ Cours d'eau (K)

	K1	K2	K3
Nombre de prélèvements	11	11	26
Evolution des moyennes annuelles (N/100 mL) (2012)	3372 (3105)	6548 (2340)	5899 (1933)
Quantile 90 (N/100 mL) (2012)	9800 (7800)	1600 (5700)	2300 (5100)
Quantile 10 (N/100 mL) (2012)	38 (160)	38 (120)	38 (120)
Maximum (N/100 mL) (2012)	22000 (7800)	67000 (5700)	110 000 (13 000)
Minimum (N/100 mL) (2012)	38 (160)	38 (120)	38 (38)

→ Cours d'eau (PM)

	PM0	PM1	PM2	PM3	PM4
Nombre de prélèvements	11	11	11	26	11
Evolution des moyennes annuelles (N/100 mL) (2012)	4639 (2738)	3314 (2373)	7117 (7971)	4341 (2803)	7370 (5848)
Quantile 90 (N/100 mL) (2012)	10 000 (10 000)	8100 (8000)	5100 (26000)	4300 (11000)	2000 (16000)
Quantile 10 (N/100 mL) (2012)	78 (38)	38 (38)	78 (530)	180 (160)	120 (210)
Maximum (N/100 mL) (2012)	36 000 (10 000)	22000 (8000)	67000 (26000)	56000 (13000)	16000 (74000)
Minimum (N/100 mL) (2012)	78 (38)	38 (38)	78 (530)	38 (120)	120 (210)

	PM5	PM6	PM7	PM9
Nombre de prélèvements	10	6	11	11
Evolution des moyennes annuelles (N/100 mL) (2012)	12972 (2994)	513 (1073)	8868 (7500)	14420 (61 000 *)
Quantile 90 (N/100 mL) (2012)	120 000 (7300)	1400 (2500)	38000 (20000)	27 000 (61 000*)
Quantile 10 (N/100 mL) (2012)	120 (300)	120 (160)	310 (1100)	100
Maximum (N/100 mL) (2012)	120000 (7300)	1400 (2500)	42 000 (20000)	100 000 (61 000)
Minimum (N/100 mL) (2012)	120 (300)	120 (160)	310 (1100)	100 (61 000*)

*Une seule campagne

Tableau 9 : Récapitulatif des résultats d'analyses obtenus pour le paramètre *Escherichia coli* en 201 sur l'ensemble du bassin versant de la Mer Blanche.

Les suivis des eaux des sous bassins versants de la Mer blanche démontrent la présence de teneurs élevées. Des sources de contaminations se précisent sur les secteurs amont du cours d'eau de l'Anse du Petit Moulin (PM). Toutefois, des sources diffuses perdurent sur le reste du territoire permettant un soutien des quantiles 90 d'années en années. Les normes définies par la DIRECTIVE 2006/7/CE caractérisant la qualité des eaux de baignade sont :

Qualité microbiologique des eaux de baignades	Excellente qualité	Bonne Qualité	Qualité suffisante
<i>Escherichia Coli</i> (UFC/100ml)	250	500*	500**

* : Evaluation au 95^e percentile - ** : Evaluation au 90^e percentile

Tableau 10 : Normes définies par la DIRECTIVE 2006/7/CE caractérisant la qualité des eaux de baignade.

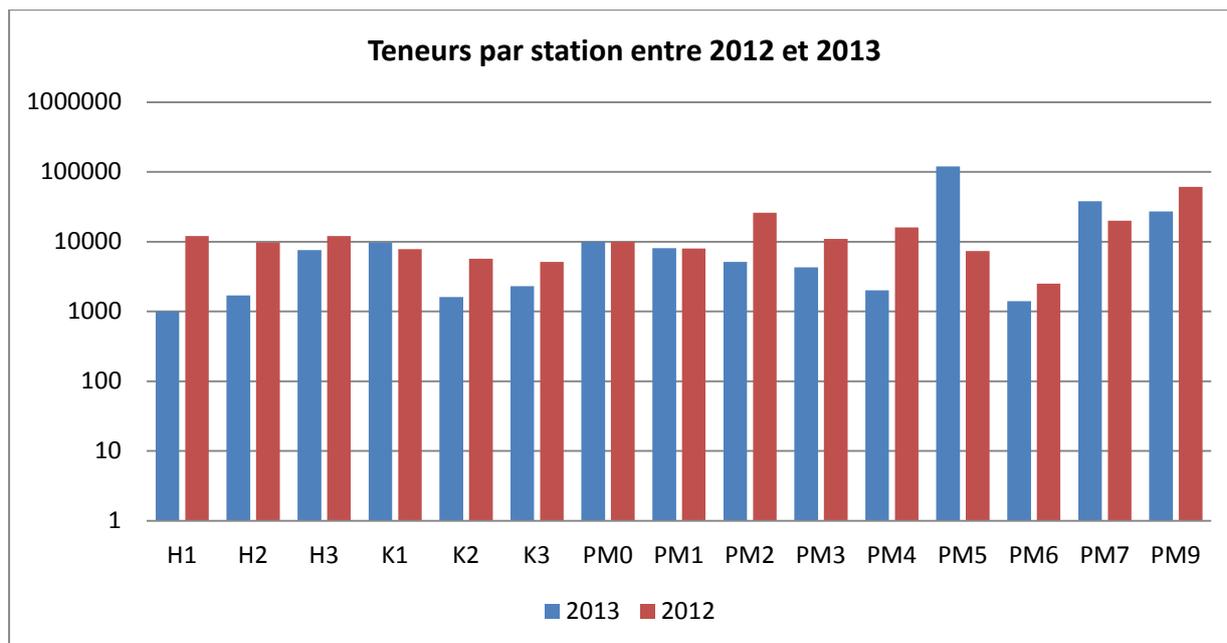


Figure 17 : Evolution des teneurs en E.Coli par stations de suivis entre 2012 et 2013

➤ Le suivi des coques sur la Mer Blanche :

Ce suivi est réalisé sur cinq points situés aux exutoires des différents cours d'eau et au milieu de la Mer Blanche. L'ensemble des mesures effectuées sur la Mer Blanche attestent d'une forte pollution d'origine fécale notamment en été. Ainsi, en se basant sur la station dont la qualité est la plus mauvaise (à savoir la station LS_6), le site de pêche créative de la Mer Blanche serait classé en D (pêche à pied interdite).

Classes	Seuils microbiologiques	Mesures de gestion avant mise sur le marché
A	100 % des résultats < 230 E. coli/100 g C.L.I.	Aucune
B	90 % des résultats < 4600 et 100% < 46000 E. coli/100g C.L.I.	Purification ou reparcage
C	100% des résultats < 46 000 E.coli/100g C.L.I.	Reparcage longue durée
D	si les critères du C ne sont pas respectés	Exploitation des coquillages interdite

Tableau 11 : Classification des zones de pêche récréatives par l'ARS.

	LS_2	LS_3	LS_4	LS_5	LS_6
Nombre de prélèvements	10	10	10	10	10
Evolution des moyennes annuelles (N/100 mL) (2012)	367,60 (3595,29)	1 434,60 (5 461,25)	6 256,60 (3041,43)	4 939,60 (9 573,75)	5364,00 (7 081,50)
Quantile 90 (N/100 mL) (2012)	2 400,00 (11 000,00)	11 000,00 (24 000,00)	46 000,00 (11 000,00)	46 000,00 (46 000,00)	46 000,00 (24 000,00)
Quantile 10 (N/100 mL)	30,00 (30,00)	30,00 (230,00)	92,00 (230,00)	36,00 (230,00)	230,00 (92,00)
Maximum (N/100 mL)	2400,00 (11 000,00)	11 000,00 (24 000,00)	46 000,00 (11 000,00)	46 000,00 (46 000,00)	46 000,00 (24 000,00)
Minimum (N/100 mL)	30,00 (30,00)	30,00 (230,00)	92,00 (230,00)	36,00 (230,00)	230,00 (92,00)

Tableau 12 : Récapitulatif des analyses réalisées des coques prélevées sur la Mer Blanche.

Les concentrations mesurées sur les différentes stations figurent sur le graphique suivant.

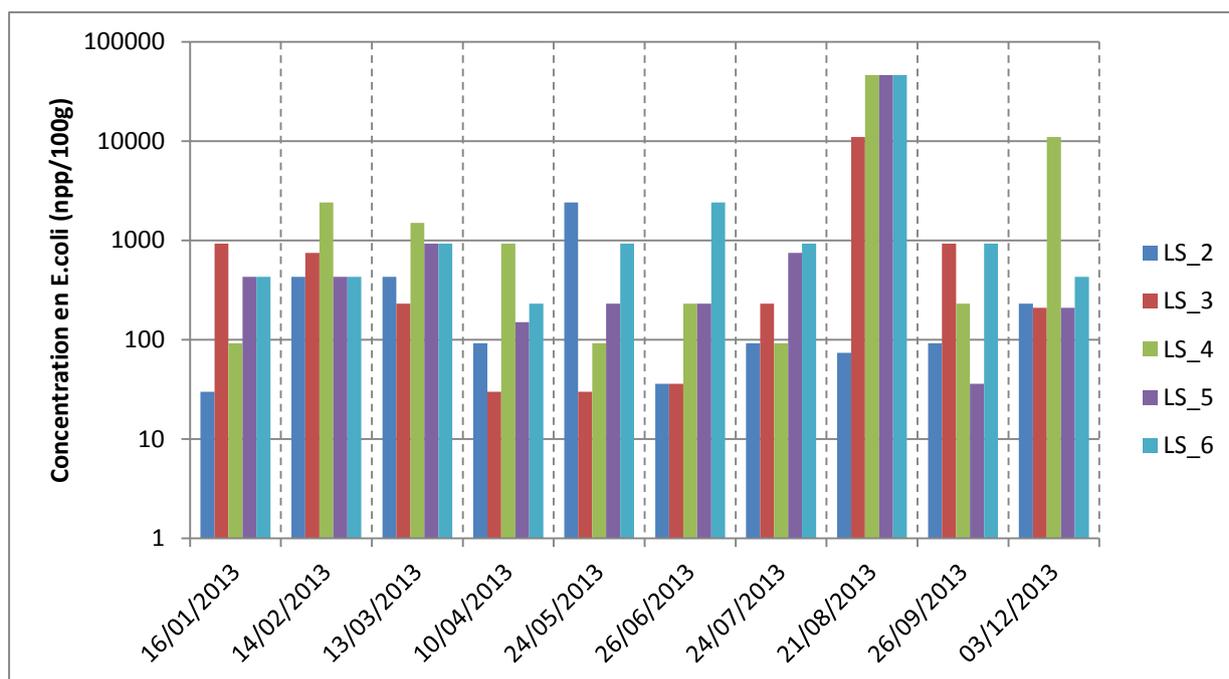


Figure 18 : Evolution de la concentration en E.coli dans les coques sur l'année 2013. L'axe des ordonnées est en échelle logarithmique.

Ainsi, on peut remarquer que le seuil de contamination importante de l'alerte REMI (4 600 E.Coli/100mg de chair) est fréquemment dépassé sur l'ensemble des stations de la Mer Blanche.

Résultats du prélèvement	Interprétation
E. coli /100 ml < 230	Pêche de loisir autorisée sans restriction
230 < E. coli /100 ml < 4 600	Pêche de loisir libre mais déconseillée
E. coli /100 ml > 4 600	Pêche de loisir interdite

Tableau 13 : Seuils de classification des prélèvements dans le cadre de l'alerte REMI.

Pour finir, lors des campagnes du 26/07/2013 et du 10/08/2013, la présence de Salmonelles du type Salmonella spp (S.III b 47 :l, v :z53) et S. Derby ont été détectées dans les coques prélevées sur trois stations.

Conclusion générale :

Le suivi de la qualité de l'eau sur l'année 2013 a démontré que les exutoires du bassin versant du Contrat Territorial sont classés en bon état DCE pour le paramètre nitrates (valeurs inférieures à 50 mg/l). Néanmoins, la qualité de ces cours d'eau reste insuffisante par rapport à la problématique « algues vertes ». Par ailleurs, l'année 2013 a connu une augmentation des quantiles comprise entre 1 et 3 mg/L pour deux exutoires de la baie. Ces résultats intéressants influent directement sur les contributions en azote dans la baie de la Forêt.

Concernant le Phosphore (Orthophosphates et Phosphore Total), les teneurs relevées aux exutoires sont assimilées à la classe « Bonne » à « médiocre » de la grille d'interprétation de qualité des eaux.

Pour les pesticides, des détections de concentrations importantes dans les cours d'eau (notamment pour le Glyphosate et de son produit de dégradation (l'AMPA)) démontrent que le travail de sensibilisation sur les bonnes pratiques des agriculteurs et des particuliers est à continuer. La connaissance des volumes des matières actives vendues sur le territoire, transmis par la DREAL, doit permettre de déterminer plus précisément les molécules recherchées par le laboratoire afin de faire correspondre cette liste avec les pratiques locales.

Pour finir, le suivi bactériologique réalisé sur les différents exutoires du Contrat Territorial a permis de mettre en avant des pics importants de concentration en Escherichia Coli lors de forts événements pluvieux sur les exutoires du Penfoulic, du Saint Jean et du Minaouët. Ainsi, une première recherche des sources de pollution sur le sous-bassin versant Minaouët a été organisée. Celle-ci a permis de mettre en avant certaines pistes de contamination. De même, les campagnes de suivis réalisées sur le bassin versant de la Mer Blanche montrent une pollution continue et des pics de pollution importants lors de forts événements pluvieux. L'origine de ces pics de pollution bactérienne est, pour l'instant, indéterminée et pourrait être mixte (c'est-à-dire agricole et urbaine).

BASSINS VERSANTS DE L'ODET A L' AVEN

- Bilan du suivi de la qualité de l'eau sur 2013 -

- ANNEXES -

ANNEXE A : Liste des molécules suivies dans le cadre du suivi des pesticides.

Liste des molécules recherchées :

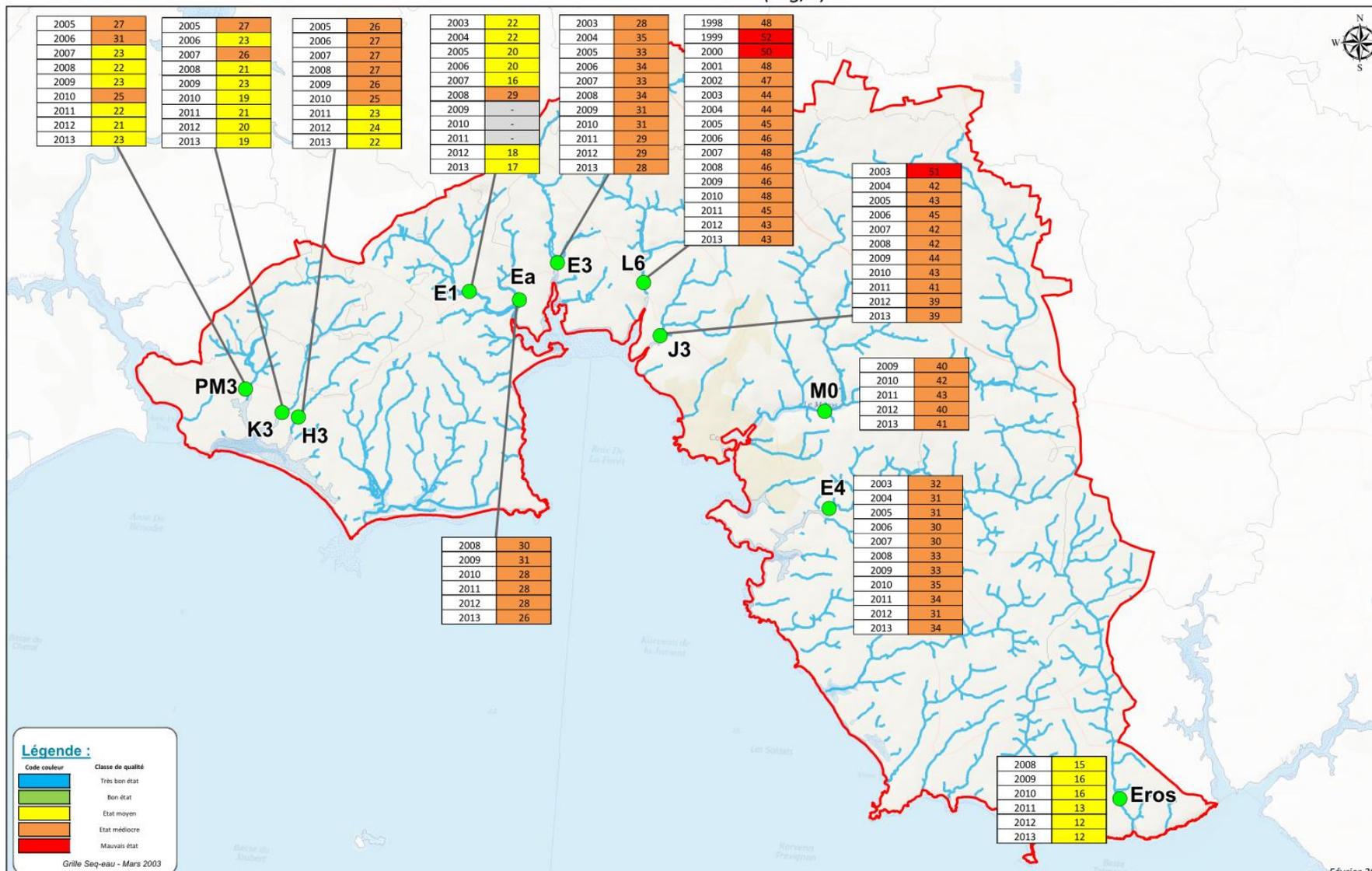
2,4-D	Dimethenamide	Néburon
2,4-MCPA	Diuron	Nicosulfuron
2-hydroxy atrazine	Epoxiconazole	Oxadiazon
Acétochlore	Ethion	Oxadixyl
Alachlore	Ethofumésate	Parathion éthyl
AMPA	Flazasulfuron	Parathion méthyl
Atrazine	Fluroxypyr	Pendiméthaline
Atrazine désisopropyl	Flurtamone	Picoxystrobine
Atrazine déséthyl	Glufosinate	Prochloraz
Azoxystrobine	Glyphosate	Propazine
Bentazone	HCH gamma	Propiconazole
Bifénox	Hexazinone	Propyzamide
Bromacil	Imazalil	Prosulfocarbe
Bromoxynil	Imazaméthabenz	Simazine
Carbendazime	Imidaclopride	Sulcotrione
Carbétamide	Ioxynil	Tébuconazole
Carbofuran	Iprodione	Terbutylazine
Chlorfenvinphos	Isoproturon	Terbutylazine déséthyl
Chlorprophame	Isoxaben	Terbutryne
Chlorpyriphos-éthyl	Linuron	Tetraconazole
Chlortoluron	Mécoprop	Thiaflumide
Clopyralide	Mésotrione	Triclopyr
Cyproconazole	Métalaxyl	Trifluraline
Cyprodinil	Métaldéhyde	
Desméthylisoproturon	Métazachlore	
Diazinon	Méthabenzthiazuron	
Dicamba	Métolachlore	
Dichlobenil	Métribuzine	
Dichlorprop	Mécoprop	
Dichlorvos	Mésotrione	
Dieldrine	Métalaxyl	
Diflufenicanil	Métaldéhyde	
Dimétachlore	Métazachlore	
Dimethenamide	Méthabenzthiazuron	
Diuron	Métolachlore	
Epoxiconazole	Métribuzine	

ANNEXE B : Cartes de suivi de la qualité des eaux en 2013.

Suivis de la qualité des eaux - Evolution annuelle des Quantiles 90 -



Paramètre: Nitrates (mg/L)





Aven Belon Merrien

Bilan 2013



Table des matières

I. <u>Les actions agricoles</u>	3
1°) <u>Les mesures agri-environnementales</u>	3
2°) <u>Breizh Bocage Bélon</u>	4
II. <u>La réhabilitation des ANC</u>	5
III. <u>Le désherbage sur les espaces communaux</u>	8
IV. <u>Le suivi de la qualité de l'eau</u>	9
1°) <u>Les teneurs en E. coli</u>	9
2°) <u>Les marqueurs de contamination</u>	9
3°) <u>Les mesures dans les coquillages (réseau REMI)</u>	11

I. Les actions agricoles

1°) Les mesures agri-environnementales

A/ Déroulement de l'opération

Suite à l'appel à projet lancé en novembre 2011, une MAE a été accordée sur le bassin versant de l'Aven Bélon Merrien. Son objectif est de compenser des niveaux de fertilisation et de chargements faibles dans les parcelles proches des cours d'eau pour réduire le temps de présence des bovins. Ainsi les risques de dissémination des bactéries fécales sont également réduits.

Trois mesures « herbe » sont proposées : deux concernent un maintien des prairies avec une limitation des apports azotés (35 et 50 kg/N/an) et des chargements en bovins, la troisième est une mesure de conversion des terres arables en prairies à faible niveau de fertilisation (50 kgN/ha/an).

Trois mesures relatives à l'entretien des haies et des talus étaient proposées pour assurer la conservation du bocage dans les bas-fonds. La mesure relative à l'entretien des flancs des talus n'a fait l'objet d'aucun contrat.

Un premier groupe de 7 agriculteurs avait déposé un dossier en 2012. Une nouvelle information a été faite par courrier le 13 février 2013 pour rappeler ce contrat aux éleveurs. Des permanences ont été organisées à Bannalec et à Rosporden par la Chambre d'Agriculture.

B/ Les engagements

7 dossiers ont été déposés en 2013. Les engagements portent sur 63 ha de prairies et l'entretien de 17 km de bocage. Le montant total d'aides apportées est de 17 000 € par an, pour cette deuxième tranche d'engagement sur le bassin versant.

année	Nombre de dossiers	Mesures « herbe »			Entretien des haies	
		HE1	HE2	HE3	HA1	HA2
Type de mesure						
2012	7	24 ha	58 ha	6 ha	8,1 km	2,2 km
2013	7	35 ha	20 ha	7 ha	12,9 km	3,9 km
Avenant 2013	1	0 ha	0 ha	1 ha	0 km	0 km
Total	14	58 ha	77 ha	15 ha	21 km	6,1 km

HE1 : prairie exploitée avec moins de 35 kg d'azote par an et un chargement inférieur à 1 UGB/ha/an

HE2 : prairie exploitée avec moins de 50 kg d'azote par an et un chargement inférieur à 1 UGB/ha/an

HE31 : parcelle cultivée reconvertie en prairie exploitée avec moins de 50 kg d'azote par an et un chargement inférieur à 1 UGB/ha/an

C/ L'atteinte des objectifs en terme de surfaces contractualisées

Les objectifs en termes de surface ont été atteints à l'échelle du bassin versant.

La prévision portait sur 5 ha engagés par une trentaine d'exploitants. Or en moyenne les engagements portent sur 10ha. L'objectif est donc atteint avec deux fois moins d'agriculteurs. Ce nombre restreint d'exploitants ne permet pas de créer un effet d'entraînement au niveau du bassin versant, d'autant plus que la réputation entretenue auprès des agriculteurs est que les MAE entraînent des contrôles qui aboutissent le plus souvent à des sanctions. Les agriculteurs acceptent le fait d'être contrôlés, mais dénoncent des cahiers des charges trop administratifs, compliqués à respecter à la lettre sur les 5 ans d'engagement. Cette situation contribue à entretenir

l'idée que les contrôleurs des MAE ont pour mission de rechercher la moindre erreur ou imprécision pour pénaliser les agriculteurs.

2°) Breizh Bocage Bélon

La Cocopaq a lancé en septembre 2011, un programme Breizh Bocage sur le Bélon.

A partir du projet souhaitable d'amélioration du maillage, une première demande de financement a été déposée en juillet 2012 pour réaliser 5,5 km de talus et 9 km de haies, chez 22 agriculteurs. Les travaux de talutage ont débuté en septembre 2012. En raison de la pluviométrie importante durant l'hiver la plus grosse partie du travail a été réalisé en mars –avril 2013. Ces réalisations étant tardives, les plantations ont été repoussées à l'hiver 2013-2014.

Les rendez-vous avec les agriculteurs se sont poursuivis jusqu'en mai 2013. Ils ont abouti à la signature de 11 conventions de travaux. Plusieurs agriculteurs se sont engagés après être allés observer des réalisations à proximité. Les principales craintes formulées par ces exploitants portaient sur la hauteur des talus et la quantité de terre prélevée sur les parcelles.

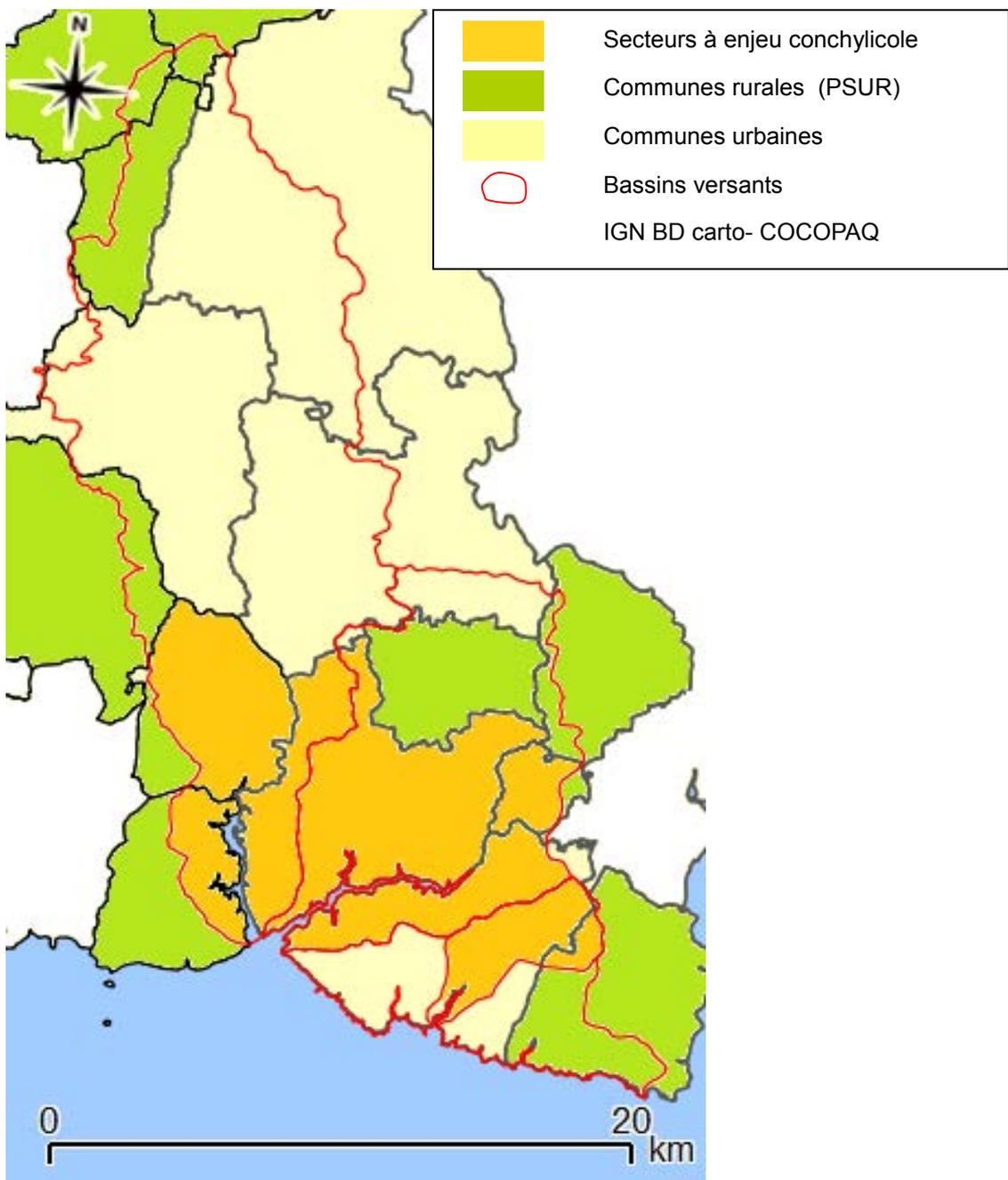
Un deuxième volet de travaux a pu être déposé pour réaliser 4,5 km de talus et 3,5km de haies. Pour des raisons météorologiques similaires à celles de l'hiver précédent, quelques talus seulement ont pu être réalisés à l'automne 2013. La majorité des travaux a été faite en mars 2014. Pour cette raison, les plantations qui y étaient prévues ont été décalées à l'automne 2014.

II. La réhabilitation des ANC

Dans le cadre de son X^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'Eau apporte une aide de 50% pour la réhabilitation des ANC ayant un rejet d'effluent à l'air libre :

- dans les parties de communes situées à moins de 5 km des estuaires conchylicoles.
- dans les communes rurales
- dans les périmètres de protections de captages ayant un arrêté de DUP de moins de 5 ans (l'aide est de 30 % si l'arrêté date de plus de 5 ans).

CCA et la COCOPAQ servent de relais de terrain pour promouvoir la mesure, instruire les demandes des particuliers et répartir les aides financières octroyées par l'Agence de l'eau.



Répartitions des communes selon les aides accordées pour la réhabilitation des ANC

Bilan du programme de réhabilitation 2013

Communes du Pays de Quimperlé

Courriers envoyés aux particuliers dont le diagnostic du SPANC indiquait un rejet à l'air libre	210
Courriers pour des installations incomplètes, situées dans un périmètre de protection de captage (Bannalec, Scaër)	20
Particuliers ayant indiqués avoir réalisés des travaux*	27
Particuliers ayant déposé une déclaration d'intention de réaliser des travaux dans le cadre du programme d'aide	18
Particuliers qui ont bénéficié d'un accord de l'Agence de l'Eau	12

* : Suite aux diagnostics des SPANC, certains particuliers ont réalisé des travaux. Dans la moitié des cas, les SPANC n'ont pas été informés de ces travaux.

En parallèle, trois communes ont réalisé des programmes importants d'extensions de réseaux.

45 installations ayant un rejet à l'air libre sont concernées :

Riec/Bélon	32
Moëlan/Mer (Kermeur)	8
Bannalec (PPC)	5

Le taux de réponse est plus faible que celui observé dans le cadre du programme précédemment mené sur le bassin versant, bien que le taux d'aide était plus faible. Deux facteurs peuvent l'expliquer :

- une partie des communes avaient démarché les particuliers en porte-à-porte avec une efficacité plus importante que celles qui avaient procédé par courrier.
- la crise économique oriente les ménages vers des dépenses plus « utiles » à leur avis, notamment des travaux pour l'amélioration du confort énergétique.

Les communes du Pays de Quimperlé n'étaient pas réunies dans un même SPANC, lors de la réalisation des diagnostics des installations. Pour les 7 communes du bassin versant, les données ont été récupérées sous 4 formats différents. L'absence de géolocalisation et les erreurs de saisie des parcelles cadastrales ont complexifié l'établissement de la liste des usagers concernés.

La diffusion de l'information s'est faite directement par courrier auprès des destinataires des aides. Le relais par les acteurs économiques de la filière n'a pas été possible en raison de la complexité du découpage lié à l'exclusion des communes urbaines hors secteurs conchylicoles et périmètres de protection de captages.

L'exclusion des communes urbaines n'est pas adaptée au contexte local, où 40 % de la population n'est pas reliée au réseau de collecte des eaux usées dans ces communes. Les densités de population des communes de Bannalec et de Scaër sont plus faibles que la plupart de celles des communes rurales du bassin versant. La règle d'exclusion est mal comprise par les administrés et par les acteurs de l'assainissement non collectif.

Communes de Concarneau Cornouaille

Sur les communes de Concarneau Cornouaille, 35 installations ont été diagnostiquées « non conforme » et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau sur les communes de Pont-Aven et Nevez.

Afin d'informer les usagers sur la réglementation et les aides existantes, le SPANC a envoyé 94 courriers d'information et d'invitation aux réunions publiques organisées dans ces deux communes. 17 personnes ont assisté aux réunions réalisées en février et mars 2013. A l'issue de cet effort de communication, 9 installations ont été réhabilitées en 2013.

Bilan des réhabilitations sur le bassin versant

Sur les 130 installations éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau 2010/2011 et 2013/2015, **53** ont fait l'objet d'une réhabilitation. Le taux de réhabilitation sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération est de **40%**.

Début 2014, le SPANC de CCA a envoyé un courrier de rappel aux usagers, les informant de la situation de leur assainissement et des aides octroyées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

III. **Le désherbage sur les espaces communaux**

Les deux tiers des communes du pays de Quimperlé n'utilisent plus d'herbicides en voirie.

Seules quelques-unes ont un plan de désherbage.

Les élus n'ont pas souhaité signer la charte régionale d'entretien des espaces communaux, qui impose la réalisation du plan de désherbage, dont l'intérêt est faible dans ce cas.

En 2012, un protocole a été proposé pour recueillir des données chiffrées sur l'efficacité des différentes techniques mises en œuvre.

L'objectif est de suivre l'évolution des techniques (outils, durées cumulées de désherbage sur l'année) et des résultats sur différents types de supports.

En 2013, peu de services ont enregistré leurs pratiques selon la grille de renseignement fournie. Il n'est donc pas encore possible de mutualiser ces données. Deux raisons expliquent ce mauvais résultat :

- le faible relais des élus de la commission environnement auprès des services techniques. Peu de membres de la commission sont adjoints aux travaux, ce qui pose une difficulté pour mettre en place cette procédure.
- la difficulté pour les agents de penser systématiquement à enregistrer leurs actions sur les secteurs identifiés. Le cahier d'enregistrement n'étant pas dans le véhicule les informations ne sont pas reportées immédiatement et sont donc perdues.

Le rappel du protocole d'enregistrement a été fait auprès des agents, qui ont suivi une formation co-organisée avec le Syndicat mixte de l'Ellé-Isole-Laïta les 9 et 10 octobre 213

Des rendez-vous seront pris avec les services techniques pour une nouvelle sensibilisation au moment des premières interventions de désherbage en 2014 pour améliorer le recueil des informations.

Les communes de de Pont-Aven, Rosporden et Nevez dont les bourgs ou des secteurs agglomérés sont situés sur le bassin versant n'utilisent plus de désherbant en voirie et disposent toutes d'un plan de désherbage.

IV. Le suivi de la qualité de l'eau

1°) Les teneurs en E. coli

L'année 2013 est caractérisée par une pluviométrie contrastée avec une alternance de périodes très pluvieuses et de périodes sans précipitations.

Le débit annuel est égal à ?? % du débit normal. Il reflète les épisodes météorologiques avec également des périodes de débits élevés en début et fin de l'année et d'autres où les débits sont descendus à des niveaux très faible à l'étiage.

En 2013, 7 campagnes ont été réalisées.

3 l'ont été la veille de prélèvements du Réseau Microbiologique (REMI). Une de ces campagnes s'est déroulée par temps sec et deux par faible pluie.

4 campagnes de suivi des teneurs en E. coli ont été effectuées suite à des pluies de plus de 10 mm/24h.

Les concentrations en E. coli de la campagne par temps sec sont semblables aux années précédentes. Les concentrations en période pluvieuse ne permettent pas de mesurer d'évolution en raison de la dispersion très importante des résultats (**histogramme en annexe 2**).

Depuis la mise en service de la STEP de Riec/Bélon, les concentrations observées dans le Doudu étaient moins importantes, relativement à celles des autres points de mesure.

En 2013, la tendance n'a pas été confirmée, avec notamment des concentrations importantes (2 200 E.coli/100ml) lors de la campagne par temps sec et de 69 000 E.coli/100ml lors des prélèvements réalisés le 15 octobre.

2°) Les marqueurs de contamination

En 2013, 2 campagnes d'identification des contaminations fécales ont été réalisées pour identifier des éventuels apports de germes humains entre l'amont et l'aval des bourgs de Riec/Bélon, Rosporden et Moëlan/Mer (**Cartes de localisation des prélèvements en annexe4**).

Dans les trois cas, le rejet de la STEP n'interfère pas sur le point de mesure aval, ce qui permet d'isoler les apports ayant pour origine la perméabilité du réseau d'eaux usées, les mauvais branchements et les ANC défaillants.

Pour optimiser les conditions d'analyse, les restrictions suivantes ont été appliquées à l'échantillonnage :

- chaque échantillon est constitué par le mélange de 3 à 4 prélèvements répartis dans la journée.
- pluie régulière dans la journée pour favoriser les écoulements dans les réseaux d'eaux usées et pluvial
- débits peu importants dans les cours d'eau pour réduire la dilution

En raison de ces contraintes, seulement deux campagnes ont pu être réalisées.

Ces mesures devront être poursuivies en 2014 pour valider les observations

Amont-aval de Rosporden

		bactéries	Marqueurs		
Date	localisation	E.coli /100 ml	humains	ruminants	porcins
11/03/2013	amont	6 340	ND		
	aval	1 759			
16/12/2013	amont		ND		
	aval				

ND	Marqueur non détecté
	Marqueur détecté à une teneur inférieure au seuil de validation
	Marqueur présent, teneur supérieur au seuil de validations

Commentaires

Le marqueur ruminant est présent dans tous les échantillons.

Le marqueur porcin est présent dans 3 échantillons sur 4. Cette proportion est supérieure aux fréquences observées en 2011 et 2012 à l'aval du bassin versant ainsi que sur le Bélon.

Le marqueur humain n'est pas présent en amont de Rosporden, mais il est détecté en mars et présent en décembre à l'aval. Sous réserve de confirmation par de nouvelles analyses, on note que le bourg de Rosporden génère une contamination d'origine humaine de l'Aven.

Amont-aval de Riec/Bélon

		bactéries	Marqueurs		
Date	localisation	E.coli /100 ml	humains	ruminants	porcins
11/03/2013	amont	2 181	ND		ND
	aval	1 246	ND		ND
16/12/2013	amont	342			
	aval	1497	ND		ND

ND	Marqueur non détecté
	Marqueur détecté à une teneur inférieure au seuil de validation
	Marqueur présent à une teneur supérieur au seuil de validation

Commentaires

Seul le marqueur ruminant est détecté ou présent. Les deux autres marqueurs n'ont pas été détectés. En amont du Bourg de Riec/Bélon, les concentrations en E. coli étaient trop faibles pour réaliser des analyses sur les marqueurs.

Sous réserve de confirmation par de nouvelles analyses, on note que le bourg de Riec/Bélon ne génère pas de contamination d'origine humaine dans le ruisseau du Doudu.

Amont-aval de Moëlan/Mer

Une seule campagne de prélèvement a été réalisée en 2013. Les teneurs en E. coli n'étaient pas suffisantes pour réaliser les analyses des marqueurs de contamination.

Fréquence de détection des marqueurs sur l'ensemble des points de contrôle

Nombre d'analyses	humains	ruminants	porcins
7	2 (30%)	6 (90%)	4 (60%)

On constate que la présence du marqueur « ruminant » est quasi permanente, comme cela avait été noté sur les analyses réalisées en 2011 et 2012.

On note à Rosporden une contamination plus importante par les porcs que sur le reste du bassin versant.

3°) Les mesures dans les coquillages (réseau REMI)

Aven

La situation des coquillages par rapport au plafond de 4 600 E. coli/100g

La tendance à l'amélioration se confirme pour les huîtres. Aucun dépassement des 4 600 E. coli pour 100g de chair et de liquide inter-valvaire n'a été observé à la station du Henan depuis août 2010. Ce point est noté en amélioration sur la carte « SURVAL » d'IFREMER.

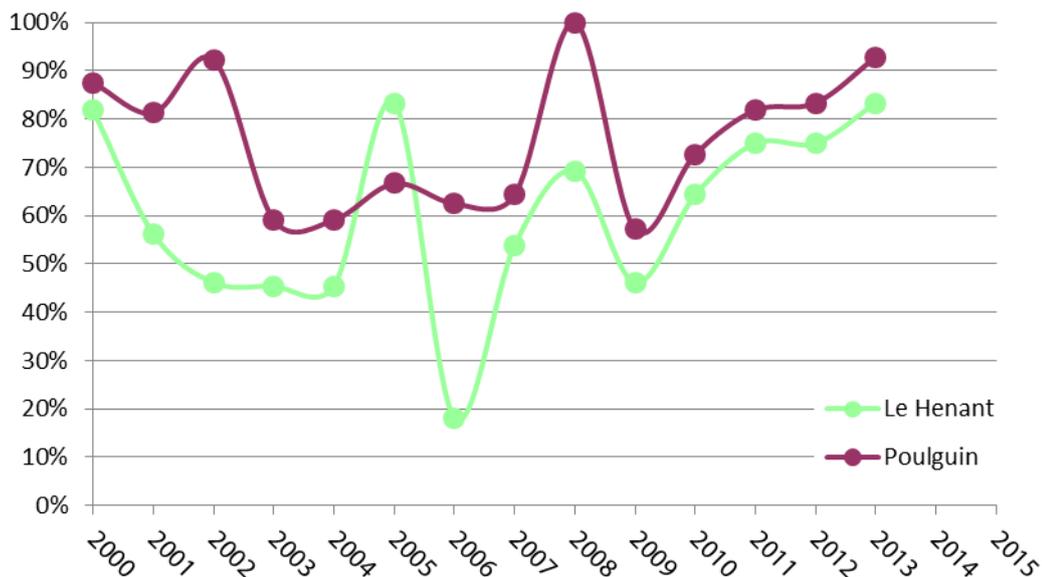
On note par contre un dépassement à Poulguin (5 400 E. coli/100g) le 17 septembre 2013. Le dernier dépassement observé datait d'octobre 2007.

Sur le site de Coat-Melen dédié à la production de coques, aucun dépassement n'a été détecté. Il y en avait eu trois en 2011 et un en 2012. La dispersion des teneurs en E. coli est plus importante dans les coques que dans les huîtres. Il n'est pas possible d'extraire une tendance sur l'évolution de la qualité sanitaire en raison d'un historique de données trop réduit et d'une dispersion importante des teneurs.

Le nombre de dépassements < 1000 E.coli/100g

Dans les huîtres, les dépassements de la catégorie B sont très peu nombreux. Il n'est pas aisé d'évaluer la qualité de l'eau dans l'estuaire avec cet indicateur.

IFREMER a proposé d'observer les évolutions des teneurs inférieures à 1000 E. coli. Ce niveau permet d'obtenir davantage d'occurrences, qui reflètent néanmoins l'impact de la pluviométrie.



Pourcentage annuel des teneurs < 1 000 E. coli /100g dans les huîtres de l'Aven

Les courbes obtenues sur l'Aven montrent des variations interannuelles importantes jusqu'en 2009. Une amélioration semble se dessiner depuis, avec une augmentation continue des teneurs inférieures à 1 000 E. coli/100g et une réduction des variations interannuelles.

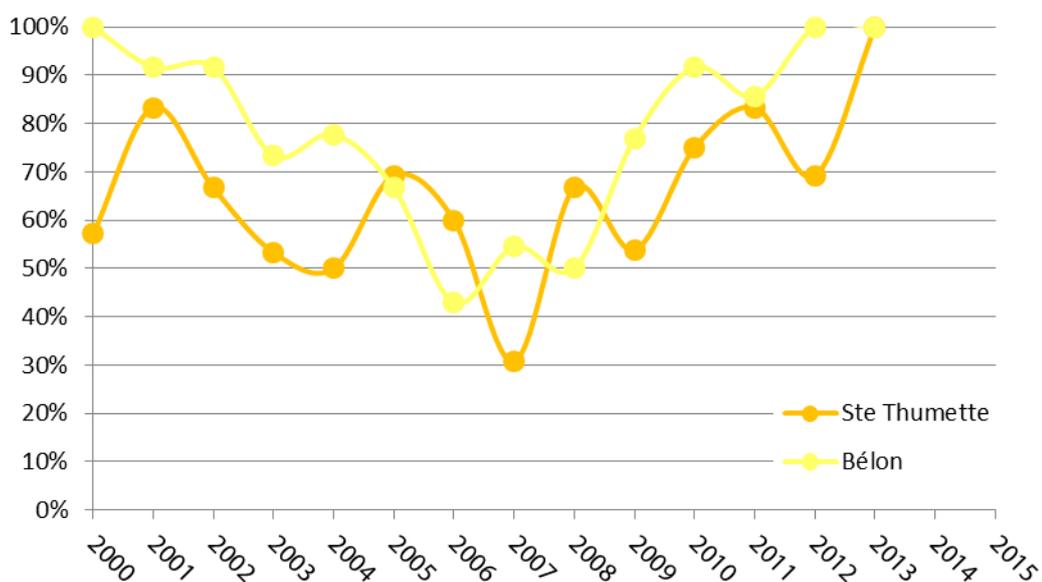
Bélon

La situation des coquillages par rapport au plafond de 4 600 E. coli/100g

Aucun dépassement n'a été observé dans les huîtres du Bélon en 2013. Les derniers dépassements datent d'avril 2012 pour le site de Ste Thumette (amont) et de septembre 2011 pour le site du port du Bélon (aval).

Aucun dépassement n'a été observé dans les coques prélevées sur le banc de Kermeur situé à mi-distance des sites de Ste Thumette et du port du Bélon. Ces résultats contrastent fortement avec ceux de 2012, où 4 dépassements avaient été enregistrés.

Le nombre de dépassements < 1000 E.coli/100g



Pourcentage annuel des teneurs < 1 000 E. coli /100g dans les huîtres du Bélon

Les courbes obtenues sur le Bélon montrent des variations interannuelles plus importantes que sur l'Aven. Une amélioration semble se dessiner depuis 2008, notamment avec toutes les valeurs inférieures à 1000 E. coli/100g en 2013. Cependant les variations interannuelles importantes imposent de vérifier si cette tendance se poursuit à l'avenir.

Conclusion sur les évolutions de qualité d'eau

Les mesures de qualité d'eau montrent une dispersion importante des données liée à des conditions météorologiques très variables d'une année sur l'autre et à l'incertitude des quantifications d'E. Coli.

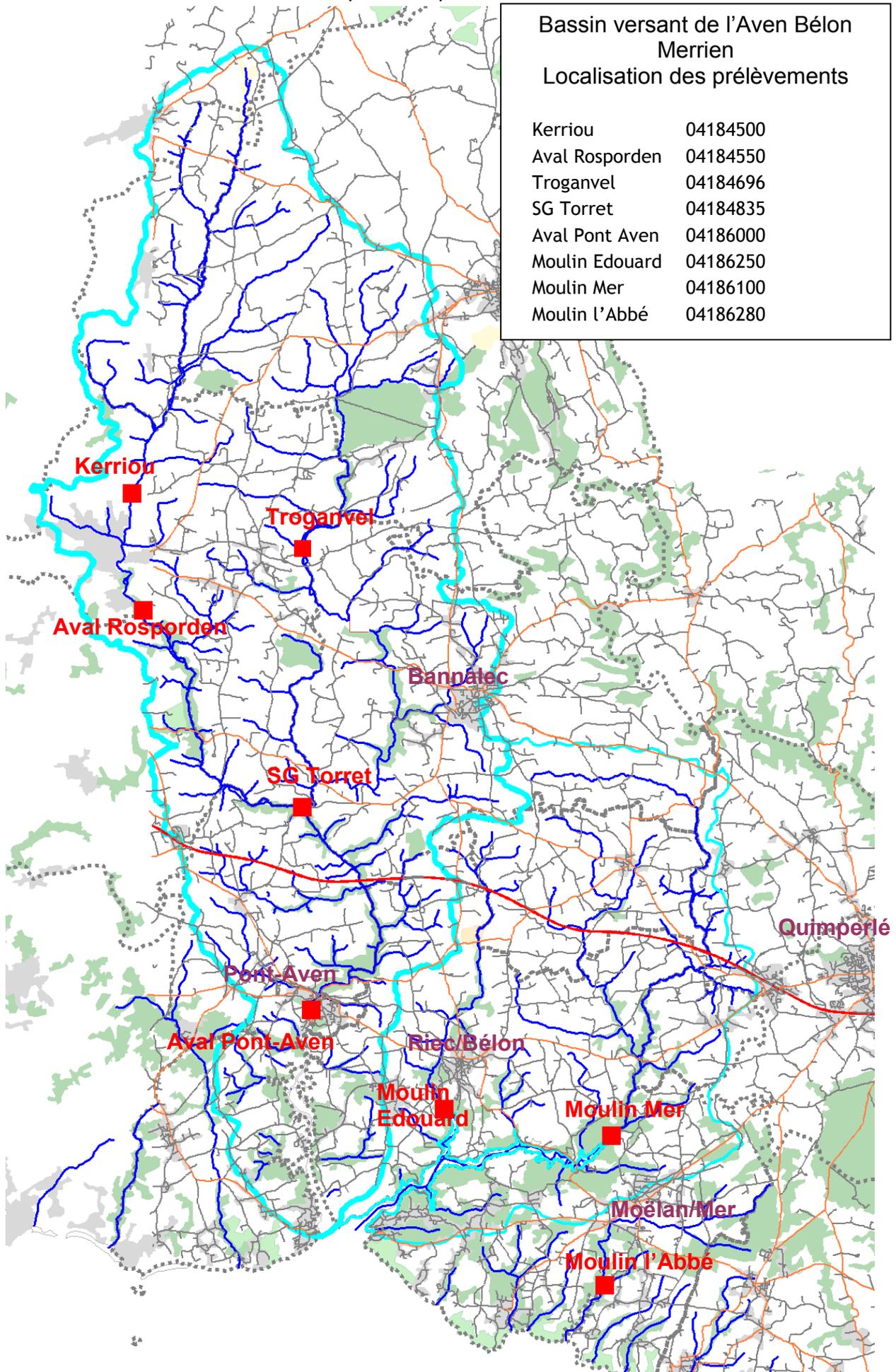
La caractérisation d'une contamination humaine par les bourgs de Riec/Bélon et de Rosporden nécessite une prolongation des observations car seulement deux campagnes de mesures ont pu être organisées.

Les mesures réalisées en 2013 permettent néanmoins de confirmer l'omniprésence de l'origine bovine.

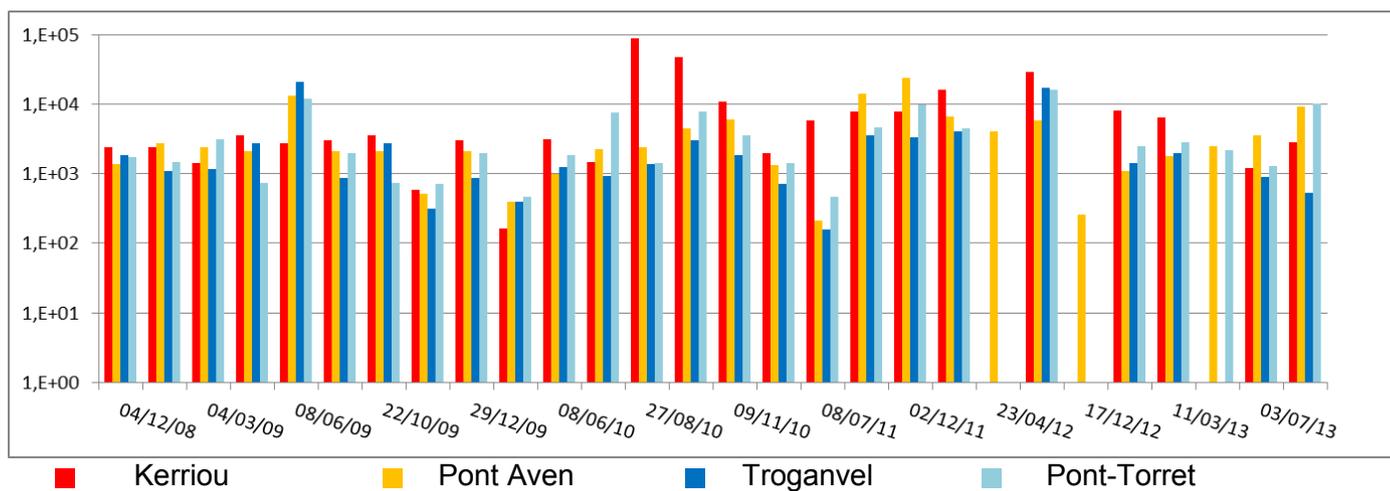
L'année 2013 confirme également l'amélioration observée depuis 5 ans dans les huîtres. Aucun dépassement n'a été enregistré non plus dans les coques. Mais le contraste entre les résultats mesurés les années précédentes impose la prudence avant de conclure à une amélioration sensible de la qualité sanitaire sur ces deux concessions.

ANNEXES

- Annexe 1** Localisation des points de prélèvements pour les dénombrements E. coli
- Annexe 2** histogramme des analyses d'eau (temps de pluie)
- Annexe 3** Variations des débits lors prélèvements d'E. coli
- Annexe 4** Localisation des points de prélèvements pour l'analyse des marqueurs
de contamination fécale
- Annexe 5** Localisation des stations du Réseau Microbiologique

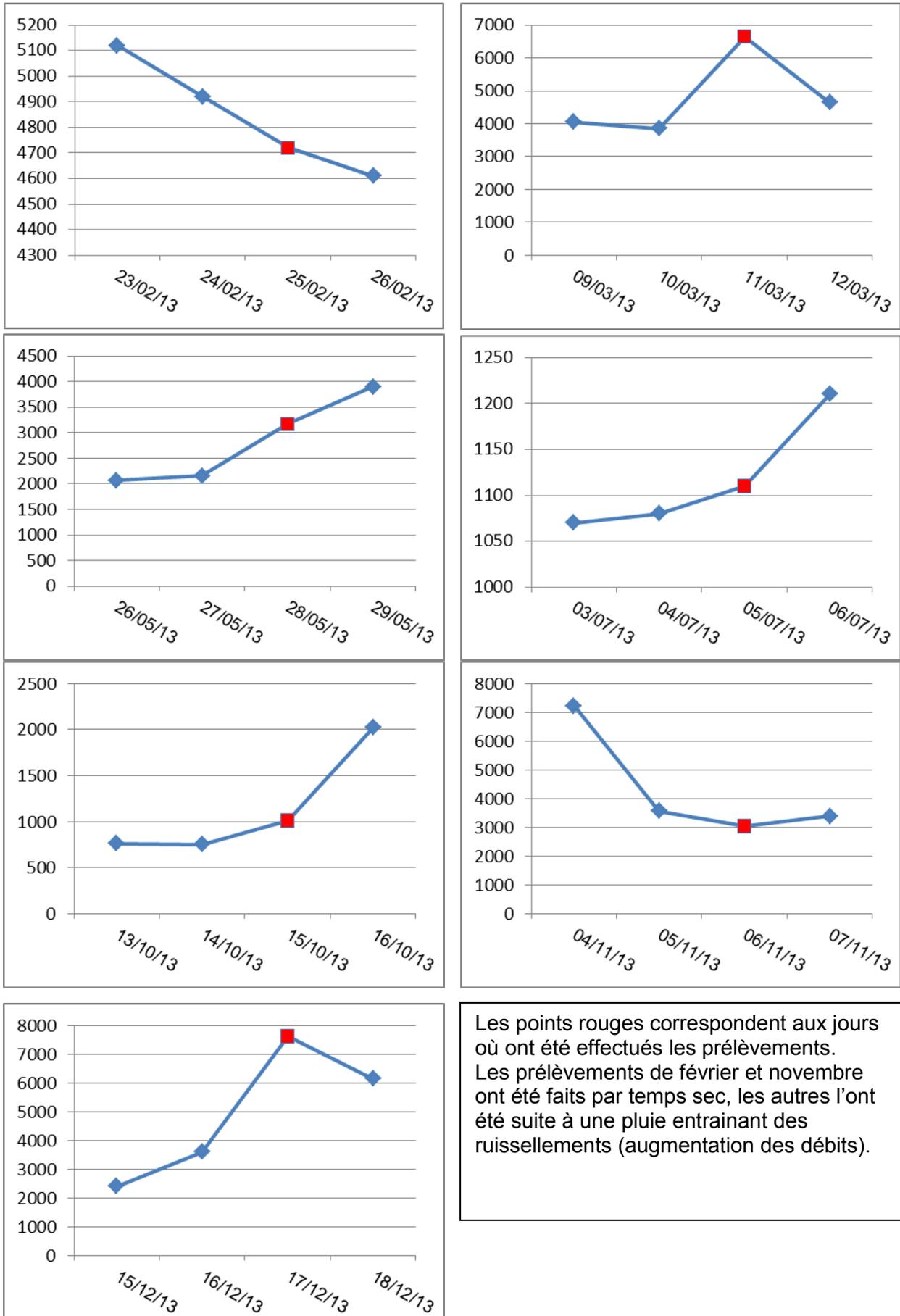


Annexe 2 histogrammes des analyses d'eau (temps de pluie)



Evolution des concentrations d'E.coli sur l'Aven

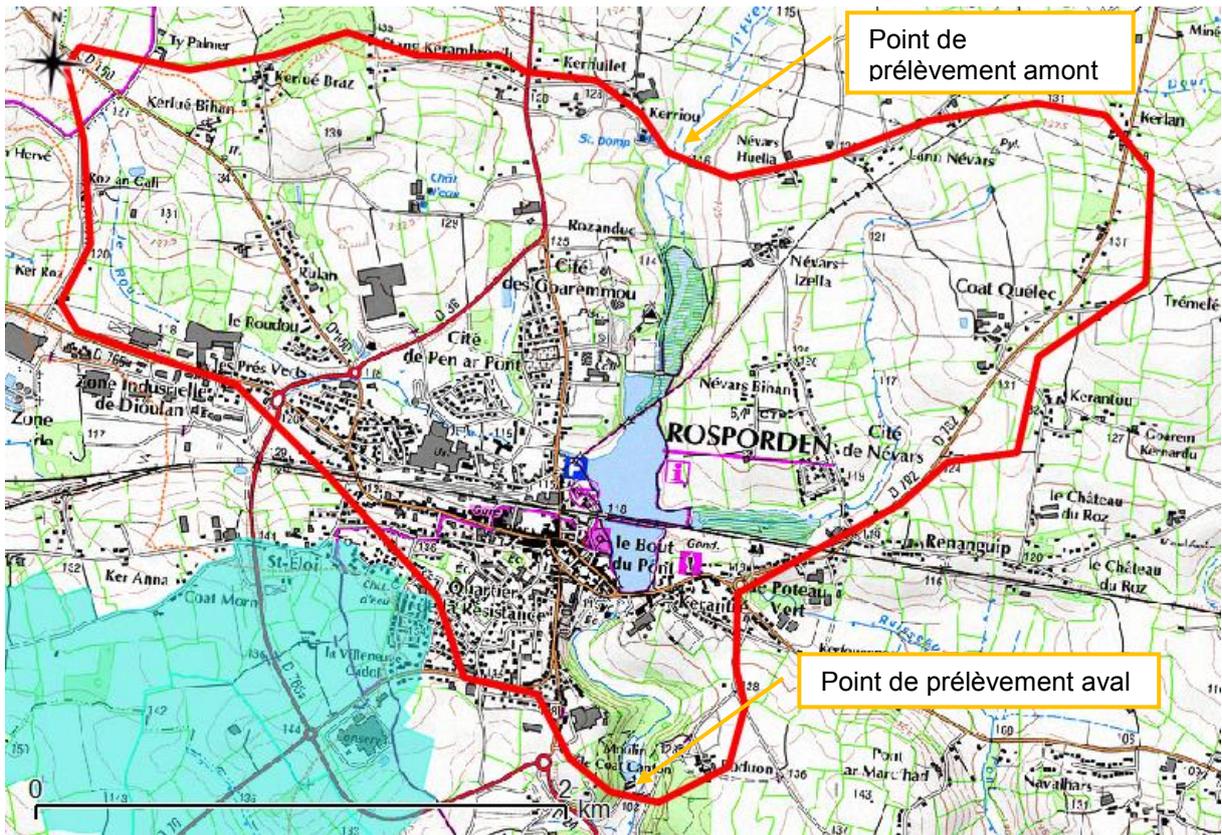
Annexe 2 Variations des débits lors prélèvements d'E. coli



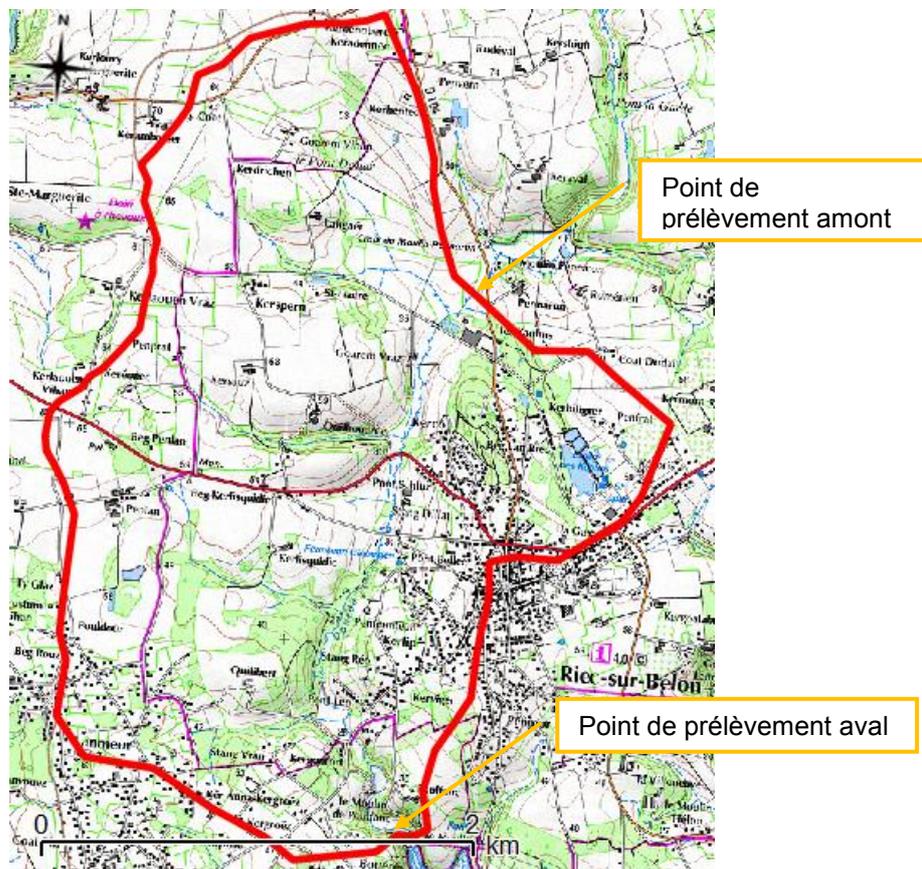
Les points rouges correspondent aux jours où ont été effectués les prélèvements. Les prélèvements de février et novembre ont été faits par temps sec, les autres l'ont été suite à une pluie entraînant des ruissellements (augmentation des débits).

Annexe 4 Localisation des points de prélèvements pour l'analyse des marqueurs de

contamination fécale
Sous bassin de Rosporden



Sous bassin de Riec/Bélon



Annexe 4 Localisation des stations du Réseau Microbiologique



